L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1399 - VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Installation

Un net rebond en 2105



17% d'installation en plus en 2015... Les chiffres nationaux de la MSA montrent un net rebond de l'installation dans toutes les catégories. Les choix en fonction des secteurs évoluent cependant. L'élevage laitier régresse à la 4ème place, tandis que l'élevage bovin viande conserve tout son attrait et sa 5ème place. Au hit-parade, les cultures céréalières et industrielles et la viticulture. Quelles seront les conséquences de la crise céréalière de 2016 sur ce classement ? Il est encore trop tôt pour le dire... En Bourgogne-Franche-Comté, la quinzaine de la transmission commence donc sous de bons auspices, elle va permettre dans tous les départements de la région de faciliter les rencontres entre cédants et candidats à l'installation. Un coup de pouce nécessaire, car en Franche-comté notamment, l'installation peine à profiter de cette embellie et les installations reculent de façon sensible. *Pages 3 et 16*

Encart: Sureau Agriculture (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Ferme Côte d'Or

En mode séduction



Nièvre

› Culture des légumineuses

Exigeantes mais payantes



Yonne

› Foire de la Saint-Martin

Du soleil et du lait en bouteille…







Sommaire

Côte d'Or
04-05 • Ferme Côte d'Or: L'agriculture en mode séduction
06 • CLCO: Une envie de se démarquer
07 • FDSEA: De belles promesses avec le cœur de gamme

Nièvre
08 • Grandes cultures: Ne pas mettre ses œufs dans le même panier
09 • Espèces, implantation, conduite et récolte des légumineuses: Exigeantes mais payantes
10 • Bac «Grenelle» du Nord de la Nièvre: 98 parcelles prélevées sur 4 Bac

Yonne
11 • Vins du Grand Auxerrois: Le compteur n'a pas dépassé les 54 médailles
12-13 • Foire Saint-Martin: Du soleil et du lait en bouteille…
14 • Énergie renouvelable: Des installations qui font référence
15 • Jeunes Agriculteurs: Se mettre au courant, pour ne pas prendre de jus...

Bourgogne et ailleurs
16 • Quinzaine de la transmission en Bourgogne Franche-Comté: Pas d'installation sans transmission !

Filières
18 • Élevage Sanitaire: La filière veaux de boucherie s'engage pour une médicalisation raisonnée
20 • Cultures Colloque AGPB: Les céréales présentées comme solution face au changement climatique

Infos Services
21 • Firmes et Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-28 • Annonces légales
29-30 • Vie quotidienne
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

4 réunions d'hiver en Bourgogne - Franche-Comté

Les clés pour piloter et conduire ses cultures

Les Chambres d'Agriculture de Bourgogne - Franche-Comté, Arvalis – Institut du végétal et Terres inovia organisent 4 réunions d'informations techniques et d'échanges destinées aux agriculteurs de la région du 21 novembre au 5 décembre 2016.

Ces réunions vont permettre de faire le point sur les actualités techniques et agronomiques, de présenter des résultats issus de l'expérimentation, d'étude ou de la recherche, ainsi que de partager et d'échanger à partir des retours d'expérience d'agriculteurs ayant exploré certaines pratiques et systèmes. Ces éléments pourront vous apporter des pistes de réflexion et des clés pour piloter vos systèmes de culture et de production.

Au programme de ces réunions 2016

Les points suivants seront abordés (pour tout ou partie suivant les spécificités locales et les sujets retenus)

• Besoin en azote des variétés de blé en fonction des objectifs de rendement et de protéines

• Actualités fongicides céréales

• Ravageurs sur colza : quelle efficacité escompter des insecticides en entrée et sortie d'hiver ? quelle place pour l'agronomie dans un contexte de lutte chimique compromis ?

• Sclérotinia du colza : lutte chimique et biologique : évaluation des spécialités et adaptation des programmes au contexte économique

• Des leviers pour limiter les charges de mécanisation: l'exemple de l'organisation collective des chantiers de semis (5 décembre à Marcilly-sur-Tille)

• Passer au bio «J'y vais, j'y vais pas ?» (21 et 29 novembre à Prémery et Joigny)

Retrouvez le programme détaillé de chacun des rendez-vous sur :
www.bourgogne.chambagri.fr
et sur www.franche-comte.chambagri.fr

COMMUNIQUÉ

Réunions d'hiver rendez-vous 2016

- Lundi 21 novembre de 13h45 à 17h, à la salle des fêtes de Prémery (58)
- Lundi 28 novembre de 13h45 à 17h, au Salon de l'hôtel de ville, 3 quai du 1er dragon à Joigny (89)
- Mardi 29 novembre à Champdivers (39)
- Lundi 5 décembre de 13h45 à 17h15, à la salle des petits ormeaux, rue de la planchotte à Marcilly-sur-Tille (21)

Contacts

Pour plus d'informations, contacter :

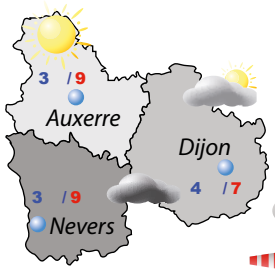
- Chambre d'Agriculture de Côte d'Or : Jean-Baptiste Goulier Tél. 03 80 68 66 72
- Chambre d'Agriculture de la Nièvre : Michael Geloen Tél. 03 86 93 40 71
- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire : Antoine Villard Tél. 03 85 29 56 22
- Chambre d'Agriculture de l'Yonne : Emilie Riberolles Tél. 03 86 64 64 78
- Chambre d'Agriculture du Jura : Patrick Chopard Tél. 03 84 72 79 03
- Chambre interdépartementale d'Agriculture du Doubs et Territoire de Belfort : 03 81 65 52 93
- Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : Stéphane Aubert Tél.03 84 64 99 60
- CRA Bourgogne – Franche-Comté : Marie-Sophie Petit Tél. 03 80 48 43 23
- Arvalis – Institut du végétal : Christelle Moreau Tél. 03 80 28 81 85
- Terres inovia : Sabine Pepiot Tél. 03 80 72 27 50

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 11 au 20 novembre 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Novembre

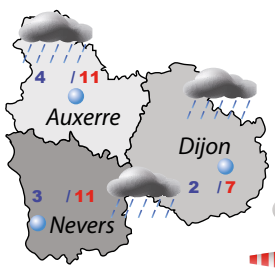


Changeant
Nous retrouverons un ciel très changeant avec des embellies, mais aussi des passages nuageux, parfois encombrants.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Martin
Soleil : 07:46 - 17:15
Lune : 15:51 - 03:22

Samedi 12 Novembre



Instable
Nous retrouverons un temps agité sur toute la région avec des précipitations, plus marquées dans le courant de l'après-midi.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Sud 30 km/h

St Christian
Soleil : 07:48 - 17:14
Lune : 16:24 - 04:38

Dimanche 13 Novembre



Mitigé
Le temps s'annonce mitigé sur l'ensemble du département avec nuages, éclaircies et averses, plus nombreuses en cours d'après-midi.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Nord-Ouest 30 km/h

St Brice
Soleil : 07:49 - 17:13
Lune : 16:59 - 05:56

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 au Mercredi 16 Novembre :
tres nuageux / nuageux / clair
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 1 à 6 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 17 au Dimanche 20 Novembre :
eclaircies / bruine / averses / bruine
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 2 à 8 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

clin d'œil


© Acip/Chaunu

DÉVELOPPEZ VOTRE VENTE DIRECTE
1 abattoir volaille CE avec services sur mesure
Ferme du Luteau

Notre métier, un poulet de qualité
Contactez-nous :
Abattoir Péricat - 02 38 34 94 17 - BEAUNE LA ROLANDE

Installation

Un «net rebond» en 2015

Dans un contexte économique où ministère et syndicats s'interrogent sur la façon d'accompagner les agriculteurs contraints d'abandonner le métier, la Caisse centrale de MSA (CCMSA) constate un *«net rebond des installations»* en 2015. Cependant, l'attrait pour les différents secteurs d'activité semble évoluer.



Réussir

L'élevage laitier, deuxième secteur le plus attractif en 2014 a régressé à la 4e place en 2015»

15083 non-salariés agricoles ont rejoint la catégorie des chefs d'exploitation agricole en 2015, selon les chiffres de la CCMSA diffusés le 3 novembre, soit une hausse de 17 % par rapport à 2014. Un *«net rebond»* comparé à la période récente : le nombre de nouveaux chefs d'exploitation plafonnait, depuis 2009, aux alentours de 13 000 chaque année. Une information à relativiser cependant. La forte hausse constatée en 2015 résulte avant tout de la modification des critères d'affiliation au régime agricole qui découle de la loi d'avenir d'octobre 2014, explique la MSA. Toutes les catégories se sont vues concernées : +10% chez les jeunes chefs d'exploitations de moins de 40 ans (soit 9 250 installations), +37,7% d'*«installations tardives, ne résultant pas d'un transfert entre époux»* (4 694 installations) et +21,1% d'installations tardives des suites d'un transfert entre époux (1 143 installations).

L'élevage laitier perd en attractivité

Comme en 2014, les nouveaux installés en 2015 ont choisi en priorité les cultures céréalières et industrielles (2 623 installés). Cependant, l'élevage laitier, deuxième secteur le plus attractif en 2014 a régressé à la 4e place en 2015 (1 816 installés) et constitue le seul secteur agricole qui n'a pas vu augmenter le nombre d'installés. L'ont doublé, la viticulture (2 164 installés) qui enregistre la plus forte hausse du nombre d'installés (+45%), et les *«cultures et élevages non spécialisés»* (1 943 installés). En 5e position, comme en 2014, l'élevage de bovins-viande, avec 1 664 installés. L'activité enregistre la deuxième plus forte hausse du nombre d'installés (+24%).

«Quant au critère géographique, c'est la Marne qui remporte la palme de la plus grande évolution du nombre d'installation (+134%), suivie du Bas-Rhin (+100%) et de la Lozère (+91%). En bas du tableau, la Haute-Normandie et la Franche-Comté voient le nombre d'installations reculer respectivement de 15% et de 6%».

Un bon taux de maintien, surtout chez les plus jeunes»

Dans l'ensemble le taux de maintien dans l'activité agricole est élevé, constate la CCMSA. 80,8% des installés en 2009 étaient toujours agriculteurs en 2015 indique-t-elle. Et ce taux augmente inversement à l'âge des installés : 87,3% pour les installés de moins de 40 ans, 70% pour les installés de plus de 40 ans hors transfert et 64,7% pour les installés de plus de 40 ans suite à un transfert entre époux.

«Chez les moins de 40 ans, les secteurs d'activité qui enregistrent les meilleurs taux de maintien entre 2009 et 2015 sont l'élevage de bovins-viande et élevage bovins-mixte (94,5 %), l'élevage porcin (94,5%), les céréales (93,4%) et l'élevage bovins-lait (92,6%)».

BB

Nombre d'installés par secteurs d'activité en 2014 et 2015

Secteur d'activité	2014	2015	Evolution
Viticulture	1495	2164	45%
Elevage de bovins-viande	1338	1664	24%
Elevage de chevaux	287	351	22%
Culture et élevage non-spécialisés	1660	1943	17%
Maraîchage, floriculture	652	752	15%
Culture céréalières et industrielles	2320	2623	13%
Elevage porcin	183	206	13%
Elevage d'ovins, caprins	834	934	12%
Elevage de volailles, lapins	500	559	12%
Elevage de bovins-mixte	200	221	11%
Arboriculture fruitière	289	303	5%
Haras, clubs hippiques	555	575	4%
Elevage de bovins-lait	1810	1816	0%
Autres	793	972	23%
Total	12916	15083	17%

En bref

Inra: manger plus sain peut conduire à améliorer les pratiques agricoles

Améliorer sa nutrition, notamment au travers d'une alimentation plus riche en oméga 3 naturels, peut conduire à améliorer les pratiques agricoles. C'est la conclusion du programme de recherche Agralid piloté par l'Inra, qui a été présenté à la presse le 7 novembre et dont les travaux seront développés aujourd'hui dans un congrès de restitution. L'incorporation de 2 à 3% de graines de lin oléagineux dans les rations du porc se traduit dans la côte de porc par un taux d'omégas 3 multiplié par 5 par rapport à une côte de porc standard. Or le lin est une culture qui nécessite peu de traitements phytosanitaires et qui pourrait constituer un élément de plus dans les rotations des cultures, ce qui est favorable à la résistance des plantes aux maladies. Les chercheurs estiment qu'outre le lin, on pourrait développer d'autres cultures : celle du chanvre. Mais il n'est pas encore rentable. En revanche celle de certaines micro-algues riches en omégas 3, telles la schizochytrium, serait viable. D'où un appel des chercheurs à développer le débouché des micro-algues dans la nutrition animale, alors que jusque-là les micro-algues sont surtout transformées en suppléments alimentaires par comprimés.

S. Le Foll dégage 50M€ supplémentaires pour les MAEC et la bio

Le ministère de l'Agriculture a annoncé le 7 novembre avoir dégagé, sur son budget, une rallonge de 50M€ pour répondre aux demandes des agriculteurs, *«en forte croissance»*, en matière de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de soutien à l'agriculture biologique. Le *«succès de ces dispositifs»* a conduit au *«dépassement des budgets initialement prévus, et ce malgré un doublement des budgets alloués à ces mesures entre la période 2007/2014 et la période 2015/2020»* indique le communiqué du ministère. *La rallonge de 50M€ devrait permettre de «couvrir les forts besoins constatés sur l'année 2016».*

PLF 2017: le ministère de l'Agriculture détaille les objectifs pour la filière forêt-bois

Un des objectifs de la programmation du budget 2017 est d'aider à faire *«décoller»* les GIEEF (regroupement volontaire de propriétaires forestiers privés), a-t-on appris lors de la Conférence des financeurs pour l'amont forestier à Paris, le 7 novembre. Ainsi, une enveloppe de 400 000 euros doit soutenir la constitution des dossiers GIEEF. Quatre autres objectifs ont été détaillés pour le secteur de la forêt et du bois: sécuriser le financement par le Feader (10,2M€), accompagner la modernisation des scieries (1M€), augmenter les crédits pour la génétique forestière et le changement climatique (1M€) et réserver une enveloppe pour un appel à projets national sur les investissements innovants pour l'amont forestier (15M€). Pour rappel, le budget 2017 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt sera de 5,12 Md€, selon le PLF 2017 adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 3 novembre.

La production revue à la baisse en maïs, à la hausse en betteraves (Agreste)

Agreste a corrigé le 7 novembre ses prévisions de récolte, en baisse pour le maïs grain à 12,5 Mt (contre 12,8 Mt prévu en octobre), en hausse pour les betteraves industrielles à 33,5 Mt (contre 32,3 Mt). *«La récolte de maïs grain (y compris semences) atteindrait 12,5 Mt, en baisse de 9% sur un an et de 20% par rapport à la moyenne 2011-15»*, selon une note. En maïs fourrage, la production reculerait à 16,3 Mt (contre 16,6 Mt en octobre), soit -5,5 % sur un an et -12 % par rapport à la moyenne quinquennale. *«Des parcelles destinées initialement au maïs grain pourraient être récoltées en maïs fourrage, certains éleveurs ayant besoin de fourrage pour leurs animaux»*, affirme Agreste. Parmi les rares productions en hausse cette année, celle de soja est révisée à 358 000 t (contre 381 000 t prévu le mois dernier). *«La récolte de betteraves industrielles serait stable par rapport à 2015»*, en retrait de 5 % comparée à 2011-15.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47



Lors de l'inauguration.

Ferme Côte d'Or

L'agriculture en mode sé

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisaient la Ferme Côte d'Or du 3 au 6 novembre.

À la hauteur de toutes les promesses. La neuvième édition de la Ferme Côte d'Or a montré une bien belle image de l'agriculture départementale durant quatre journées, la semaine dernière, dans le cadre de la foire gastronomique de Dijon. De multiples animations étaient proposées sous un grand chapiteau très bien décoré aux couleurs de la campagne. Si toutes les filières agricoles étaient représentées, le thème de cette édition était plus particulièrement dédié à l'élevage et aux territoires. Le public a pu apprécier la transversalité de ces deux domaines, l'un ayant besoin de l'autre et inversement. En plus des nombreux animaux en exposition, les visiteurs ont peaufiné leurs connaissances agricoles en s'arrêtant sur plusieurs stands. L'un d'eux mentionnait l'existence de 164 000 hectares de prairies en Côte d'Or, tous destinés à valoriser les terres non-labourables. Jeunes et moins jeunes ont pu apprendre qu'un hectare de prairie servait à nourrir une vache allaitante ou sept moutons par an ou bien à produire 7 000 litres de lait sur la même durée.

Un soutien apprécié

Après avoir fait état des difficultés structurelles du métier, le président de la Chambre d'agriculture Vincent Lavier a tenu remercier le Conseil départemental pour son soutien et l'organisation de cette très belle fête agricole, essentielle dans le domaine de la communication grand public. Vincent Lavier a particulièrement apprécié le thème de cette édition : «*Nous produisons de la viande de qualité et préservons le milieu naturel, que pouvons-nous faire de mieux ? Notre modèle est pourtant balloté, nos productions souffrent. Avec tout ce qu'elle apporte, l'agriculture devrait faire l'objet d'un traitement spécifique, totalement différent de celui des autres activités économiques*». Vincent Lavier a également salué la mise en valeur des produits locaux sur cet évènement, ces derniers représentant une importante piste à explorer pour un meilleur quotidien en agriculture. François Sauvadet, président du Conseil départemental, a adressé un message de solidarité au monde agricole en assurant que le Département fera tout ce qu'il est en son pouvoir pour l'aider : «*Nous avons la chance d'avoir une diversité de productions et nous devons la préserver. Elle est source de valeur ajoutée. Nos paysages sont très variés et très appréciés de tous*». Le président a rappelé son engagement dans les filières locales et encouragé toutes les collectivités à travailler dans le même sens.

AURÉLIEN GENEST


1


2


3



Les deux premières journées étaient notamment dédiées aux plus jeunes. Près de 500 enfants ont été accueillis sur le nouveau parcours pédago-ludique *«Du Champ à l'assiette»*.

1 Les éleveurs allaitants.

2 Les éleveurs bovins laitiers.

3 Les Traits Auxois, fidèles au rendez-vous.



Terres de Bourgogne était présent à l'évènement.

Le gagnant du panier de produits du terroir à la Ferme Côte d'Or est Fabrice Rodriguez, 21250 Broin

éduction



Les ovins ont attiré l'attention du public, notamment lors des démonstrations de tonte.



Les caprins faisaient leur première apparition à la Ferme, au plus grand plaisir des scolaires.

Un brin syndical



La FDSEA de Côte d'Or avait également son stand, présenté ici par le président Fabrice Faivre lors de l'inauguration du 3 novembre. Festif au premier abord, cet arrêt mettait toutefois en évidence les réalités du quotidien. Une affiche rappelait les difficultés de la production de viande bovine : si un kilogramme de viande est acheté 25€ par le consommateur, 3,5€ seulement reviennent dans la poche de l'éleveur. Les producteurs céréaliers connaissent les mêmes problématiques : un kilogramme de pain coûte en moyenne 3,20€ quand le même poids en blé ne rapporte que 12 centimes au producteur. Même schéma pour le lait avec un litre vendu 0,27€ par le producteur mais acheté 0,80€ par le consommateur... Dans le même temps, les charges ne cessent d'augmenter. Une autre affiche faisait part d'un comparatif entre 1976 et 2016 : le litre de gasoil est passé de 0,15€ à 0,65€, le prix d'un tracteur 110 cv a explosé en passant de 8 400€ à 60 000€, une heure de mécanicien en a fait tout autant (de 3,87€ à 65€), tout comme le prix d'une tonne de luzerne déshydratée (de 142€ à 220€). Pour ne rien arranger, les prix payés aux producteurs n'ont guère évolué (une tonne de blé coûtait 109€ en 1976 et 120€ aujourd'hui).

foire gastronomique de Dijon

Ouverts jusqu'à dimanche !

Plusieurs producteurs côte d'oriens sont présents à la foire gastronomique de Dijon jusqu'à la fin du week-end. Il n'est pas trop tard pour aller les rencontrer et déguster leurs bons produits locaux.



Sur le stand de «*L'Épicerie fermière*», devant les bouteilles de crémant d'Henri Mutin. Les visiteurs se voient proposer des vins de Bourgogne, mais aussi du foie gras, des truites fumées, de la charcuterie, des liqueurs, des jus de fruits, des confitures, du miel et des pains d'épices.





«*Le Comptoir fermier*» propose des escargots de Bourgogne, un burger de bœuf, du poulet à l'Époisses et du crémant de Bourgogne du Châtillonnais. Les producteurs cuisinent directement sur place et se servent eux-mêmes dans la joie et la bonne humeur.



L'équipe de «*La Grange*» cuisine également sur place et sert les clients dans le même esprit que dans son établissement basé à Flavigny-sur-Ozerain.



▶ Agenda

18 et 19-11 "De l'arbre... au fruit" à Beire-le-Châtel

Les 18 et 19 novembre, les Pépinières Dima organisent deux journées de découverte des arbres fruitiers intitulées *«De l'arbre... au fruit»* à Beire-le-Châtel. A cette occasion, elles accueilleront un apiculteur, un arboriculteur et une association citoyenne engagée dans la valorisation des fruits non récoltés, pour balayer tout le cycle du fruit, de sa naissance par pollinisation à sa consommation sous forme brute ou transformée. L'entrée est libre et gratuite pour tous, de 10 heures à 19 heures. Renseignements : 03 80 23 27 89.

14 et 22/11 Assemblées de section CerFrance BFC

CerFrance BFC organise ses assemblées de section à Saint-Apollinaire lundi 14 novembre à 14 heures (11 rue François Mitterrand – salle Safer), à Ampilly-le-Sec mardi 22 novembre à 9h30 (2 rue de la maison commune - salle des fêtes) et à Semur-en-Auxois mardi 22 novembre à 14 heures (agence CerFrance – ZI – rue de l'Œuvre). Seront présentés : les tendances économiques 2016 sur les exploitations agricoles, fiscalité : le prélèvement à la source pour 2018, Cerfrance Avantages : nouvelle plateforme au service des adhérents, l'activité et l'actualité de Cerfrance BFC. Sur le plan statutaire, ces assemblées désigneront les délégués qui représenteront chaque section à l'assemblée générale du mois de décembre.

Réunions locales FDSEA

La FDSEA de Côte d'Or organise des réunions locales ouvertes à tous les agriculteurs. La série entamée le mois dernier se poursuit avec des rendez-vous à Genlis le 15 novembre à 9h30 à la Salle les Glorieux, à Seurre le 15 novembre à 14 heures à la salle de la coopérative, à dijon le 18 novembre à 09h30 à laMaison de l'agriculture à Bretenière.

16 et 18/11 Journées d'échanges de Côte d'Or Conseil Elevage

Côte d'Or Conseil Élevage poursuit ses journées d'échanges avec deux derniers rendez-vous à Saint-Seine-l'Abbaye (le 16 novembre) et Aignay-le-Duc (le 18 novembre). Des exposés en salle seront proposés à partir de 9h45 avec l'analyse des résultats Galacsy (tendances et repères 2015/2016, prévision 2016/2017, niveaux de produits, composantes des charges opérationnelles, coûts de production globaux, comparaison et analyse de vos résultats individuels). Après un repas (à réserver impérativement à l'avance), une visite d'élevage sera proposée l'après-midi à partir de 14 heures avec une présentation de la qualité des fourrages herbe et maïs 2016, le rationnement à mettre en place et des informations sur les méteils. Les élevages visités : Gaec Chevalier le 16 novembre à Saint-Martin-du-Mont et l'EARL de la Renière le 18 novembre à Étalante.

CLCO

Une envie de se démarquer

La coopérative laitière de Côte d'Or (CLCO) réfléchit à une valorisation d'une partie de sa production en s'appuyant sur la filière luzerne.


Neuf des dix administrateurs de la coopérative impliqués dans le projet (manque Éric Tardy sur la photo).

Tout reste à faire mais leur projet semble déjà bien embarqué. Les producteurs laitiers de la CLCO, hors filière Époisses, affichent la volonté de valoriser 10% de leur production. *«Ce pourcentage correspond à environ 5 millions de litres, cette partie a du mal à être valorisée depuis le début d'année et est particulièrement mal payée»* relève Pierre Neugnot, éleveur à Genay et administrateur de la coopérative. La CLCO, représentant 60% de la production côte d'orienne avec ses 95 éleveurs, veut s'appuyer sur l'image et les nombreux bienfaits de la luzerne pour élaborer un produit haut de gamme. *«En cherchant un dénominateur commun, un marqueur qui puisse nous permettre de dépasser les clivages, la luzerne s'est naturellement imposée de par sa triple incidence agronomique, zootechnique et économique. De plus, elle a l'intérêt d'avoir des effets bénéfiques sur le climat et peut nous conduire à instaurer des interactions avec les producteurs céréaliers»* indique Fabienne Lépy, éleveuse à Éringes et vice-présidente de la coopérative laitière.

Une présentation générale de la démarche CLCO filière luzerne a fait l'objet d'une réunion la semaine dernière au MuséoParc d'Alésia. Différents intervenants techniques étaient invités pour connaître les différentes possibilités. *«Notre but est de partir du lait de luzerne, que l'on produit déjà pour la plupart d'entre nous, et trouver un débouché sans augmenter le prix de la ration»* note Philippe Blandin, éleveur à Laignes et lui aussi administrateur. *«Le local est en vogue, nous voulons surfer sur cette vague pour obtenir une meilleure rémunération»* ajoute Pierre Neugnot, *«Senagral, Dijon Céréales et Vitagora nous suivent dans notre démarche. Un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) vient d'être déposé. Ce sera un plus pour les jeunes qui auront envie de s'installer dans le lait. Notre démarche est très importante pour nous, il en va de la survie de la production laitière dans notre département. Le lait standard n'est pas valorisant. Faire du lait sur un prix mondial n'est pas une solution, on ne pourra pas s'en sortir si l'on continue ainsi». «Nous allons créer une section lait de luzerne au sein de la coopérative, au même titre que la section Époisses»* ajoute David Tobiet, éleveur à Gigny.

Sont intervenus lors de cette journée : Yves Lelan, responsable achat lait chez Senagral (interêt du projet pour le maintien d' une dynamique laitière), Frédéric Imbert, directeur scientifique du groupe Dijon Céreales et Artémis (interêt agro-économique de la luzerne pour la région), Jean-Michel Vocoret, rédacteur en chef de la revue L'Éleveur laitier (regard sur la production laitière), Philippe Dietschy, responsable développement commercial chez Jouffray-Drillaud (contexte pédo-climatique), François Lévêque, ingénieur agro chargé d'études chez Dijon Céréales (dossier GIEE Envilait et son importance pour les producteurs), Sophie De Batz, ingénieure spécialiste agro dans le cabinet Sowing (valorisation du produit, étude de marché, étude consommateur, démarche éco-méthane), Pascal Lebreton, biochimiste et nutritioniste chez NBVC et Edwige Bornot vétérinaire conseil (interêt pour l'élevage et le retour positif pour le consommateur).

Témoignage

Fabienne Lépy, vice-présidente de la CLCO : ***«La fin des quotas laitiers a rebattu les cartes et nous met face à la grande inconnue du système libéral basé sur l'offre dans laquelle nous sommes directement impliqués et la demande que l'on nous prédit en croissance. Cette adaptation nous a conduits vers une période de fortes turbulences avec une baisse constante des prix mais a aussi occasionné nombre de cessations. A cela viendront se greffer des changements climatiques dont personne ne connait encore l'impact, puis des normes nouvelles qui risquent de complexifier le paysage laitier. Si nous pouvons considérer que les producteurs seront diversement impactés à travers le monde, ce qui nous importe en premier lieu, c'est de savoir de quelle manière nous résisterons ici. Nous nous devons donc réfléchir et nous projeter vers un modèle qui sera le mieux adapté à notre région, trouver une plus value de spécificité voire de débouchés porteurs et préserver économiquement et durablement autant que faire se peut nos systèmes d'exploitations».***

Jugement de bétail

Ils ont composé leur billet

Deux jeunes se sont qualifiés vendredi dernier pour la finale nationale de jugement de bétail, en races Simmental Française et Montbéliarde.


Les participants du concours, avec les organisateurs et partenaires.

La première finale départementale de jugement de bétail de l'année s'est déroulée vendredi 4 novembre à la Ferme Côte d'Or. Le lycée et la Maison familiale rurale de Quetigny, La Barotte Haute Côte d'Or et la MFR Auxois Sud Morvan alignaient une vingtaine d'élèves à cette occasion. Chaque participant devait juger deux vaches dans chaque race laitière et s'approcher au plus près des pointages de référence réalisés par deux techniciens de Simmental France. Un élève du lycée de Quetigny s'est particulièrement distingué lors de la proclamation des résultats. Baptiste Girardot, résidant Dampierre-en-Montagne, a réussi la très belle performance de se classer aux premières places des deux concours. Le jeune homme de 16 ans a reçu les félicitations du jury, des organisateurs et des partenaires de l'évènement. Actuellement en classe de Première *«productions agricoles»*, Baptiste Girardot se qualifie pour la finale nationale qui se déroulera dans le cadre du prochain salon de l'agriculture à Paris. Ne pouvant être aligné dans les deux races, Baptiste Girardot a choisi la Simmental Française, race présente dans la ferme de son père, producteur de lait en AOC Époisses. *«Même si je connais bien la Simmental, je ne m'attendais vraiment pas à obtenir un tel résultat car je n'avais jamais fait de pointage. Juger des animaux sur différents critères comme les mamelles, la taille, l'aplomb ou les pattes, je n'avais jamais pratiqué. C'était une grande première pour moi»* relevait le jeune étudiant, aux côtés de son professeur Gérard Moilleron. Cette épreuve du 4 novembre devant qualifier deux jeunes, c'est Romain Lhuillier, second du concours dédié à la Montbéliarde, qui obtient le second ticket pour la finale nationale. Domicilié à Athie et


Baptiste Girardot a terminé aux premières places des deux concours.


Deuxième en race Montbéliarde, Romain Lhuillier ira lui aussi à Paris.

camarade de classe de Baptiste Girardot, Romain Lhuillier participait lui aussi à sa toute première épreuve de pointage. Tout comme le grand gagnant du jour, ce jeune Côte d'orien est fils d'agriculteur et désire s'installer plus tard dans l'exploitation de ses parents. Éric Demouron, professeur de zootechnie au lycée La Barotte et maître d'oeuvre des concours départementaux de jugement de bétail, donnait alors rendez-vous le 17 novembre pour la finale départementale en race Charolaise. Les étudiants prendront ensuite la direction de Châtillon-sur-Seine le 8 décembre pour les épreuves dédiées à la race Brune, aux ovins ainsi qu'aux équins.

AURÉLIEN GENEST

FDSEA

De belles promesses avec le cœur de gamme

Une réunion spéciale élevage était organisée vendredi 28 octobre par la FDSEA de Côte d'Or : l'occasion pour les éleveurs d'en savoir un peu plus sur l'actualité et les dernières avancées syndicales.


Jean-Pierre Fleury a répondu à de nombreuses questions.

Comme l'an passé à la même période, la FDSEA de Côte d'Or est allée à la rencontre des éleveurs dans l'Auxois. Le principal objectif de cette réunion était d'éclaircir les producteurs bovins viande sur un certain nombre de points d'actualité, particulièrement nombreux et parfois complexes en cette période de crise. L'état et la compréhension des marchés, la révision des zones défavorisées simples, le calendrier Pac, les mesures de soutien à l'élevage et surtout le cœur de gamme étaient à l'ordre du jour, en présence de Fabrice Faivre et Dominique Guyon, présidents respectifs de la FDSEA et de sa commission bovins viande. Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine, s'est attardé sur le sujet du cœur de gamme, perçu comme un réel espoir par la profession. Ce dispositif fondé sur une charte qualitative permet de différencier l'entrée de gamme du premium dans les GMS et, surtout, pour la partie éleveurs, d'obtenir en moyenne 1€/kg de plus sur chaque animal. Si certains dysfonctionnements ont été rencontrés ces derniers mois (notamment sur le retour de la plus-value dans la cour de ferme), tout devrait rentrer dans l'ordre d'ici peu, grâce au travail assidûment mené par la FNB.

Accessible à tous

«Cœur de gamme repositionne les viandes issues des bovins du troupeau allaitant dans le rayon viande, il améliore la valorisation des viandes allaitantes et impose une nouvelle logique dans la formation du prix, en prenant en compte les coûts de production» a indiqué Jean-Pierre Fleury, avant de faire le point sur l'avancée des engagements des GMS. De plus en plus d'enseignes intègrent le dispositif, Auchan et Cora étant les seules à ce jour à n'avoir toujours pas répondu. Le président de la FNB a bien rappelé que l'intégralité des éleveurs bovins allaitants étaient concernés par le cœur de gamme, avec un cahier des charges accessible à tous. Pour le Charolais, race intéressant le plus grand nombre d'éleveurs présents à cette réunion, un poids minimum de carcasse de 380 kg est demandé, tout comme une conformation minimale R=. L'âge de l'animal ne doit pas dépasser les 10 ans, l'état d'engraissement doit être supérieur à 2.

Ils y croient

Si certains éleveurs n'avaient pas encore entendu parler du cœur de gamme à cette date du 28 octobre, d'autres étaient déjà bien informés et ne cachaient pas leurs attentes, à l'image de Michel Boulmier, producteur dans le canton d'Arnay-le-Duc, qui livrait ses impressions à l'issue de la réunion : *«Personnellement, j'y crois. Le cœur de gamme est très important pour nous, éleveurs. Nous avons vraiment besoin de cette valorisation, celle-ci donnerait un réel espoir à toute la production allaitante. Si cette démarche n'arrivait pas à se concrétiser, la viande bovine allaitante tomberait dans une grande banalité qui ne serait pas bon signe»*. Grand moment d'échanges collectifs, souvent sans la moindre langue de bois, cette réunion spéciale élevage a mis en avant un grand besoin d'avancées concrètes dans le métier. Une grande exaspération des éleveurs était palpable, avec une formation du prix qualifiée de *«moyenâgeuse»*, une distribution perdant *«tout repère sur les produits»* et des producteurs de viande qui ne *«vivent plus de leur métier»*. Si le dossier cœur de gamme a pour objectif de tirer l'ensemble des cotations vers le haut, un autre travail est mené en parallèle sur la recherche et le développement. La RHD reste un important débouché potentiel en viande bovine, susceptible d'absorber les animaux ne correspondant pas au cœur de gamme (laitiers et allaitants).

Zoom sur les marchés

Jean-Pierre Fleury est également revenu sur les marchés, catégories par catégories. Pour les broutards, la faible demande en France comme à l'étranger pèse fortement sur les cours et la stabilité des prix de la viande en Italie et en Espagne n'a pas motivé les engraisseurs à procéder à des achats. Le marché des jeunes bovins est quant à lui plombé par celui des femelles. En France, les exports des mâles sont moins nombreux que l'an dernier, aussi bien en lait qu'en viande. Les sorties des jeunes bovins laitiers sont retardées par l'afflux de vaches laitières et les animaux prennent du poids dans les élevages. Les sorties sont plus fluides pour les jeunes bovins de type viande, mais leurs prix sont dégradés. Concernant les femelles, la hausse des sorties plombe littéralement les prix, dans un marché déjà encombré par les vaches laitières. Les réformes laitières sont toujours nombreuses, stimulées par un grand nombre de primipares et la mauvaise conjoncture laitière.

Autres dossiers

Bien d'autres sujets ont été évoqués durant cette réunion, comme la révision des zones défavorisées simples, avec comme enjeux les maintiens de l'ICHN (avec l'ancienne enveloppe PHAE) et des aides JA. Un nouveau règlement européen impose la mise en œuvre du nouveau zonage en 2018. Si le travail syndical a permis de maintenir une grande partie de l'ancien zonage, pas moins de 75 communes de Côte d'Or pourraient en sortir (zone d'Époisses, l'arrière côte et plaine de Saône). Un travail actuellement mené vise à réintégrer les différentes communes dans le protocole. Le calendrier Pac a également été abordé. À ce titre, le versement de 90% de l'ICHN est prévu courant novembre, au même titre que l'instruction et le paiement des aides ovines.

AURÉLIEN GENEST

► Formations

Être autonome pour vérifier ses engins de levage

Le 24 novembre à Chatillon sur Seine. Décrypter et utiliser Internet (courriel, site prof, etc) et les réseaux sociaux, les 2 et 9/12 à Bretenière
Formation Sauveteur Secouriste au Travail, les 1ers gestes qui sauvent, 2 jours - Sur demande
Aline Parize,
CA21 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'ostéopathie

24 et 25 novembre à Rouvres-en-Plaine et 08 et 09 décembre sur le secteur Auxois
Inséminer soi-même ses vaches, le 6 décembre 2016 et 09 janvier 2017 sur le secteur Auxois
Soigner ses animaux avec la phyto-aromathérapie, les 15 et 16 décembre à Bretenière
Aurore Gerard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Approcher les problèmes de santé en élevages ovin et caprin, le 16 nov à Pouilly-en-Axois.

Adapter son bâtiment ovin pour de meilleurs résultats, le 2 décembre à Pouilly-en-Auxois.
En partenariat avec le SDEO 21.
Inscription : Jean-Marc Bidoire,
03 80 68 66 58,
seo21@orange.fr

Désherbage mixte : le guide pour bien démarrer.

Le 6 décembre à Chatillon et le 8 décembre à Bretenière.
Utiliser les systèmes de défenses naturelles et les sucres, le 12 décembre à Chatillon et le 13 décembre à Bretenière
Mathilde Matrat,
CA21 03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

► Rendez-vous

Pour une céréaliculture demain en Côte d'Or

Après une nouvelle année très dur pour notre département, la FDSEA 21 ainsi que vos représentants des Associations spécialisées se sont mobilisés ces dernières semaines sur tous les fronts. Le plan d'urgence est un acquis, bien sur il n'est pas suffisant et ne ramène pas directement de la trésorerie sur les exploitations mais il permet des aménagements et si vous rencontrez des difficultés avec vos interlocuteurs n'hésitez pas à contacter la FDSEA ou vos représentants d'AS. Mais le travail syndical est, et doit être de tous les instants comme le démontre la nouvelle mise en cause puis reculade sur l'arreté phyto que seule la FNSEA, les AS et les OS ont combattues ! Enfin, il faut malgré tout penser à demain, à notre organisation, à nos moyens de production, à la Pac, à l'évolution de nos exploitations … Pour tout cela, j'invite tous les scopeurs adhérents à la FDSEA à venir à la prochaine commission production végétale qui se tiendra le vendredi 18 novembre à 14 heures dans les locaux du Crédit Agricole à Dijon, avec la participation de Damien Greffin céréalier, président de la FRSEA Ile de France et administrateur AGPB. Alors au 18.

JACQUES DE LOISY

AUBE - COTE D'OR - YONNE
ASSURANCES **AGRICOLES** ET **VITICOLES** DEPUIS 15 ANS
Nos clients sont notre meilleure publicité



« En 2013, deux tempêtes ont endommagé la toiture de mon corps de ferme. M. BEAUVOIR s'est tout de suite rendu disponible et s'est déplacé pour voir les dégâts. Il m'a ensuite aidé dans les démarches. Mes dommages ont été indemnisés en valeur à neuf à l'identique, je recommande l'agence Gan assurance de Bar-*sur-Seine (10) à tous mes confrères»* M. GUYARD YOHAN Agriculteur en Côte d'or (21)

Anthony BEAUVOIR
Agent général
2 rue des maquisards
BP 3
10110 BAR-SUR-SEINE
03 25 29 82 17
bar-sur-seine-poste@gan.fr
gan ASSURANCES

Document publicitaire à jour au 9/01/2016
*Interview 17/11/2015
Gan assurances Compagnie française d'assurances et de réassurances - **Société anonyme au capital de 109817739 euros (entièrement** versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg—75383 PARIS CEDEX 08
n° orias : 07015159

Grandes cultures

Ne pas mettre ses œufs dans le même panier

Didier Championnat et son épouse Céline, tous deux installés en grandes cultures à Tintury, se lancent dans un atelier volailles. Un projet doublement sécurisant : sans aides PAC et sans contraintes météo.

Maïs, orge, blé, colza… C'est l'assolement typique que l'EARL des Chaumes travaillent depuis plusieurs années.

De la viande aux cultures

Didier et Céline se sont connus adolescents, et, voisins de champs, déjà un point les rassemblait : ils n'ont pas une âme d'éleveurs de bovins. La ferme familiale reprise en 2009 est d'ailleurs déjà en cultures. Il faut dire qu'ici, sur les parcelles de Tintury, Verneuil, et Billy Chevannes les terrains s'y prêtent bien. «*En polyculture-élevage*», précise Didier, «*on doit supporter un double investissement : l'élevage et les cultures*».

Les dix première années, l'enthousiasme de la jeunesse et la conjoncture plutôt porteuse laissent de bons souvenirs au couple. Mais depuis quelques années, entre rendements décevants et baisse des cours, le moral n'y est pas.

Une année inédite

«On a fait le prévisionnel, cette année il va manquer gros, même si les cours augmentent ça ne compensera pas la baisse des rendements». L'exploitation, qui couvre environ 400 hectares, a fait en 2016 38 quintaux en blé, 55 en orge et 32 en colza, qui a été grêlé à 43%. En maïs non irrigué, les rendements sont en chute libre depuis deux ans : de 108 quintaux en 2014, on est passé à 53 en 2015 et cette année 38… *«Et là en colza, nous n'avons pas de belles levées ; ça s'annonce pas euphorique»* déplore Didier. Quant à l'avenir, difficile de se projeter quand «*on n'a que des productions cotées au niveau mondial, et qu'on n'a pas les même règles et produits autorisés que nos voisins*».

Quelles stratégies pour sécuriser son revenu ?

Une situation qui a poussé le couple à souscrire une assurance chiffre d'affaires pour le maïs. La production est assurée à hauteur de 1000 €/ha, avec un montant de cotisation de 57 €/ha. Et précisément, cette année, l'assurance va jouer, faisant même en partie double emploi avec l'assurance grêle. *«Il faut dire que le système fiscal n'est pas adapté pour que nous producteurs, nous puissions lisser les effets de marché ou de faible rendement d'une année sur l'autre»* constate Didier.

Un projet de poulailler

Pour sécuriser leur revenus, et plus encore pour *«ne plus dépendre de la météo, et des aides Pac»*, Didier et Céline décident de monter un poulailler. L'idée leur trottait en tête depuis longtemps, mais c'est la fin de certaines échéances de remboursement qui permet au projet de voir le jour. Pour eux, une seule condition : *«le poulailler s'autofinance et dégage du revenu, ce ne sont pas les cultures qui paient pour le poulailler !»* Le poulailler accueillera 29700 poulets à partir du printemps, sur une surface de 1440 m².

Plusieurs réflexions guident leur démarche : les cultures sont déjà consommatrices de 250 tonnes de fientes par an (plus rapide à épandre et plus concentrées que le fumier), que le poulailler pourrait apporter ; ensuite le marché est porteur : la demande de viande de poulet standard est importante et la consommation en hausse. Enfin, l'intégration, avec Force Centre, les rassure : *«nous nous occuperons du suivi, de l'alimentation, des soins aux animaux»*, l'intégrateur fournit les poussins, les rations puis vient chercher les poulets à la fin de la période d'élevage. Un projet en intégration, qui, paradoxalement, donne le sentiment de garder le contrôle, car il permet de *«ne pas mettre ses œufs dans le même panier»* et dont la production n'est pas impactée par les caprices de la météo ! Par ailleurs, le projet permet aussi de pérenniser l'emploi de Frédéric Delage, salarié de l'exploitation.

Ce projet permet au couple de se projeter dans l'avenir, en tous cas dans celui de Clément, 13 ans, qui annonce comme une évidence que plus tard il veut être *«paysan»*, et à qui la scolarité pèse car *«il aime être dehors»*.

Les TCS (techniques culturales simplifiées)

Les TCS elles aussi participent depuis quelques temps maintenant, à réduire le temps de travail, améliorer les conditions de production, et à faire des économies de fuel. *«Certaines molécules n'étant plus autorisées à la vente, on réfléchit aux solutions, on essaie d'allonger les rotations»*. Didier ne laboure plus, *«je fais un travail en profondeur, principalement entre août et septembre, octobre parfois, on déchaume superficiellement, on fait de faux semis. Sauf cette année, quand c'est sec, les faux semis ne marchent pas»*. Résultats : les structures du sol se comportent mieux, la portance est augmentée, les problèmes d'humidité réduits, les différences entre les sols sont partiellement gommées, les terrains sont moins motteux, et les cailloux remontent moins en surface qu'avec la charrue. *«Et surtout je gagne du temps !»* se félicite Didier. Pour découvrir ces technique de travail du sol et faire des essais, les échanges et les tours de plaines au sein du GDA du Centre Nivernais ont été précieux pour Didier.



Comme beaucoup d'enfants, Clément et Alysée apprécient plus la vie au grand air que les bancs de l'école...

Appro, stockage et vente : garder la main

«On fait nos propres semences en orge et en blé, c'est du boulot, mais ça permet de baisser les charges» explique Didier. Par ailleurs, le couple fait le choix d'un GIE (groupement d'intérêt économique) pour l'achat de produits phyto. Pour la vente, l'exploitation est en lien avec des négociants privés, *«on voulait se garder des marges de manœuvre sur la partie commerciale, garder la main sur la vente»* précise Didier. Les capacités de stockage donnent une certaine souplesse pour la moisson. *«Ensuite, on essaie de valoriser au mieux»* avec, par exemple, des contrats avant moisson avec échéance de livraison décalée.

Diversifier sa production, assurer partiellement son chiffre d'affaire, simplifier ses techniques culturales, garder la main sur les approvisionnements, le stockage et la vente : autant d'outils qui permettent à Didier et Céline de sécuriser l'avenir économique de leur exploitation et de garder le plaisir au travail.

LUCIE LECOINTE



Didier Championnat et Frédéric Delage, son salarié: l'important c'est de garder la main et la maîtrise de son avenir.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Espèces, implantation, conduite et récolte des légumineuses

Exigeantes mais payantes

La dernière rencontre autour de la culture des légumineuses s'est déroulée à Rouy au Gaec des fourmis, chez Pierre et Guillaume Herbemont. Une exploitation qui utilise des mélanges prairiaux dans ses prairies temporaires et produit du trèfle violet en semence et sous contrat.

Dernier volet des rencontres organisées par la Chambre d'agriculture autour des légumineuses, l'exploitation de Pierre et Guillaume Herbemont à Rouy, au lieu dit Servandet. Sur cette exploitation en polyculture élevage sur deux sites, le taux de chargement conduit à implanter des prairies temporaires riches en légumineuses. Sur les 26 ha de prairies temporaires sont implantés en ray grass d'Italie (pendant 5 ans), dactyle + ray grass hybride + ray grass anglais + trèfle banc. 9,7 ha sont destinés à la production sous contrat de trèfle violet en semence.

Les différents sites géographiques choisis reflètent ainsi, comme en témoigne Francis Bougarel, conseiller technique à la Chambre d'agriculture à Corbigny, la grande diversité des territoires nivernais. Avec des utilisations et des pratiques diversifiées elles aussi, concernant l'introduction, le choix des espèces et les pratiques. Certains ont opté pour le semis sous couvert de printemps, d'autres font pâturer la troisième coupe, un autre encore produit des semences... Mais tous apprécient les avantages économiques et agronomiques de cultures qui s'avèrent à l'usage contribuer à la sécurisation et à une meilleure robustesse de leur système d'exploitation.


Pierre et Guillaume Herbemont.

Éleveurs et céréaliers y trouvent leur compte

Ces différentes configurations montrent bien, comme lors de la première journée *«Osez les légumineuses»* consacrée au sujet, qu'il n'y a pas de recettes toutes faites. Tout est affaire d'adaptation, en fonction du système d'exploitation, des besoins de l'exploitant et de l'environnement pédo-climatique. Les exploitations de polyculture-élevage, comme les exploitations céréalières, peuvent y trouver leur content, car d'un côté, l'apport de légumineuses permet de limiter les aliments à base de concentrés azotés tout en fournissant fourrage et pâturage complémentaire ; tandis que de l'autre côté, les légumineuses profitent aux sols, permettent une diversification des cultures, assurent un bon niveau de reliquats azotés et au final, peuvent constituer une bonne tête de rotation pour les céréales à paille. Cerise sur le gâteau, toutes les légumineuses sont plus ou moins attractives pour les pollinisateurs, abeilles en première ligne et fournissent pollen et nectar, contrairement aux céréales à paille qui dominent les systèmes de grandes cultures.

Les trois demi-journées organisées par la Chambre d'agriculture ont donc permis d'insister sur les bonnes pratiques qui doivent impérativement accompagner l'introduction des légumineuses. Car il faut être vigilant comme le souligne Francis Bougarel sur le choix des espèces et le travail du sol pour l'implantation. A la récolte aussi la vigilance s'impose si l'on veut conserver un maximum de feuilles. Ces précautions prises, les bénéfices sur les plans agronomique et économique sont évidents. Si certains objectent que leur introduction est coûteuse, il faut en apprécier les effets positifs à l'échelle globale de l'exploitation. On peut aussi prétendre à l'aide légumineuses fourragères (à condition d'introduire plus de 50% de légumineuses dans les mélanges prairiaux). Cette aide couvre pour une large part le coût des semences.

ANNE-MARIE KLEIN

Réussir l'implantation et la récolte

La mise en œuvre des légumineuses est plus complexe qu'on ne le pense. Les graines sont très petites et donc plus difficile à lever. Cela impose une préparation du sol très soigneuse, très fine. Mieux vaut un semis précoce sur sol bien rappuyé et plat pour semer à un cm précisément. Les expérimentations menées dans les différentes régions renseignent sur les conditions d'implantation, les espèces et les variétés les mieux adaptées à l'environnement. En tout premier lieu, il faut se poser la question de la destination de la culture : fauche, ensilage... Les légumineuses produisent beaucoup de biomasse, il ne faut pas faire l'impasse sur l'apport en phosphore, magnésie, soufre. Eviter aussi les carences en mobdylène et bore. La récolte réclame une attention particulière pour déterminer le bon stade, le mode de récolte et préserver le feuillage. Les teneurs en protéines sont dépendantes du stade de récolte. Quand décider de faucher la première coupe ? Une nécessité : trouver le bon compromis entre la teneur en protéines et le niveau énergétique. Le maître mot c'est la réactivité pour déterminer la bonne fenêtre de tir. Pour la suite, il s'agit d'adapter le mode de récolte au stade des légumineuses, sachant qu'il est important de préserver les feuilles lors de la récolte, car elles concentrent l'essentiel des protéines...



▸ *Agenda*

FDSEA Réunions cantonales

La FDSEA de la Nièvre se déplace sur le terrain jusqu'au 30 novembre. À l'ordre du jour: révision des zones défavorisées simples, plan de soutien filière végétale et animale, cœur de gamme, Téléthon … Ci-dessous le calendrier des réunions:

- Lormes: 14 novembre - 18h30 - Maison du développement
- Pougues les Eaux: 14 novembre - 18h30 - Mairie de Guérigny
- Châtillon en Bazois/St Saulge: 15 novembre, 18h30, Restaurant Terre et Mer
- Donzy: 15 novembre, 10h00, Mairie de Donzy
- Prémery: 16 novembre, 18h30, Mairie de Lurcy le Bourg
- Moulins Engilbert: 17 novembre, 18h30 à la Sicafome
- St Benin d'Azy, 21 novembre, 18h30, Limon
- St Pierre Le Moutier: 22 novembre, 18h30, Mairie de Luthenay Uxeloup
- Pouilly sur Loire, 24 novembre, 10h00, Mairie de Garchy
- La Charité sur Loire, 28 novembre, 18h30, Mairie de Raveau
- Fours, 29 novembre, 18h30, Montambert
- Tannay - 30 novembre, 18h30, Mairie de Tannay
- Varzy: date à déterminer.

Contact FDSEA 58 au 0386934092

12/11 Foire concours à la Nocle Maulaix

Le 12 novembre se déroulera la foire-concours primée aux veaux de la Nocle-Maulaix, à partir de 14h, place de l'Eglise. Ce concours verra aussi l'attribution du super prix d'honneur de tous les concours nivernais d'animaux inscrits et non inscrits. Les catégories mâles inscrits, mâles nons inscrits, génisses d'élevage, taureaux de 18 mois concernent des animaux d'élevages qualifiés IBR A ou B. Repas en soirée (17 €) sur réservation.
Réservation : 03 86 30 85 24 ou 03 86 30 87 91.



Groupama Santé Active Prévoyance :
Composez vous-même votre contrat complémentaire Santé selon votre besoin et votre budget.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - distribuant les produits de Groupama Gan Vie - S.A. au capital de 1 371 100 605 euros - 8/10 rue d'Astorg 75008 Paris - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud

▶ Formations

Les formations proposées par la chambre d'agriculture

Pour plus de détails sur nos formations : http://www.nievre.chambagri.fr

18/11 Limiter les pertes sur agneaux

Formation d'une journée prévue le 18 novembre (de 9h à 12h30-14h à 17h30). Le lieu de réalisation sera déterminé en fonction des stagiaires et se fera sur une exploitation Les intervenants sont Hubert Germain, vétérinaire formateur et Christophe Rainon conseiller ovin de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. Contact : Christophe Rainon, Responsable du stage, au 06 72 39 76 43

18/11 et 9/12 Alimentation des Ruminants

Formation de 2 jours prévus les 18 novembre et 9 décembre avec comme intervenant Hubert Hiron Docteur vétérinaire au GIE Zone Verte. Le lieu sera fixé en fonction des stagiaires, une exploitation support par journée de formation prévue pour la mise en pratique.
Contact: Julie Lagord, responsable du stage, au 03 86 93 40 08

22 et 25/11 Prix de revient en grandes cultures

Formation de deux jours les 22 et 25 novembre prochain dans les bureaux de Nevers. les conseillers de la Chambre d'Agriculture, Philippe Jaillard ainsi que Céline Beauvois vont vous permettre d'acquérir la méthode pour calculer vos prix de revient pour vos cultures.
Contact: Céline Beauvois, Responsable du stage, au 03 86 93 40 55

Journées Homéopathie

«Homéopathie en élevage bovin viande»
Vous êtes intéressés par ce thème et souhaitez échanger avec des éleveurs pratiquants l'homéopathie en élevage bovins , 3 rendez-vous sont proposés: - Le 16/11/16 de 14 h à 16 h, Chez SCEA des Coupes - Maillault Romain, Sylvie et Thierry Les Coupes de Pouligny à Montigny S/Canne, - Le 17/11/16 de 14h à 16 h Chez Pierre Laudet Touteuille à Tintury, - et Le 23/11/16 de 14h à 16 h, Chez EARL du Fresne chez Morel Rémi Le Fresne à Mont et Marre.
Votre contact : Christophe Dagouneau, 03 86 25 55 38 ou 06 33 63 91 32

Bac «Grenelle» du Nord de la Nièvre

98 parcelles prélevées sur 4 Bac

Du 2 au 4 novembre l'opération *«reliquats»* sur les parcelles des Bac *«Grenelle»* Nord de la Nièvre, s'est déroulée pour la deuxième année. Les prélèvements ont été effectués sur 98 parcelles de 4 Bac. Il s'agit d'évaluer les reliquats d'azote entrée hiver avant la période de recharge des nappes.



Sur le Bac de la Fontainerie, la tarière à gouge électrique montée sur quad procède aux prélèvements avec beaucoup de précaution. Les échantillons seront ensuite analysés par un laboratoire à Blois, tandis que la modélisation des données sera assurée par la chambre d'agriculture 58.

Comme l'année passée, Lison Delsalle, supervise la collecte d'échantillons sur les Bac *«Grenelle»* du Nord de la Nièvre identifiés comme particulièrement sensibles à la présence de nitrates. 4 Bac sont concernés par ce prélèvement de 98 échantillons. Prélèvements réalisés avec l'accord des agriculteurs volontaires pour participer à cette opération, pendant les trois années de collecte d'échantillons et d'information sur les reliquats entrée et sortie d'hiver.
Montée sur quad, la tarière à gouge électrique enchaîne les prélèvements de sols réalisés par la société Ciblagro. Ces prélèvements seront ensuite analysés par le laboratoire Galys, basé à Blois. L'ensemble de l'expérimentation qui doit se dérouler sur trois années, concerne 5 captages, ce qui a amené leurs gestionnaires (ville de Clamecy, commune de Dornecy, de Brinon-sur-Beuvron, SIAEP des Vaux de Beuvron et de Surgy-Pousseaux) à s'associer pour mutualiser les moyens et les compétences dans le but d'assurer une animation agro-environnementale cohérente sur le territoire. Lison Delsalle est en charge de l'animation de cette cellule agri-environnement et c'est à ce titre qu'elle pilote les opérations de prélèvement. Cette expérimentation concernant la mesure des reliquats azotés a été décidée par les élus, elle est menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Mieux connaître le fonctionnement des sols

«C'est le moyen de mieux connaître le fonctionnement des sols, d'identifier les rotations présentant plus ou moins de risques et les successions culturales les plus favorables pour la préservation de la qualité de l'eau», explique l'animatrice agro-environnement qui observe que *«sur plusieurs années l'azote se comporte différemment en fonction des conditions climatiques, la dynamique de l'azote peut être très différente selon les situations»*.
Les résultats après analyses et confrontation des reliquats sortie d'hiver, vont apporter des informations précieuses aux agriculteurs dans la gestion de leurs parcelles et pour l'évolution de leurs pratiques culturales. Les points de prélèvements sont géolocalisés ce qui permet chaque année d'en retrouver la localisation exacte. Une réunion de restitution est prévue d'ici quelques mois, quand l'ensemble des données aura été collecté et analysé.

Cette réunion doit permettre de mieux comprendre l'évolution des observations et de discuter autour de la variabilité des données.
Car il s'agit d'avancer ensemble dans une stratégie gagnant-gagnant, qui doit autant profiter à l'environnement qu'aux agriculteurs partenaires de l'opération.

A.M-K

MSA Bourgogne

Une soirée théâtrale pour sensibiliser au problème du stress

Suite aux conférences données par le Dr Jean-Régis Lenoir à Donzy et St Saulge en 2012, un groupe composé principalement d'élus MSA des cantons de Cosne-sur-Loire, Donzy, Brinon-sur-Beuvron, Varzy, Clamecy et Corbigny a souhaité poursuivre et approfondir la réflexion sur le sujet du Stress en Agriculture.

Plusieurs réunions sur le thème de l'écoute, conduites par une psychanalyste, Pascale Barathon et coordonnées par un travailleur social et une animatrice de l'échelon local de la MSA Bourgogne, ont permis une communication autour du stress : rédaction d'un article paru dans Terres de Bourgogne, réalisation d'un dépliant d'information et d'une affiche de prévention du stress apposée dans des lieux susceptibles de recevoir les personnes touchées et/ou intéressées par ce mal-être social.
Pour poursuivre cette sensibilisation au problème du stress dans le monde de l'agriculture et du travail en général, le groupe propose d'organiser une soirée théâtrale qui met en scène les facteurs générateurs de stress, dans le cadre d'une tragi-comédie intitulée *«Y'a un os…»* écrite et interprétée par des professionnels du genre, la troupe En Compagnie des Oliviers.
Sur scène, 2 femmes : Jacqueline, 60 ans, veuve, agricultrice en Gaec avec son fils François et Nathalie, sa belle-fille, institutrice et musicienne à ses heures.
Deux générations, deux regards sur l'agriculture et sur le monde, leur monde.
Tout en s'affairant aux tâches quotidiennes, elles se parlent, racontent hier, aujourd'hui, le travail, la fatigue, les charges, la météo, l'Europe, l'isolement.
Mais elles n'oublient pas le bonheur de travailler chez soi, près de la nature, de nourrir les autres, d'être utiles. Elles parlent aussi de transmission, solidarité et dignité.
Parfois elles nous font rire avec leur regard perçant sur les gens, la MSA, les voisins. Mais elles savent aussi nous émouvoir en nous confiant leurs secrets, leurs peurs, leurs faux espoirs.
Venez nombreux, le vendredi 18 novembre à 19h Salle St Seine à Corbigny
Si cette thématique vous intéresse et/ou si vous souhaitez rejoindre ce groupe de réflexion, nous vous invitons à contacter :
Marjorie Labelle, travailleur social MSA Bourgogne
tél. : 03 86 93 51 15 ou Sophie Guillerault, animatrice de l'échelon local MSA Bourgogne
tél. : 06 79 19 95 10.

Communiqué MSA

Vins du Grand Auxerrois

Le compteur n'a pas dépassé les 54 médailles

C'est à Coulanges-la-Vineuse, que s'est tenu le 5 novembre dernier, le 26ème Concours des vins du Vignoble du Grand Auxerrois, à l'issue duquel 54 médailles ont été décernées.

Pas moins de 169 échantillons ont été soumis aux quarante neuf membres du jury, en provenance de cinquante quatre maisons et domaines du vignoble. Un jury composé d'amateurs confirmés, de journalistes, sommeliers, œnologues, courtiers et restaurateurs. En revanche, comme il est de tradition, les vignerons présentant leurs vins, ne participaient pas à la dégustation de leurs propres appellations. Au final, seuls cinquante quatre vins ont été distingués, avec douze médailles d'or, 19 couleur argent et 23 médailles de bronze.

Après avoir participé aux trois dernières olympiades, le kayakiste Cyrille Carré a accepté de présider cette 26éme édition. Champion d'Europe des moins de 23 ans, champion du monde junior et senior, ce grand sportif d'origine auxerroise vit aujourd'hui à Irancy, au Cœur des vignes et avoue avoir réellement découvert les vins blancs de l'Yonne lors d'une Saint-Vincent. Il a aussi le privilège de déguster de temps en temps quelques flacons du Clos de la Chaînette, plus ancien domaine viticole attesté de France et propriété du centre hospitalier d'Auxerre.



Le champion Cyrille Carré, président du 26ème Concours des Vins du Grand Auxerrois.

Le palmarès 2016

Irancy 2014
Or : Domaine Jean-Hugues et Guilhem Goisot, Les Mazelots ; Domaine de Mauperthuis
Argent : Domaine Verret, l'Ame du Domaine
Bronze : Domaine Renaud, Les Mazelots ; SAS Pascal Bouchard

Saint-Bris 2015
Argent : Domaine JL et JC Bersan ; Domaine Félix ; Cave de la Tourelle
Bronze : Domaine Pascal Bouchard ; Domaine William Fèvre ; Domaine Céline et Frédéric Gueguen ; Domaine Verret ; Domaine Christophe Auguste

Bourgogne Côtes d'Auxerre
Rouges 2014
Or : Domaine Jean-Hugues et Guilhem Goisot, La Ronce
Bronze : Domaine JL et JC Bersan, Cuvée Louis Bersan; Domaine Pierre-Louis et Jean-François Bersan

Blancs 2015
Or : Domaine des Remparts ; Domaine Jean-Hugues et Guilhem Goisot, Biaumont
Argent : Domaine Céline et Frédéric Gueguen ; Domaine Grand Roche ; Domaine Philippe Defrance, Cuvée Signature ; Domaine Petitjean

Bourgogne Coulanges-la-Vineuse
Rouges 2014
Or : Domaine Jean-Luc Houblin, Cuvée Prestige
Argent : Domaine Lemoule, Cuvée P'ti Pierre
Bronze : Domaine Guillaume Clément, Cuvée Dylan; Domaine David Saunois
Blancs 2015
Bronze : Domaine Lemoule

Bourgogne Chitry 2015
Rouges
Or : Edmond Chalmeau et Fils, Les Trameures
Blancs
Or : Edmond Chalmeau et Fils, Vieille Vigne d'Aimé
Bronze : Maison Simonnet-Febvre

Bourgogne Tonnerre 2015
Argent : Domaine Marsoif, Cuvée Margueurite
Bronze : Domaine Alain Mathias, Côte de Grisey

Bourgogne Epineuil 2015
Argent : Domaine Dominique Gruhier, Cuvée Juliette

Bourgogne 2015
Rouges
Argent : Domaine Fourrey
Bronze : Domaine Pascal Henry ; Domaine Alain et Julien Vignot ; Domaine Vivien Gabrielle
Blancs :
Argent : Domaine Vivien Gabrielle ; Domaine Pascal Henry ; Domaine La Croix Saint-Jacques, Cuvée Prestige
Bronze : La Croix Montjoie, Cuvée l'Impatiente ; Domaine de la Tour
Rosés :
Or : Domaine Jacquet L et S, Cuvée Just Nim's ; Domaine Denis Gabrielle
Argent : Cave de la Tourelle
Bronze : Domaine Marsoif

Bourgogne Aligoté 2015
Or : Domaine Borgnat
Argent : Domaine Pascal Henry ; Domaine Fillon
Bronze : SAS Pascal Bouchard, Réserve Saint-Pierre

Crémant de Bourgogne
Or : Domaine Verret
Argent : Domaine Pierre-Louis et Jean-François Bersan
Bronze : Domaine Marsoif (Crémant rosé) ; Maison Simonnet-Febvre (Crémant Rosé Brut)

▸ Agenda

12/11 Finale cantonale de jugements d'animaux par les jeunes

Samedi 12 novembre, les Jeunes Agriculteurs du canton d'Avallon organisent la finale cantonale de jugement d'animaux par les jeunes, au Gaec de Chassigny. Début des épreuves à 14 h, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans de l'Yonne et départements limitrophes. Les vainqueurs seront qualifiés pour la finale départementale le 19 novembre. Remise des prix en fin de journée. Renseignements et inscriptions au 06 83 75 83 83

15/11 Journée Réseau Mixte technologique et Système de Culture Innovant à La Brosse

Le RMT SdCi, les Chambres d'agriculture et le réseau des Etablissements publics agricoles, s'associent pour présenter mardi 15 novembre, le «*Système de Culture Innovant*» mis en place au lycée agricole d'Auxerre La brosse depuis 2007.
Au programme de la journée:
9 h 30 : accueil café ; 10 h : présentation du RMT SdCi ; 10 h 30 : présentation de l'exploitation du lycée et des résultats de l'essai; 11 h 30 : présentation d'un autre système de culture du Nord du département (Courgenay) ; 12 h : apéritif et déjeuner (sur inscription) ; 14 h : visite des parcelles (à travers deux ateliers ludiques, découvrez deux profils de sol différents (atelier 1) et particpez à un quizz adventices (atelier 2).
Inscription, contact et renseignements : Sarah Gonzalez, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 28 46 et 06 31 48 61 30 - Mail : s.gonzalez@yonne.chambagri.fr

JA

Une finale départementale poyaudine

Samedi 19 novembre, les Jeunes Agriculteurs du canton de Toucy, organisent la finale départementale de jugement d'animaux par les jeunes, sur l'exploitation agricole de Messieurs Blancho (Gaec des Barrats, Les barrats, à Diges) pour la race Holstein et sur l'exploitation de Monsieur Bardiot (SCEA du Gibon, Chemin du Gibon, à Leugny), pour la race charolaise.
La journée débutera à 10 h, avec l'épreuve cantonale de sélection. Tous les jeunes de 16 à 25 ans de l'Yonne et dse departments limitrophes (jeunes en formation, agriculteurs, aides familiaux ou salaries) qui souhaitent y participer, sont les bienvenus
Les inscriptions pour la finale départementale auront lieu à partir de 13h30. La finale départementale débutera à 14 h. A l'issue de cette finale, les vainqueurs seront sélectionnés pour defender les couleurs de l'Yonne, lors du 126e Concours Général Agricole à Paris, en février prochain, durant le Salon de l'agriculture.
L'objectif de ce concours est de noter les capacités des jeunes à évaluer les qualités morphologiques de vaches de race Charolaise et Prim'Holstein. Cette journée est ouverte à tous ! En effet, tout au long de la journée, les visiteurs pourront visiter l'exploitation agricole et discuter avec les agriculteurs qui seront presents. Des animations pour enfants seront également proposes. Une buvette sera ouverte toute la journée.
La remise des prix aura lieu à 16 h et un vin d'honneur sera servi pour cloture la journée, au Gaec des Barrats.
Renseignements : Clémence Jourlin (03 86 46 93 19) et Emilien Chesnet (06 75 82 89 68)

JA 89




Monsieur le président semble apprécier le lait… !


Un éminent retraité se cache sur la photo, saurez-vous le retrouver ?


Toujours fidèle au rendez-vous, Franck Pautot et son pressoir à pommes

Foire de la Saint-Martin

Du soleil et du lait en bou

Succès au rendez-vous cette année encore pour l'espace agricole mis en place par la FDSEA et JA de l'Yonne, avec plusieurs milliers de visiteurs tout au long de la journée



«Ils sont venus, ils sont tous là…» Comme chaque année, beaucoup de monde autour du ruban inaugural

«*A la Saint-Martin, tue ton cochon et invite tes voisins*» Un dicton de circonstance et s'ils ne sont pas tous venus en «*voisins*», les visiteurs ont nouvelle fois répondu présent au rendez-vous donné chaque année par le monde agricole, sur l'esplanade de l'Arquebuse, dans le cadre de la Foire Saint-Martin. Survivante des foires à bestiaux des siècles passés, elle a su conserver ce lien entre la ville et le monde rural qui en fait son attrait et attire désormais chaque début novembre plusieurs milliers de visiteurs. Pas de foire réussie sans un passage sur l'espace agricole organisé par la FDSEA et JA de l'Yonne, avec cette année plusieurs nouveautés au programme, comme «*la vache à roulettes*» du Gaec Madelenat. Éleveurs laitier à Ouanne, Loïc, Jean-Christophe et Caroline, ont eu l'idée de proposer à l'aide d'un tank réfrigérant mobile, du lait cru, en direct de leur ferme, trait du matin. Présent depuis seulement quelques semaines sur les marchés de la région, l'éleveur apprend à se faire connaître petit à petit et nul doute que la vitrine offerte par la Saint-Martin lui apportera une nouvelle clientèle. Ils étaient nombreux ce dimanche, à vouloir goûter un verre de lait cru et à repartir leur bouteille sous le bras. Belle manière de réapprendre le goût du lait et de se rappeler qu'avant de sortir d'une boîte en carton, il sort du pis de la vache… !

Comme chaque année, l'inauguration de l'espace agricole aura donné lieu à une procession gustative digne des parcours présidentiels façon salon de l'agriculture. Une petite tartine de rillettes par ci, un verre de chitry par là, un doigt de ratafia, une rasade de lait, une lichette de fromage, un petit morceau de charolais… «*Bonjour Monsieur, vous voulez déguster quelque chose ? C'est du soleil en bouteille !*» Mais gare aux coups d'soleil, boire ou conduire il faudra choisir ! Agriculteur dans l'Avallonnais,


Dicton JA du jour : «Présidente au fourneau, le vin sera plus chaud…»

à Sainte-Magnance, Etienne Prévot s'est diversifié dans la production de légumes bio et fait goûter sa confiture de pommes de terre parfum cannelle, espérant bien un jour la commercialiser : «*le propre de l'agriculteur aujourd'hui, c'est de se diversi-*


Du lait cru tout frais, en direct de la traite du matin…


Un toast au lait cru… À boire sans modération !

uteille…

fier. Trouvez-moi un paysan qui ne soit que paysan, ça n'existe pas !» Autre première sur le stand de la coopérative 110 Bourgogne, avec la présence de Christophe Hardouin, éleveur porcin et premier du département à décrocher le label Bleu Blanc Cœur pour ses rillettes. L'occasion d'apprendre ou de rappeler au grand public toutes les vertus de la graine de lin dans l'alimentation animale et les effets bénéfiques sur l'organisme, des omégas 3. Le thème retenu cette année par les organisateurs de l'espace agricole était *«l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui»,* pour faire écho aux 70 ans de la FNSEA. Parmi les stands mettant en avant les nouvelles technologies, celui de la CECNA, présent pour la première fois, pour expliquer au grand public tous les secrets de la reproduction génétique.

Ambiance consensuelle cette année et pas de petites phrases polémiques, à l'heure du vin d'honneur, comme pour oublier le temps d'une journée cette funeste année 2016, à laquelle n'auront manqué, selon les propos du Préfet de l'Yonne, *«que la pluie de grenouilles et l'invasion de criquets !»* Juste l'occasion pour le président de la FDSEA 89, Francis Letellier, de rappeler les progrès faits par l'agriculture en 70 ans : *«on ne fera pas machine arrière et il n'y aura pas de retour au cheval, à la faux et à la traite à main… Il faut arrêter de faire croire aux gens que c'était mieux avant ! Notre mission est de répondre à l'ensemble des consommateurs, qui n'ont pas tous le pouvoir d'achat pour acheter plus cher certains produits…»*

Dominique Bernerd



Tout est dit !



Le choc des générations



Des camemberts destinés au marché chinois, avec pour spécificité une durée de conservation maximum, de près d'un an



La section des Anciens Exploitants de la FDSEA 89 avait trouvé un lieu de choix pour installer leur stand


Comme un air de «vieux loup de mer» du côté de la FDSEA 89… Quoi de plus normal en ce jour de départ du Vendée Globe !


Ah ces éleveurs… ! Tout est bon pour flatter la croupe d'une vache, fut-elle en résine…



Le geste est professionnel, mais attention à la chute…


Toujours le succès garanti pour la piste de tracteurs organisée par JA 89

Énergie renouvelable

Des installations qui font référence

Visite des installations énergie renouvelable de la Pierre-Qui-Vire, par des étudiants de l'Université de Bourgogne.


Une visite avec pour guides, les moines de l'Abbaye.

L'Abbaye et la ferme de la Pierre-Qui-Vire, à Saint-Léger-Vauban, concentrent un ensemble d'installations de production d'énergie renouvelable (ENR), qui fait figure d'exemple, dans le Morvan et en Bourgogne. Depuis plusieurs années, des visites sont organisées par le Parc naturel regional du Morvan, chef de file du développement des ENR, afin de mettre en lumière les possibilités qu'offre le territoire.
Les moines de l'Abbaye de la Pierre-Qui-Vire ont fait le choix de développer les ENR dès 1969, en installant une centrale hydraulique de 450 kW électriques. Sur les 2 GWh électriques produits par an, environ 20% sont autoconsommés, le reste est injecté sur le réseau Enedis (ex ERDF) et revendu à EDF. En 2005, les moines étoffent le mix énergétique du site en installant une chaufferie bois plaquettes de 1 200 kW thermique, pour chauffer l'ensemble des bâtiments de l'Abbaye. La chaufferie consomme 650 tonnes de bois en moyenne par an, qui se substituent aux 200 000 litres de fioul consommés auparavant.
Les moines sont également sociétaires de la ferme en agriculture biologique qui jouxte l'abbaye et qui a installé en 2011, une unité de méthanisation de 30 kW électrique afin de valoriser ses effluents d'élevage (lisiers). Le cogénérateur transforme le biogaz produit par le méthaniseur en électricité (230 000 kWh/an) et en chaleur (390 000 kWh/an). L'électricité est revendue à EDF et la chaleur est intégralement consommée sur le site de la ferme (fromagerie, habitations, chauffage du méthaniseur). En période hivernale, les besoins en chaleur sont plus importants, c'est pourquoi une chaufferie bois plaquettes de 100 kW a été installée en 2013, afin de renforcer l'autonomie énergétique du site

Une visite pour parfaire la formation

Cette année encore, les étudiants de licence professionnelle *«Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies»* de l'Université de Bourgogne, sont venus parfaire leur formation par une visite sur le site de la Pierre-Qui-Vire. Accueillis le matin à l'Abbaye par Frère Damase pour la chaufferie bois et Frère Guillaume pour l'hydroélectricité, les étudiants ont eu le loisir d'échanger sur les raisons qui ont motivées l'installation d'ENR et le bilan tiré après plusieurs décennies de fonctionnement. L'après-midi, une visite de l'unité de méthanisation et de la chaufferie bois de la ferme, animée par Frédéric Sacquet, chargé de mission energies au Parc du Morvan a été realisée. Les aspects agronomiques du projet ont suscité l'intérêt des étudiants, notamment l'utilisation des digestats (résidus semi-liquides resultant du passage des matières, dans le méthaniseur), pour fertiliser les prairies de la ferme.
La journée s'est conclue par un entretien avec Philippe Abrahamse, agriculteur cogérant de la ferme, à l'initiative du projet de méthanisation. Des échanges instructifs et constructifs en ont émané, notamment sur l'intérêt et la place des ENR ainsi que la recherche d'autonomie dans les exploitations agricoles. Philippe Abrahamse s'attachant à démontrer la rationalité et la cohérence économique, sociale et environnementale, nécessaire à la conduite de projet de ce type.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Volatilité du chiffre d'affaires : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE lance «OBJECTIF STABILITÉ »

Groupama s'est fortement investi depuis 2005 dans le développement de l'assurance Multirisques Climatiques sur Récoltes. Après avoir fait évoluer son offre en 2016 avec la mise en place du contrat socle et de l'assurance des prairies, l'assureur historique du monde agricole complète son offre avec «Objectif Stabilité».


Afin d'accompagner les polyculteurs à faire face à la volatilité de leur chiffre d'affaires, Groupama Paris Val de Loire commercialise depuis le 15 octobre dernier l'offre «objectif stabilité» sur l'ensemble des départements de la caisse régionale.

L'année 2016 a été exceptionnellement bouleversée par la succession d'aléas climatiques, Groupama Paris Val de Loire a su démontrer sa capacité à gérer ces évènements de grande ampleur mais aussi prouver la qualité de la couverture de son produit Multirisques Aléas Climatiques sur récoltes.

Au-delà des aléas climatiques, la volatilité du prix des matières premières agricoles impactent depuis quelques années les résultats économiques des exploitations agricoles. L'assurance «**Objectif Stabilité**» est une **nouvelle solution de gestion des risques économiques pour les cultures de colza**, de **blé** tendre d'hiver et de **maïs** grain.

L'agriculteur est protégé en cas de baisse de son chiffre d'affaires due à **une baisse des prix de vente durant la campagne et/ou une perte de rendement en cas d'événement(s) climatique(s).**

Cette assurance pourra être souscrite individuellement par l'agriculteur ou dans le cadre de partenariats développés avec des coopératives ou organismes stockeurs répartis sur le territoire.

TÉMOIGNAGE
«Groupama est né de la solidarité paysanne, notre responsabilité est d'adapter notre offre aux évolutions du monde agricole. Le risque prix est croissant nous devons chercher des solutions pour le gérer» déclare François Schmitt, Président délégué de Groupama.

UN OUTIL DE SOUSCRIPTION EN LIGNE : www.objectif-stabilité.fr

Du 15 octobre 2016 au 31 décembre 2016	BLÉ TENDRE ET COLZA
Du 1er février 2017 au 15 mai 2017	MAÏS GRAIN

Dates de souscription selon les cultures

EXEMPLE D'INDEMNISATION

Souscription au 15/11 - Blé tendre d'hiver

Prix Euronext échéance décembre 2017 le 15/11 (€/T)	**175**
Rendement historique (T/ha)	8
Rendement complémentaire (T/ha)	1
Rendement de référence (T/ha)	9
Chiffre d'affaires assuré (€/ha)	1575
Franchise (%)	25
Chiffre d'affaires attendu (€/ha)	1181
Prix Euronext échéance décembre 2017 à la récolte (€/T)	**145**
Rendement à la récolte (T/ha)	6
Chiffre d'affaires à la récolte (€/ha)	870
INDEMNITÉ OBJECTIF STABILITÉ (€/HA)	**311**

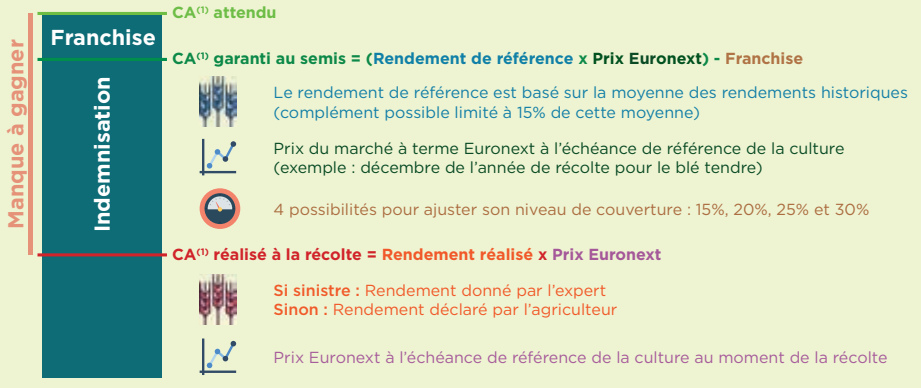
** à la récolte : Baisse du prix de 30€/T*
*** à la récolte : Baisse de rendement de 3T/ha*

FONCTIONNEMENT DU PRODUIT «OBJECTIF STABILITÉ»

Après le semis différents évènements peuvent impacter le chiffre d'affaires attendu:

Conjoncture Economique
Risque de baisse des prix

Événements Climatiques
Risque de perte de rendement



(1) Chiffre d'affaires

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire 60 bd Duhamel du Monceau CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr - Crédit photo : Médiathèque Groupama, Flaticon - Document et visuels non contractuels. Création : Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire, 11/2016.

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

Jeunes Agriculteurs

Se mettre au courant, pour ne pas prendre de jus...

Partenaire de jeunes Agriculteurs de l'Yonne, Enedis a tenu une réunion d'information à Villevallier, à l'attention des adhérents et d'élèves de la MFR, sur la vigilance à tenir, face aux lignes électriques.



Était présent notamment à la réunion, Francis Cahon, directeur territorial Yonne à Enedis (à droite sur la photo).

Dans le cadre de la convention de partenariat qui les lie avec Enedis (ex ERDF), les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ont organisé une reunion d'information sur les risques potentiels encourus dans les champs, du fait de la proximité de lignes électriques. Si plus de 90 % des nouvelles lignes construites aujourd'hui sont enfouies dans le sol, demeurent sur de nombreuses parcelles des lignes aériennes, avec lesquelles l'agriculteur doit cohabiter. Quelques règles élèmentaires ont été rappellées lors de cette reunion. Des règles simples mais faciles à oublier du fait de la routine pouvant s'installer au fil des habitudes de travail : *«ça a toujours passé, jusqu'au jour où...!»* Parmi les mesures impératives à respecter: ne pas rehausser un terrain et ne stocker rien sous une ligne électrique : *«pas de botte de paille ou de tas de bois sous une ligne, on prend le télescopique et on n'y pense plus !»* Si vous devez élaguer ou apporter une modification à proximité d'un ouvrage électrique, ayez le réflexe de contacter avant votre interlocuteur Enedis habituel, au moins quinze jours avant le début des travaux. N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution, votre matériel d'arrosage près des ouvrages électriques. Ne manœuvrez pas seuls sous les lignes avec des engins de grande hauteur, mais faites-vous guider par une tierce personne qui alertera en cas de rapprochement avec la ligne électrique. Il faut garder en tête aussi qu'une ligne électrique n'est pas figée, mais qu'en fonction du gel ou de la chaleur notamment, le positionnement d'un cable peut s'en trouver modifié, du fait de la dilatation.

Le risque existe, même sans contact et il faut veiller, notamment par temps humide, à ne pas provoquer d'arc électrique aux conséquences parfois dramatiques : *«Un amperage de seulement 30 mA, peut provoquer une paralysie respiratoire et à 1 A, c'est l'arrêt cardiaque»*. Si malgré tout, en dépit des mesures de prudence un accident survenait, il est impératif d'interdire l'accès pour prévenir un autre accident en créant un perimètre de sécurité et de ne pas toucher la personne électrisée encore en contact avec le cable électrique. Il est conseillé également de rester à bord de son tracteur en cas de contact et d'attendre les secours : *«en cas d'incendie, sautez de l'engin sans le toucher et* éloignez-vous *au moins de 10 m, à cloche-pied, pour* éviter *le phénomène d'ondes, généré par le courant»*.

DOMINIQUE BERNERD

Chambre d'agriculture

Présentation de la filière Bleu Blanc Cœur

«Pour bien nourrir les Hommes, il faut commencer par prendre soin de nos cultures et de la santé de nos animaux» Tel est le sens de la démarche Bleu Blanc Cœur, qui a été présentée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne aux collectivités du département.

Dans la continuité de ses démarches de développement des circuits de proximité, d'appui aux projets d'approvisionnement local de la restauration hors domicile et de valorisation des produits locaux, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé le mardi 18 octobre dernier une conférence de présentation de la démarche Bleu Blanc Cœur à destination des collectivités. L'objectif étant de s'assurer de l'intérêt en aval de la filière et d'identifier les freins et les leviers au développement de ces produits dans les circuits de commercialisation de proximité.

Cette démarche qualité, encore peu connue sur notre territoire, en changeant les modes de productions, repond à différentes attentes : à la fois sociétales (consommer local et durable, rémunération des éleveurs, contrôle qualité), environnementales (diversification végétale, production de plantes nécessitant peu d'intrants), de bien être animal (meilleure qualité nutritionnelle des aliments), mais aussi de santé humaine (meilleure qualité nutritionnelle des produits riches en Oméga 3, polyphénols, etc.). Cette démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental est reconnue par les ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement.

Cette conférence a été introduite par Loïc Guyard, élu de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui a rappelé les actions et les missions de la Chambre d'agriculture en matière de valorisation des ressources locales. Deux représentants de l'association Bleu Blanc Cœur, Vanessa Allain et Nicolas Fargeas, ont présenté l'association et la filière. Cette présentation a été suivie de deux témoignages : celui de Delphine Lengrais de la société Davigel sur l'engagement dans cette filière d'un fournisseur alimentaire de la restauration hors domicile. Ainsi que le retour d'expérience d'un restaurant collectif avec les produits Bleu Blanc Cœur, l'EHPAD d'Ancy-le-Franc, exposé par Thierry Lefèvre et Thibaut Berthet, respectivement gestionnaire et diététicien.

Vous êtes consommateurs, agriculteurs, chef cuisinier, gestionnaire, vous êtes sensibles à l'impact santé des produits alimentaires, vous souhaitez contribuer à réduire l'empreinte environnementale de vos pratiques. Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site de la Chambre d'agriculture et sur le site de l'association Bleu Blanc Cœur :
http://www.bleu-blanc-coeur.org/

Contact Chambre d'agriculture 89 : Déborah Colard
Tél : 03 86 94 22 19
mail : d.colard@yonne.chambagri.fr

CHAMBRE AGRICULTURE 89

▸ Agenda

Assemblées cantonales du GDS 89

Le GDS 89 et les autres partenaires départementaux de la santé animale rencontrent chaque année les éleveurs du département de l'Yonne, afin de satisfaire au mieux ses adhérents et le suivi sanitaire des cheptels. Ces rencontres se tiendront de 13h45 à 16h30 les :
Jeudi 17 novembre : Salle du Conseil de Maison Dieu à Sceaux
Lundi 21 novembre : Salle Laforge, 3 rue Jules Rimet, à Migennes
Mardi 22 novembre : Salle Bourgouin (1er ét.), Mairie de Saint-Fargeau

Rencontres *«Bout de silo 2016»* Alysé

Thème de ces rencontres: *«Herbe et maïs 2016, quel potentiel ?»*, avec un zoom sur les valeurs des céréales 2016 de la zone Alysé. Elles se dérouleront dans l'Yonne, du 15 novembre au 8 décembre, de 14 h à 16 h. Dates des rencontres de novembre :
Mardi 15 novembre : M. Ribier, 4 LD Le Couvent, à Villefranche (Contact : Raphael Carreau)
Jeudi 17 novembre : Gaec du Merisier, 1 route de Courbepine, à Arces (Contact : Thierry Crespo)
Mardi 22 novembre : Gaec Legrand, La Farquerie, à Villeneuve les Genets (Contact : Jean-Claude Chupin)

19 /11 Foire aux arbres et marché d'automne à Aillant-sur-Tholon

L'Office de tourisme organise sa 29e Foire aux Arbres et Marché d'automne, samedi 19 novembre, de 8 h à 18 h, Place de l'Eglise, à Aillant sur Tholon. Arbres fruitiers, arbustes d'ornements, petits fruits, rosiers, spécimens rares… Marché au terroir, stand de gaufres, crêpes et cidre

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Comment rester positif dans un contexte de crise ?

5 et 6 décembre à Auxerre. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94

Commercialiser mes céréales

Le 7 décembre à Auxerre. Contact : Emilie Riberolles, 03 86 64 64 78 ou 06 83 81 90 95

Gérer ma trésorerie

Le 12 décembre à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10



Quinzaine de la transmission en Bourgogne Franche-Comté

Pas d'installation sans transmission !

Du 14 au 25 novembre, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) met la transmission des exploitations agricoles à l'honneur.

«*La quinzaine de la transmission initiée par l'APCA au niveau national est un vrai choix de société, nous avons un vrai défi à relever dans le renouvellement des générations de demain*», indique Raymond Vial, élu référent installation / transmission de l'APCA.
En Bourgogne Franche-Comté, les Chambres départementales d'agriculture et leurs partenaires organisent de nombreuses actions d'information et d'accompagnement à destination des futurs cédants tout au long de l'année : réunions d'information sur la retraite, formations, journées de mises en relation entre les cédants et les candidats à l'installation, accueil individuel … mais également des actions de sensibilisation des partenaires, des politiques et de l'administration, aux enjeux de la transmission en agriculture.

ÉLISE BARTOLETTI



ThierryMonnier et Romuald Paget binôme cédant/repreneur Hors Cadre familial (Jura).

Les actions menées dans les départements de Bourgogne Franche-Comté

Côte-d'Or : le 18 novembre à Bretenière, réunion d'information pour bien préparer sa retraite en partenariat avec la MSA Bourgogne. Contact : Alexis Parent – Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or - 03 80 68 66 54

Doubs/Territoire de Belfort : Cinq demi-journées *«Demain je transmets»* organisées en partenariat avec Jeunes Agriculteurs du Doubs
• Lundi 14 novembre à 13h00, à Levier, salle du Conseil au 1er étage de la mairie, place Bugnet
• Mercredi 16 novembre à 13h00, à Pierrefontaine-les-Varans, à la Roche du Trésor
• Vendredi 18 novembre : home d'affaire de la jonxion, la tour, 3ème étage, 1 avenue de la Gare TGV à Meroux (90)
• Mardi 22 novembre à 13h00, à Saône, salle dans l'ancien gymnase, rue du Lac
• Vendredi 25 novembre à 13h00, à Clerval, salle du château, place de l'hôtel de ville
Contact : Emeline Gambart Chambre Interdépartementale du Doubs – Territoire de Belfort 03 81 65 52 51

Nièvre : intervention des conseillères transmission Sylvie Simonin et Carole Simon en session de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre le 22 novembre 2016, afin de sensibiliser les partenaires à la transmission.

Haute Saône : trois réunions d'informations sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole :
• Le 16 novembre à 14h00 à Vesoul – Maison des Agriculteurs – Salle Perce Neige
• Le 21 Novembre à 14h00 à Luxeuil les Bains – Hotel de Ville – Salle de réunion du RDC
• Le 23 Novembre à 14h00 à Chargey les Gray – Annexe de la Maison Familiale et Rurale
Contact : Laetitia Fayard – Point Accueil Transmission de Haute-Saône – 03 84 77 14 22

Saône et Loire : formation *«anticiper le départ en retraite d'un associé»* à Fontaines les 15 et 24 novembre. Contact : Gaël Pellenz – Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - 03 85 29 57 33

Yonne : formation *«réussir la transmission de mon exploitation»* à Auxerre, les 15, 17, 22 novembre journée et 24 novembre matin, en partenariat avec la MSA
Contact : Marc Abonnet – Chambre d'Agriculture de l'Yonne – 03 86 94 21 95

A noter :
Les actions transmission se déroulent tout au long de l'année. Prochaines dates à retenir dans le Jura :
La Chambre d'Agriculture du Jura organise une journée de rencontre avec les agriculteurs de plus de 57 ans le 13 décembre à l'ENIL de Poligny, en partenariat avec Jeunes Agriculteurs du Jura
Contact : Frédéric DEMAREST – Chambre d'Agriculture du Jura - 03 84 35 14 52

En région :
Du 20 octobre au 15 novembre, une équipe des Chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté sillonne les départements de BFC pour récolter des témoignages sur l'installation et la transmission. Au total : quatre journées de tournage, plus de 1000 km parcourus, une quinzaine de porteurs de projet, cédants et retraités interviewés. Ces témoignages seront compilés dans des vidéos qui seront diffusées à la fois auprès des porteurs de projet et des cédants mais aussi plus largement les partenaires et le grand public.
De plus, le numéro de décembre du magazine Trans'Agri Bourgogne, destiné aux futurs cédants, s'habillera aux couleurs de la Quinzaine de la transmission.
Responsable communication quinzaine de la transmission Bourgogne Franche-Comté : Elise Bartoletti – Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté 03 80 68 67 75

▶ *Agenda*

17-18/11 Journées du réseau Afdi à Besançon

Les 17 et 18 novembre, Afdi Bourgogne-Franche-Comté organise à l'Espace Diderot du Crédit agricole de Franche-Comté les journées nationales du réseau Afdi. L'occasion d'un moment d'échanges important entre paysans du monde et de valoriser les actions de solidarité internationale et agricole de la région. Le 18 novembre à 10h : des partenaires du Mali, du Burkina, du Cambodge, de Guinée, d'Haïti et de Madagascar présenteront des exemples d'innovations et de réussites à l'initiative de leurs organisations paysannes. A 14h : table ronde sur le thème *«le développement agricole ou comment valoriser une filière et un territoire ?»*, co-organisée avec la Chambre régionale d'agriculture BFC. Contacts : Afdi BFC 03 80 48 43 27 – Vinciane Marin 06 52 07 08 85 vinciane.marin@afdibfc.org – Anne-Claire Daneau 07 83 62 67 01 anneclaire.daneau@afdibfc.org

Groupama

La nouvelle région réunie

Si Groupama Grand Est regroupe douze départements, c'est uniquement en Côte d'Or que la Bourgogne y est représentée. En effet, les trois départements bourguignons dépendent de deux autres structures : l'Yonne est gérée par Groupama Paris Val de Loire, la Saône-et-Loire et la Nièvre par Groupama Rhône Alpes Auvergne. Parce que de nombreux partenariats devraient se faire de manière «*régionale*», il a été convenu pour les représentants des huit Fédérations départementales de Caisses locales, de se retrouver afin de réfléchir à des travaux communs, comme les accords agricoles en cours. L'occasion aussi de se présenter et découvrir les habitudes de travail des autres entreprises du Groupe.



Les huit départements se sont retrouvés à Dijon.

Le rendez-vous a été pris à Dijon en octobre dernier et c'est Brigitte Fleury, présidente de la Fédération de Côte d'Or, qui a accueilli ses homologues venus de Bourgogne, mais aussi de Franche-Comté. Comment être représenté de manière optimale auprès des OPA ? Quels financements pour quels organismes? Quid des engagements auprès des exploitations en difficulté ? Quels partenariats conserver par département ou à décider en grande région ? Autant de points évoqués qui permirent à chacun d'expliquer les pratiques actuelles puis de définir des projets communs. Un repas regroupant les acteurs institutionnels de la marque clôtura les travaux et permit d'échanger encore sur l'avenir de Groupama en grande région.

Exploitants agricoles, bénéficiez du chèque-audit régional !





La région se mobilise pour vous aider à améliorer la rentabilité économique de votre activité.
Pour cela, elle vous finance jusqu'à **70%** d'un audit d'exploitation.

> Plus d'information sur
www.bourgognefranchecomte.fr/auditsagriculture
ou par téléphone au 03 81 61 62 12



Conception : Région Bourgogne-Franche-Comté, direction des relations avec les citoyens © D.Cesbron

région **BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

retrouvez-nous sur

www.bourgognefranchecomte.fr

Sanitaire

La filière veaux de boucherie s'engage pour une médicalisation raisonnée

Il y a un an, la filière veaux de boucherie s'est engagée dans la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux. Premier bilan.

« On se préoccupe de la médication en élevages veaux de boucherie car elle revêt des enjeux zootechnique, technico-économique et de santé humaine. C'est pourquoi, une charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux, visant à favoriser la diminution des usages d'antibiotiques dans les élevages de veaux de boucherie français, a été signée au Space 2015. Elle s'inscrit dans le plan Ecoantibio 2017 qui ambitionne une réduction de l'usage des antibiotiques de 25 %», note Magdéléna Chanteperdrix, service qualité des viandes à l'Institut de l'élevage. Plus de 60 % des éleveurs de veaux de boucherie se sont déjà engagés individuellement dans ce plan d'action.

Sensibiliser l'ensemble de la filière

«Cette charte a permis d'avancer ensemble en sensibilisant tous les acteurs de la filière (éleveurs, intégrateurs, vétérinaires, techniciens). Afin de mener à bien cet objectif de réduction de 25%, il était important en premier lieu de quantifier et de mieux comprendre la consommation d'antibiotiques», poursuit l'ingénieur. Aussi, une enquête nationale a été menée auprès d'une centaine d'éleveurs tirés au sort. Les résultats seront disponibles en fin d'année. *«On s'est davantage penché sur le phénomène d'antibiorésistance. Il ressort d'ores et déjà que les veaux sont plus chargés en antibiorésistance quand ils rentrent en ateliers que quand ils en sortent. Une étude complémentaire confiée à l'ANSES a été lancée afin de caractériser la cinétique d'élimination de l'antibiorésistance au cours de la vie du veau en atelier d'engraissement (mesures tous les quinze jours) et d'évaluer les paramètres susceptibles de l'influer»*.

En 2014, une photographie de l'antibiorésistance avait été réalisée à un instant T. Or, il était *«important d'avoir une évolution. C'est pourquoi on a décidé de mettre en place un observatoire pérenne des usages des médicaments, conçu pour mesurer les quantités d'antibiotiques utilisés en élevages, à partir d'un panel d'éleveurs volontaires (suivi des consommations antibiotiques dans 40 élevages)»*. Les premiers résultats seront connus en début d'année 2017.


P. Cronenberger

Des leviers d'actions existent et sont à la portée des éleveurs et des intervenants en élevage pour réduire l'usage des antibiotiques.

Rechercher des alternatives

L'un des objectifs du plan Ecoantibio 2017 est de remplacer les antibiotiques par des méthodes alternatives ce qui se traduit par la mise en place de deux programmes à la station expérimentale du Rheu (Ille-et-Vilaine). L'un nommé Antibiovo et l'autre Preventivo. Le premier a pour mission de recenser et évaluer quantitativement et qualitativement les méthodes alternatives proposées tant en France qu'en Union européenne. Pour l'instant, des essais sur deux méthodes alternatives (acide citrique et tryptophane) n'ont pas donné de résultats probants (affections respiratoires et digestives plus marquées dans les lots expérimentaux, coûts vétérinaires détériorés et conditions de travail non transposables en élevage commercial). De son côté, Préventivo, toujours en cours, cherche à évaluer l'intérêt zootechnique, sanitaire et économique de l'emploi de prébiotiques ou de probiotiques en substitution aux antibiotiques, lors du démarrage des veaux. *«La filière ne néglige aucune piste. On peut par exemple citer le programme Bativeau (concevoir des bâtiments d'élevage innovants et adaptés à un usage raisonné d'antibiotiques), ainsi que la participation à un plan de recherche européen d'envergure «EFFORT», réunissant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, afin d'identifier les facteurs favorisant la diffusion de la résistance bactérienne ou permettant de la freiner. Par ailleurs, le développement de nouvelles technologies visant à faciliter le suivi sanitaire individuel de chaque veau et la recherche de synergie avec la filière laitière, pour renforcer et améliorer la qualité des veaux nourrissons, sont également des projets au stade de la réflexion»*.

C. Delisle

Rendez-vous

Les 25 et 26 avril 2017 à La Baule, la filière veaux française accueillera, par l'intermédiaire de son interprofession nationale Interbev, le 6e symposium International destiné aux professionnels de la filière. L'occasion de *«réaliser une photographie actuelle du marché, à l'échelle internationale et de s'interroger sur les défis et enjeux auxquels la filière sera confrontée dans les prochaines années»*, note Alexandre Merle, Président d'Interveaux, au Space à Rennes. Près de 400 acteurs sont attendus, issus de plusieurs pays dont le Canada et les États-Unis.
www.symposium-veau.com

Chronique ovine

Des brebis prêtes à mettre bas

La durée de gestation moyenne des brebis est de 145 jours et les premières mises-bas ont lieu entre 140 et 142 jours (pour des agneaux viables). Pour effectuer le calcul de la date du premier agnelage, il suffit d'ajouter 5 mois à la date de mise à la reproduction puis d'y soustraire 10 jours. Ainsi, pour une mise à la reproduction le 30 juin, les mises-bas commencent vers le 20 novembre.
À cette période de l'année, il est préférable de rentrer les brebis en bergerie un mois avant le début des mises-bas. La transition alimentaire se fait ainsi en douceur, les risques de toxémies de gestation et d'avortements liés à des chocs sont moins importants. Réaliser des analyses de crotte reste une sage précaution car les infestations de petites et grandes douves ainsi que les strongles gastro-intestinaux sont à surveiller à cette période de l'année.

Les alloter à la rentrée en bergerie

Les brebis peuvent être allotées suivant qu'elles portent un ou deux agneaux. Cela simplifie le travail et la surveillance de l'agnelage. Les économies de concentré sont de l'ordre de 2 € par brebis simple avec une ration à base de foin de qualité moyenne (contre 8 € en lactation).

En fin de gestation, les fourrages encombrants (plus grossiers) sont privilégiés car les regains et enrubannages distribués à volonté sont consommés en trop grande quantité et à l'origine de prolapsus. Ainsi, les foins de première coupe conviennent parfaitement à ce stade physiologique, les fourrages de meilleure qualité étant réservées aux brebis en début de lactation ou bien alors rationés en fin de gestation.


Les premières mises bas ont lieu après 140 jours de gestation.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot
Institut de l'Elevage/ Ciirpo

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Viande bovine : 1er accord interprofessionnel dédié aux animaux d'élevage

Améliorer les relations commerciales du vif

Afin de fluidifier et de clarifier les relations dans le cadre du commerce d'animaux destinés à l'élevage (reproduction, engraissement ou production de lait ou de viande), les acteurs de la filière bovine viennent d'adopter un accord interprofessionnel.

En œuvre depuis le 1er septembre, il s'applique à tous les acteurs puisque les pouvoirs publics l'ont étendu.



Ce que prévoit l'accord

Lors de la conclusion du contrat de vente entre les parties, le Vendeur garantit que les bovins vendus sont sains, loyaux et marchands, et qu'ils présentent les qualités sanitaires requises à l'usage visé.
L'Acheteur se doit de contrôler et de s'assurer que les animaux achetés ou mis en pension répondent à ces exigences. Le respect des obligations réglementaires d'ordre sanitaire lors de l'introduction d'un bovin dans un élevage tient lieu de prérequis pour le déclenchement de l'appel en garantie prévu dans l'accord.

Principe

Les contrats de vente de bovins destinés à l'élevage sont soumis au Code Civil en matière de garantie des vices cachés. Tout vice non constaté au premier examen, rendant le bovin impropre à l'usage auquel il était destiné ou qui diminue si fortement cet usage que l'Acheteur ne l'aurait pas acheté ou en aurait donné un moindre prix, engage la **garantie du Vendeur**. Tout vice caché, y compris d'origine sanitaire entraîne une action en garantie du vendeur lorsque des diagnostics ont été réalisés dans les délais et ce, conformément aux dispositions de l'accord. Ce principe ne s'applique pas pour les maladies contagieuses et vices rédhibitoires, régies par les dispositions du Code rural qui permet d'annuler la vente.

Conditions à remplir pour obtenir la garantie du vendeur

La garantie du Vendeur n'est pas automatique. L'Acheteur, pour l'obtenir, doit apporter la preuve de 4 éléments cumulés : le caractère caché du vice, la gravité rendant l'animal impropre à la destination prévue (reproduction, engraissement...), l'antériorité du vice à la vente et de la destination de l'animal (élevage, engraissement, reproduction...).

Droits de contestation

Lorsque l'animal ne correspond pas à l'usage pour lequel il a été vendu, l'action en garantie peut être engagée par l'Acheteur. Il peut demander la résolution de la vente ou la réparation du préjudice. Cela se traduit soit par **l'action rédhibitoire** qui conduit à l'annulation de la vente et au retour du bovin au Vendeur soit par **l'action estimatoire** qui permet à l'Acheteur de se faire rembourser une partie du prix par le Vendeur sans que le contrat soit anéanti.

Délais d'action

L'Acheteur dispose d'**un délai de 2 ans** à compter de la découverte du vice pour engager l'action en garantie. Cependant, il a été répertorié des cas particuliers.

Le cas d'un animal mort après son enlèvement : L'Acheteur avertit les Vendeurs successifs jusqu'à l'éleveur dans les 24 heures qui suivent le constat de mort. Pour déterminer les responsabilités, une autopsie contradictoire est pratiquée par un vétérinaire pour déterminer le vice et la personne qui en est responsable et qui supporte le risque de mort de l'animal.

Dans le cas des ventes des bovins gestants, l'Acheteur ne pourra se retourner contre le Vendeur que si un constat de gestation est fourni par le Vendeur au moment de la vente. Le constat de gestation doit avoir été réalisé par un tiers habilité dans un délai maximum de 15 jours avant la vente. La seule présomption de gestation ne suffit pas à engager la garantie du Vendeur.

Le cas des bovins mâles reproducteurs, lorsqu'une transaction porte sur un mâle reproducteur se révélant infécond, l'Acheteur peut engager une action en garantie.



Il dispose d'un délai de 6 mois à compter de l'enlèvement du bovin.

Le cas des bovins dangereux, l'Acheteur dispose d'**un délai de 7 jours** à compter de la date du dernier transfert de risques intervenu. L'appréciation de la dangerosité doit permettre d'attester que l'animal présentait une dangerosité anormale et excessivement élevée et/ou que la victime n'avait pas eu de comportement inadapté pouvant conduire à rendre l'animal dangereux.

L'intégralité de l'accord « achat et enlèvement des bovins destinés à l'élevage » est directement téléchargeable sur le site internet **interbev.fr**

© INTERBEV - Photographe : Georges HUMBERT

Colloque AGPB

Les céréales présentées comme solution face au changement climatique

L'AGPB (Association générale des producteurs de blé) a co-organisé le 3 novembre un colloque montrant les incidences du changement climatique sur l'agriculture. Occasion de souligner la solution qu'apportent les céréales au réchauffement de la planète.


Photo: La Marne Agricole

Nouvelles technologies, outils d'aide à la décision (OAD), sélections variétales... Des solutions existent pour permettre à l'agriculture d'atténuer les effets du changement climatique.

Si l'agriculture apparaît *«décriée, souvent citée pour ses émissions de gaz à effet de serre»*, elle représente *«d'abord une solution pour atténuer les effets du changement climatique»*, a déclaré Philippe Pinta, président de l'AGPB (producteurs de blé). Et de mettre en avant le rôle de *«pompe à carbone»* joué par les céréales, qui prélèvent le gaz carbonique de l'air pour constituer l'alimentation humaine. *«L'agriculture performante que nous pratiquons, loin d'être une source d'émission, est avant tout une voie de stockage du carbone dans le sol, a-t-il poursuivi. Plus les rendements sont élevés, plus cet effet bénéfique est important»*.

Victimes d'une moisson 2016 désastreuse à cause de la météo, les producteurs ne sont pas complètement démunis face au changement climatique, d'après lui. La sélection génétique offre *«des variétés plus résistantes»*. D'autres solutions font appel à l'imagerie satellite, aux techniques de l'information, qui sont à la base d'outils d'aide à la décision (OAD) facilement accessibles, a souligné Philippe Pinta. *«Notre capacité d'adaptation est importante, à condition de bien faire appel à la recherche et à l'innovation technique»*, a-t-il dit, voyant *«des perspectives immenses»* pourvu que les agriculteurs ne soient pas *«bridés par des réglementations passéistes»*.

Moins coupable que victime

Les grandes cultures font plus figure de solution, de victime que de coupable face au changement climatique, a considéré Jacques Mathieu, directeur général d'Arvalis. La France reste assez *«sobre»* en matière d'émissions de gaz à effet de serre, avec des volumes par habitant en baisse, d'après ses chiffres. Quant à la part de l'agriculture, elle apparaît *«minoritaire»* avec 19 %. *«On travaille encore pour baisser la contribution des grandes cultures»*, a indiqué Jacques Mathieu. En blé, elle est liée pour l'essentiel à l'azote, via la production et l'épandage d'engrais. Arvalis œuvre à la baisse des émissions en proposant des OAD, des images satellites pour améliorer les pratiques agronomiques.

Et de désigner les grandes cultures davantage comme des victimes du changement climatique. La courbe d'évolution des rendements du blé, *«assez plate»* ces dernières années, en apporte l'illustration. Des efforts d'adaptation sont menés à travers la génétique, qui donne naissance à des variétés plus résistantes. Ou à travers des systèmes de production plus résilients, utilisant quatre, cinq, six variétés pour mieux encaisser les aléas climatiques, conduisant à des *«évolutions territoriales»* pour le maïs vers certaines zones plus propices, ou encore optimisant la ressource en eau. *«Faire du rendement est un élément positif vis-à-vis du climat»*, a lancé Jacques Mathieu, présentant la solution au réchauffement de la planète qu'est la captation du gaz carbonique dans la biomasse. Arvalis promeut de la même manière la couverture permanente des sols agricoles.

JCD



En bref

Végétal spécialisé Plus de technologies embarquées et d'international au Sival d'Angers

Le prochain salon international des techniques de productions végétales (Sival), qui se tiendra du 17 au 19 janvier prochain, intégrera encore plus de technologies embarquées et d'international, a annoncé son président, Bruno Dupont, le 3 novembre. Pour cette 31ème édition du Sival, 620 exposants sont inscrits, contre 605 l'an dernier, et *«il faudra exposer des machines à l'extérieur»*, a précisé Christian Groll, directeur général d'Angers Expo Congrès, qui organise le salon. Le Sival, salon de l'innovation du végétal spécialisé, *«ira plus loin en renforçant les rendez-vous d'affaires avec plus de 50 entreprises étrangères présentes»* dans le cadre du *«Végépolys international business event»* (Vibe), a ajouté Bruno Dupont. Le Vibe, qui est donc le rendez-vous d'affaires du pôle de compétitivité Végépolys d'Angers (spécialisé dans l'innovation du végétal spécialisé), s'associera pour la première fois au réseau Natureef. Le Natureef est un réseau de 9 pôles de compétitivité européens. Le domaine du végétal spécialisé couvre les secteurs de ce que l'on appelle dans les autres pays *«l'horticulture»* au sens large : outre l'horticulture d'ornement, il s'étend aux fruits et légumes, à la viticulture, la cidriculture, aux champignons, aux plantes aromatiques et médicinales.

Semoirs

Les distributions de plus en plus technologiques

Sur les semoirs à céréales pneumatiques, les agriculteurs bénéficient de plus en plus d'automatismes améliorant leur confort et générant des économies.


L. Vimond

Certains semoirs proposent la coupure de tronçons (ici quatre tronçons).

Ces dernières années, l'entraînement électrique du doseur s'est largement démocratisé, l'opérateur modulant le dosage depuis la cabine via l'ouverture des sorties (jalonnage, etc.) et la vitesse de rotation du doseur. Cette solution permet de changer rapidement et simplement les réglages lorsqu'on passe d'une variété à l'autre. En outre, lorsque le semoir se situe dans un passage jalonné, bon nombre des doseurs électriques réduisent le dosage instantané dans la proportion de rangs qui sont fermés, pour ne pas surdoser l'ensemble des rangs non jalonnés. L'autre solution consiste à avoir un retour des graines en cuve pour les rangs jalonnés. Plus complexe, cette solution n'engendre pas de perturbation de flux d'air, donc de surdosage des rangs jouxtant les rangs jalonnés.

Au niveau des doseurs, deux clans se côtoient. Les partisans du doseur universel prônent la polyvalence et la simplicité de la bobine unique, tandis que les adeptes des bobines interchangeables mettent en avant la précision sur une plus grande plage de dosages. Qui plus est, avec un doseur unique, certains constructeurs annoncent des risques de casse à trop faible dose et d'alvéoles mal remplies à très forte vitesse de rotation (gros dosages).

Jalonnage symétrique, asymétrique ou combiné...

Le dosage électrique facilite également la modulation de dose. Bien souvent, celle-ci s'effectue manuellement en appuyant sur des boutons +/- sur le terminal en cabine. L'agriculteur peut ainsi choisir de surdoser une zone où la levée est difficile.

Plusieurs constructeurs proposent de paramétrer le pourcentage de variation de dose à chaque impulsion. Encore marginale, la modulation de semis automatique à partir d'une cartographie de préconisation ne semble plus être un problème technique pour plusieurs constructeurs, d'autant que le GPS est bien souvent déjà présent sur l'exploitation.

Autre point à gérer lorsque l'on parle de distribution, le jalonnage. Une majorité de constructeurs propose un pilotage simple du jalonnage, avec la possibilité de couper 2x2, 2x3, voire jusqu'à 2x5 rangs par passage régulier. Ce jalonnage s'effectue de façon symétrique, asymétrique, ou en combinant les deux. Nombre d'agriculteurs demandent également la coupure de la demi-largeur, notamment lorsque la largeur du pulvé est un multiple de celle du semoir. Ainsi, en ne semant qu'une demi-largeur lors du premier passage, le jalonnage est réalisé en symétrique : les deux passages de roue sont parfaitement parallèles. Ces rangs à couper sont présélectionnés mécaniquement, tandis qu'un dispositif électrique ou hydraulique active ou désactive ces rangs selon le passage que l'on travaille. Avec son système IDS, Pöttinger propose tous les rythmes de jalonnage, pour peu que ce soit un multiple de l'interligne (12,5 ou 15 cm). La tête de répartition dispose de moteurs électriques sur chaque sortie. On peut ainsi couper un rang sur deux, deux sur trois, mettre en place un jalonnage qui ne soit pas un multiple de la largeur du semoir ou couper un demi-semoir, voire à l'avenir la coupe rang par rang.

LUDOVIC VIMOND

Vie des entreprises

New Holland s'offre Kongskilde


L. Vimond

CNH Industrial étoffe la gamme de produits de sa marque New Holland en rachetant les activités travail du sol, semis, fenaison et fourrage du groupe Kongskilde. Des matériels tous passés récemment aux couleurs Kongskilde, mais connus aussi sous les marques Överum et JF. New Holland va progressivement intégrer ces différentes lignes de produits à son catalogue. Parallèlement, le groupe italien va assurer la continuité de la marque Kongskilde et de son réseau de distribution actuel. Cette acquisition comprend notamment deux usines en Europe, situées en Pologne et en Suède. Le groupe danois DLG, propriétaire actuel de Kongskilde, va recentrer ses activités sur le stockage de céréales et les convoyeurs pneumatiques pour l'industrie.

Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
+25 ans d'expérience
Clôture électrique
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois
03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

VIDEO SURVEILLANCE & PROTECTION
NOUVEAUTES 2016
www.camerail.com
CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquetage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21)
pugeault.jean-luc@sfr.fr
site : jlpugeault.fr
03 80 24 08 27
06 25 94 65 16

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveautés

Une trémie frontale


Lemken

Baptisée Solitair 23, la trémie frontale de Lemken est proposée en version simple ravitailleuse ou avec le système de dosage à vis à quatre unités, pouvant atteindre un débit de 500 kg/ha. D'une capacité de 2 000 l, la trémie en plastique convient aussi bien à l'alimentation en semences d'une rampe de semis qu'en engrais sur un semoir. Son design a été étudié pour ne pas gêner la visibilité frontale. Des connecteurs permettent d'accoupler rapidement la trémie aux outils. Au catalogue des options, signalons un équipement additionnel pour les petites graines, la pesée automatique, ou encore un rouleau tasse-avant.

Un nouveau souffle


Delaval

Delaval commercialise un nouveau ventilateur haute performance. Le DDF1200 se caractérise par son carénage arrondi qui favorise l'effet Venturi et améliore l'orientation du flux d'air. Il est piloté soit manuellement, soit automatiquement en fonction de la température et de l'humidité dans le bâtiment.

Une herse pour les faux-semis


McConnel

Conçu pour répartir et dégrader les pailles et résidus de cultures, le Rakaerator 7400 de McConnel est une herse composée de six rangées de dents de 1,3 cm de diamètre (1,4 ou 1,6 cm en option) travaillant une fine couche de sol de 2 à 5 cm pour réaliser un faux-semis à une vitesse pouvant atteindre 25 km/h, mais aussi pour détruire les oeufs et l'habitat des limaces. D'une largeur de travail de 7,40 m, cet appareil de 1,65 t dispose d'un réglage de l'inclinaison des dents, donc de leur agressivité.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 19/10/2016	Bourg-en-Bresse 08/11/2016	St Christophe-en B. 02/11/2016	National 02/11 au 08/11/16
Vaches viande (V)	U	-	3,40 €	4,04 €	3,85 €
	R	3,40 €	2,95 €	3,66 €	3,44€
	O	-	NC	-	2,98 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	2,75 €	2,65 €	-	2,84 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,49 €
	P	2,32 €	2,05 €	-	2,22 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,55 €	3,89 €	3,52 €
	O	-	2,80 €	-	2,87 €
Taureaux VML	URO	-	2,20 €	2,52 €	2,45 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 02/11/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,57	-	
250-300 kg	-	2,70	2,50	
300-350 kg	-	2,59	2,42	
350-400 kg	-	2,51	2,38	
400-450 kg	-	2,42	2,33	
450-500 kg	-	2,37	-	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,27	-	
450 kg et +	-	2,25	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	1,43	-	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	2,50	1,90	1,72	1,31
5 -10 ans	2,22	1,84	1,64	1,43
+10 ans	-	1,76	1,62	1,37
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	-	2,09	1,84	

Bovins : 1573
92% de vendus.

En raison de laToussaint, une majeure partie des apports s'est reporte sur cette semaine, occasionnant un marché plus important.

En broutards, les acheteurs sont présents mais les tarifs sont globalement difficilement maintenus. On enregistre même une légère baisse dans les sujets de plus de 400 kg de qualité intermédiaire ou inférieure.

En laitonnes la vente est rapide et les cours sont à peu de changement.

Vaches et génisses de 30 mois : les animaux à fort potentiel sont les plus recherchés, et les animaux trop maigres restent difficiles à placer.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 07/11/2016

Bovins (328)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
270 à 400 kg	710 - 960	2,37 - 2,70
410 à 500 kg	970 - 1170	2,20 - 2,42
Laitonnes		
355 à 400 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
270 à 530 kg	600 - 1050	1,97 -2,24
Génisses		
275 à 425 kg (16-24mois)	590 - 1000	2,00 - 2,36
520 à 655 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
820 à 950 kg	1120 - 1330	1,36 - 1,44
Vaches		
Vaches légères	670 - 1080	
Vaches entre deux	1100 - 1350	
Vaches lourdes	1360 - 1600	

En broutards, la demande s'oriente principalement sur les sujets accompagnés d'une hausse des tarifs. Cours reconduits pour les animaux jusqu'à 450 kg, vente plus difficile en lourds. En laitonnes et génisses d'export, le placement est rapide à des tarifs fermes. Vente suivie en vachess maigres à des cours stables, peu d'invendus.

Bovins gras : 10
Vente globale à des tarifs fermes

Prochain marché bovins le lundi 14 novembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 09/11/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,59
300 à 350 kg	2,53	2,35
350 à 400 kg	2,44	2,30
400 à 450 kg	2,38	2,28
Laitonnes	**U**	**R**
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,57	2,40
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,96	1,72
de 5 à 10 ans	1,77	1,60
+ 10 ans	-	1,50

Broutards Laitonnes : Commerce plus tendu en broutards, cours reconduits en laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits dans les bêtes à finition rapide légère, moins values dans les bêtes maigres.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 25/10/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,65 €	2,20 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,20 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,55 €	2,05 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,05 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,05 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Vente toujours mauvaise en marchandise non vaccinée.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 17/10/16 au 23/10/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,45 €	-
350 kg	-	2,36 €	-
400 kg	-	2,30 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,23 €	-
500 kg	-	2,18 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,38 €	
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,24 €	-

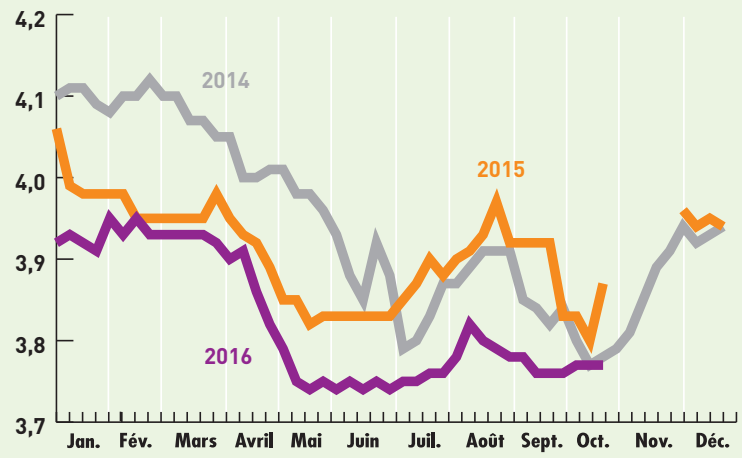
Tendance : Quorum non atteint. application des chiffres du réseau.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 17/10/16 au 23/10/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,77 €	3,61 €	-			
Races mixte		-	3,11 €	3,09 €	3,05 €	-	
Races lait					-	2,77 €	-
Bœufs	**E**	**U=**	**R=**	**R-**	**O+**	**O=**	**P+**
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	**U=**	**U-**	**R+**	**O+**	**O=**	**P+**	**P=**
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,84 €	3,73 €	3,39 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,91 €	3,81 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		-				
Races mixte				3,12 €	3,04 €	-	
Races lait					-	2,55 €	2,48 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O=**	**P+**	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,46 €	4,22 €	3,98 €	3,83 €			

Tendance : Un peu moins d'offre en vaches charolaise.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 17/10/16 au 23/10/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,76 €	3,71 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,76 €	4,50 €	4,07 €	3,89 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	-	-	3,84 €	3,75 €				
Races mixte					3,11 €	3,04 €		
Races lait						-	2,61 €	2,54 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O+**			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,51 €	4,33 €	3,89 €	-				

Tendances SEM. 44 / 2016

Bovins de boucherie

Cette période de l'année est toujours difficile en terme de commerce avec un recul des ventes lié à la fiscalité qui pèse sur les ménages. La mise en place du cœur de gamme est lente, surtout quand on observe la place dédiée aux races à viande dans les grandes surfaces. Les linéaires restent majoritairement approvisionnés en viande étoilée de race laitière ou de jeunes bovins.

Sur les marchés, les transactions sont calmes, mais les tarifs se maintiennent dans les femelles de qualité bouchère. La vente est plus régulière avec une remontée constante des prix dans les Charolaises viandées ainsi que dans les allaitantes de milieu de gamme. La demande reste sélective dans les animaux bas de gamme (R- et O-) légers, âgés ou en manque de finition. En réformes laitières, le marché est plus équilibré avec des industriels qui vont profiter du férié de la Toussaint pour stabiliser les prix. En jeunes bovins, la tendance est enfin légèrement positive, mais l'attente sera longue dans la remontée des prix pour que les éleveurs couvrent leurs coûts de revient. ■

Broutards

Peu de changement dans l'orientation commerciale. Les sorties d'automne s'étalent doucement avec des conditions climatiques favorables. Les volumes progressent dans le centre du pays, mais sans déstabiliser le marché. Le commerce est régulier avec des tarifs stables dans les bons mâles Charolais ou Limousins de 350/400kg. Dans les femelles, l'activité reste assez régulière dans les bonnes laitonnes Charolaises vaccinées à exporter sur l'Italie. La vente se montre très calme dans les ordinaires à destination de l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Même si la situation semble s'améliorer du côté des sorties de veau gras, le nombre de places disponibles reste insuffisant. De nombreux opérateurs vont profiter du férié de la Toussaint et de la perturbation du ramassage des veaux pour faire l'impasse ou de réduire fortement les mises en place. La situation reste extrêmement tendue même si les tarifs se stabilisent dans les veaux Holsteins ou mixtes avec un tri sévère dans les lots. Le marasme est important dans les croisés laitiers légers. Le commerce reste également sous pression dans les bons croisés jaune ou blanc bleu, seul le haut de gamme se maintient. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 07/11/2016*

Agneaux (749)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,87 - 3,25	2,53 - 2,94
Gras (38-44 kg)	-	2,75 - 3,43	2,55 - 3,00
Gras (44-50 kg)	-	2,59 - 3,18	2,49 - 2,75
Gras (+50 kg)	-	2,13 - 2,93	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (158)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,23 - 1,58	0,96 - 1,28	0,41 - 0,83
Divers			
Béliers (6) : 97 à 141 €	1,27 - 2,11	-	
Agneaux maigres : 45 à 103 €	-	1,90 - 3,05	-
Caprins (28) : 10 à 36€		-	0,24 - 1,50
Boucs :			
Divers (9) :			

Ovins : 950
Apports satisfaisants. Vente quasi totale 'un seul invendu).

Agneaux : l'offre diminue alors que les besoins restent stables grâce à la présence d'acheteurs plus nombreux. La baisse enregistrée lors du dernier marché s'efface et retrouve des cours identiques à ceux de mi-octobre.

Brebis : Forte demande en bonnes brebis lourdes et grasses. Cours en hausse.

Béliers, Caprins : demande suivie

Prochain marché lundi 21 novembre (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 24/10/2016*

Ovins : 276	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras -44 kg	95 - 115	2,38 - 3,00
Agneaux gras + 44 kg	106 - 130	2,26 - 2,78
Brebis	56 - 117	1,00 - 1,39
Béliers	-	-

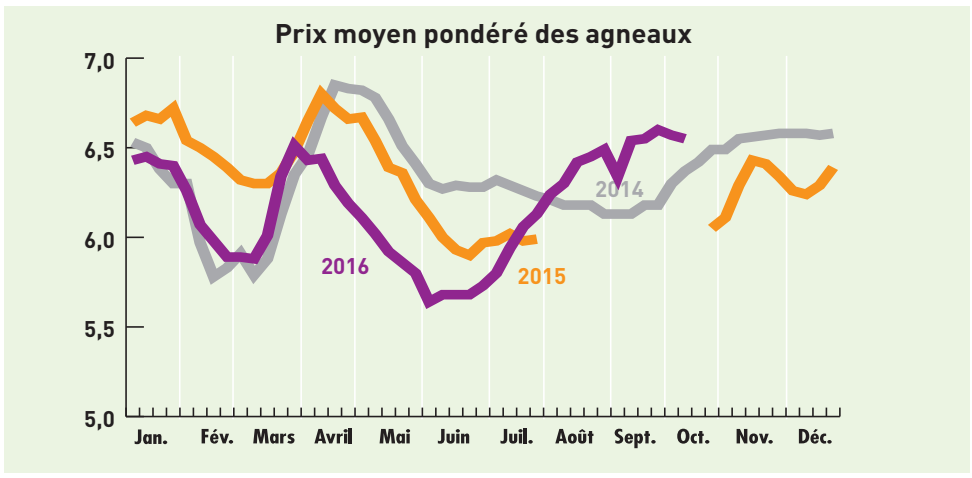
Commerce plus discuté en agneaux et plus particulièrement en lourds. seulement trois lots invendus.
Vente rapide en brebis à des tarifs très fermes, aucun invendu.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,92 €	6,43 €
Couvert	16-19 kg	6,96 €	6,80 €	6,34 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,89 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,55 €	6,42 €	2,36 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 31/10/2016 au 06/11/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,67 0,01	6,64 -0,03	5,92 -0,13	-	-	-	-
	R Var.	6,32 -0,12	6,40 -0,09	6,40 -0,08	-	6,74 -0,04	6,75 -0,13	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,42 0,12	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,66 -0,02	6,59 -0,09	5,76 -0,19	-	6,72 -0,31	6,71 -0,20	-
	R Var.	6,37 -0,10	6,48 -0,06	6,41 -0,11	5,82 -0,14	6,82 -0,05	6,75 -0,03	6,48 -0,04	5,78 -0,16
	O Var.	-	-	-	-	6,32 -0,02	6,28 -0,02	6,16 0,05	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,84 0,04	5,59 0,05	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,71	-	-

Zone nord : Agneaux : Dans un contexte particulièrement morose, les agneaux poursuivent une légère baisse saisonnière. Brebis : Commerce toujours difficile notamment à l'export, tarifs globalement reconduits. **Zone sud :** Applicaion du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : «Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir.».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 7 novembre) :
«Marché un peu plus actif et prix plus fermes sur les bons animaux. Cours reconduits pour les autres.»

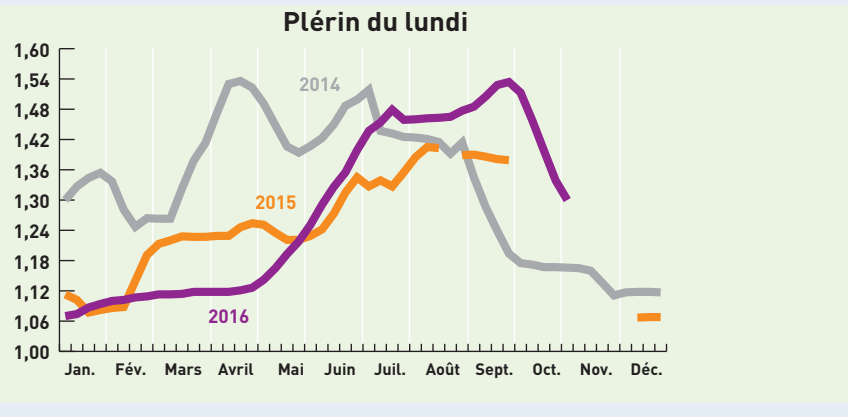
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 744 porcs présentés) — *Cotations du lundi 31 octobre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,300 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 14/10/16 au 20/10/16*

1,81 € /carcasse euros



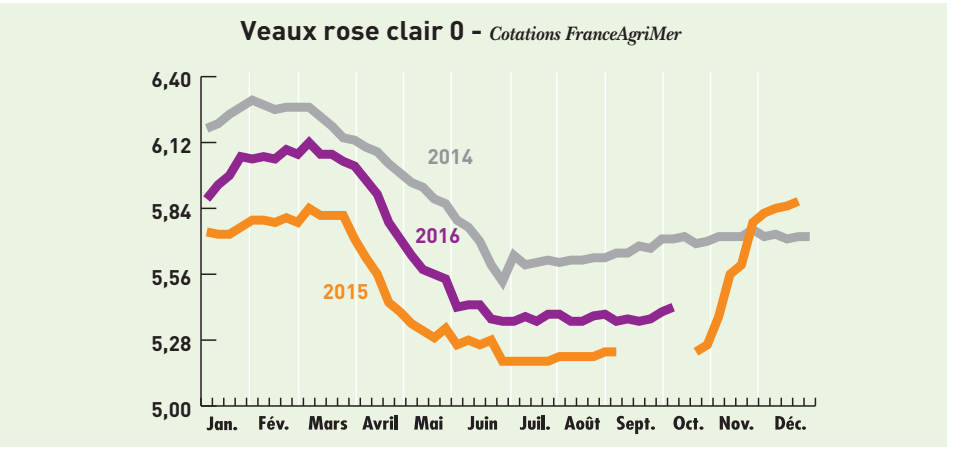
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,09 €	-	-
U	-	7,32 €	5,52 €	-
O	-	5,42 €	4,16 €	3,88 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 31/10/16 au 4/11/16*

Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	490 - 555 €	300 - 380 €	125 - 220 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*	140 - 240 €	80 - 120 €	55 - 85 €	25 - 50 €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*	260 - 390 €	150 - 220 €	125 - 160 €	60 - 100 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*	420 - 520 €	230 - 300 €	125 - 160 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)* 779	100 - 200 €	50 - 110 €	20 - 75 €	10 - 30 €



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,82 €	2,70 €	-	-
Bons	2,70 €	2,40 €	2,05 €	-

Céréales

Marché du 03 NOVEMBRE 2016

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	nov.-mars	171	N	C
	fourrager 68 kg/hl	nov.-mars	145	N	C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	nov.-mars	171	N	C
	fourrager 68 kg/hl	nov.-mars	145	N	C
Aube/Yonne	meunier	nov.-déc.	165	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	nov.-déc.	146	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	fourrager 58 kg/hl	nov.-déc.	120	N	C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	nov.-déc.	132	N	C
	55 kg/hl	nov.-déc.	115	N	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl		inc.		C
	55 kg/hl		inc.		C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone	selon PS		inc.		C
Aube/Yonne	55 kg/hl		n.p.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.		C
Yonne			n.p.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		nov.-déc.	166	N	C
Saône et Loire/Côte d'Or		nov.-déc.	n.p.		C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	nov.-déc.	215	N	C

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur John Deer 6320 (Premium), 105 CV, 6250 heures, année 2004, avec ou sans chargeur. Bon état
✆ **06 18 64 09 25**

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ **03 61 38 04 28**

38 - Vds tracteur Case IH 2140, 65 cv, 5000 heures 1ere main, TBE.
✆ **04 74 29 72 02**

71 - Vends tracteur Temis 630Z, 6.168 H, très bon état, tracteur très économique, 22.000 euros. Pour plus de renseignements, contact.
✆ **06 17 18 44 26**

89 - VENDS tracteur Case IH 1056, 1988, 6 800 H, bon état, pneus moyens. (réf. 420B)
✆ **06 83 50 90 36**

Travail sol

01 - Vds cover crop Quivogne type APX repliable 34 disques récents servis 1 campagne
✆ **06.83.12.49.54**

69 - Vds andaineur Kuhn GA3501 - Bon état.
✆ **04 74 04 76 48 HR**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 430B)
✆ **06 29 81 80 05**

Distribution

39 - Vends tbé mélangeuse bol Zago 13mètres cubes, 13 couteaux et séparateur à grains Denis 100q/h
✆ **03 84 70 19 44 midi**
03 84 70 02 77 soir

63 - AV distributeur automatique de lait en poudre ou lait entier.
✆ **06 21 68 22 91**

Epandage

63 - AV épandeur à fumier Deguillaume hérissons verticaux 6T de charge état neuf.
✆ **06 13 62 47 46**

Manutention

42 - Vds cse retraite télescopique JCB 12M 1900 h an 1998 - 20 000 euros fourches godet
✆ **06 31 02 30 62**

Trav. publics

26 - Vds mini pelle JCB 802 super 2.5 tonnes 2710 heures cabine bon état année 2016 3 godets
✆ **06 11 97 23 39**

71 - Vends pelle cheni. Liebherr 911 LC 2GO, 6.500 euros - Poclain 90 CKB 2GO, 9.000 euros, poss. transp.
✆ **06 03 42 06 75**

Taille

26 - Vds sécateur Electrocoup 3010 année 2011.
✆ **06 17 07 52 89**

Agri. divers

01 - Vds cse cess Round Baller Welger Lely charrue taupe - semoir à engrais scories Audureau 2m40 - faucheuse Kuhn 2m80 - nourrisseurs à veaux râteliers
✆ **04 74 42 00 70 hr**

18 - Vends Sky version DD253A, comme neuf, année 2013, bon état.
✆ **06 45 00 13 91**
ou 06 23 84 68 43

26 - Recherche pompe injection pour tracteur Ford 8210 an 1988,
✆ **06 85 52 16 19 HR**
ou 04 75 03 02 57 HR

38 - Vends tracteur LAMBORGHINI 990F - 90 ch- (1300 heures) Chargeur /Fourche avant MANIP MP 55A avec benne à Terre (largeur 2 mètres), Benne arrière 3 points DESVOYS (24500 euros) à déb.) + possibilité PELLE RETRO TIFERMEC 55 (6300 euros à déb.).
✆ **06 84 48 80 15**

39 - Cessation vds presse haute densitée Supertino 60x80 - Faucheuse conditionneuse frontale Khun FC313 - Remorque 10T avec échelles et ridelles - Charrue en planche 3 fers - Semoir engrais Vicon - Herse plate - Herse émousseuse - Autochargeuse 27m3 - Matériel ovins (Rateliers Abreuvoirs Claies Grillage pédiluves etc)
✆ **03 84 51 45 12**
06 81 94 29 10

42 - Vds déchaumeur Vaderstad avec rouleaux arrières, larg. 3 m ,année 2010 tbe disques usés urgent
✆ **06 70 41 85 26**

69 - Charrue bisocs - Broyeur grains prise force - Herse pliable - Round baller 5540 Hesston - Remorque à fruits 4 roues - Caisses à pommes plastiques.
✆ **04 78 05 25 70**

84 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds récolteuse automotrice hydr. moteur Perkins conditionnement palox enjambe le banc déplacement latéral cueilleur.
✆ **06 09 11 87 72**

Elevage

42 - Vds dessileuse pailleuse Altor 4560 Kuhn 2003 goulotte fixe et racloire 3 points 2.30 m
✆ **06 28 28 99 53**

69 - Vds Pipeline Westfalia complet 4 griffes épandeur à fumier Heywang 6 T 2 hérissons bon état.
✆ **04 74 26 32 89**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds camion IVECO 35C13 2,8 L turbo tribenne réhaus. équip livr. bois chauf. 253 000 kms 6 pneus neufs TBE, 6 500 euros à déb.
✆ **06 87 92 92 18**

26 - Vds C15 année 1990 + matériel d'élevage.
✆ **06 70 41 67 95 HR**

69 - Vend Bipper 2011 30000 km très bon état - Vend barrière 4 m. Cornadi de 5 m. 7 places mur béton L 2,50 H. 1,50.
✆ **06 69 95 53 11**

Tourisme

38 - Vds Peugeot 106 essence pour pièces 139000 kms, embrayage casse : 300 euros ferme.
✆ **06 76 47 14 38**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 150 balles rondes foin 120/120 année 2016 prix 60 euros/tonne à enlever sur place
✆ **04 74 52 64 42**

01 - Vds piquets acacia fendus appointés 1m80 m et 2m prix 2,20 euros départ possibilité de livraison
✆ **06 37 27 73 85**

38 - Vends pomme de terre de consommation Monalisa.
✆ **06 80 62 83 78**

39 - Vends 800 balles rondes 120/130, foin bonne qualité salé récolte juin 2016
✆ **07 89 51 71 33**
03 84 70 30 48 le soir

42 - Producteur vds maïs ensilage, épis en bottes, filmées enrubannées, livré + orge , blé Tb qualité
✆ **06 66 93 88 00**
ou 04 77 36 74 81

42 - Vds paille blé orge Br BC tb qualité livr. assur. prix selon distance
✆ **06 20 58 24 30**
ou 04 77 66 20 67

42 - Vds concentré de maïs épi de qualité analyse effectuée
✆ **06 08 99 46 88**
ou 06 86 17 42 85

42 - vds maÏs épis en bottes,filmées enrubannées
✆ **04 77 28 93 97**
ou 06 12 51 35 15

69 - Agriculteur vds maïs épi foin et enrubannage de luzerne.
✆ **06 87 63 57 72**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

03 - vds foin 2016 bottes 120 130
✆ **06 86 48 40 12**

Bât. Pro.

89 - A louer à Courgis bâtiment professionnel 216 m2, libre début 2017, 750 euros HT mensuel, activiticole/artisanale (réf. 4402)
✆ **06 71 71 05 87**

Propriété

69 - VITICULTURE Vous cherchez des parcelles de vigne à acheter ou à faire gérer en Beaujolais (réf. 4306)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

07 - JA cherche terres cultivables Nord 07 26 Ouest 38
✆ **06 61 42 63 64**

89 - RECHERCHE terre agricole secteur Joigny, Villeneuve sur Yonne, 1 ou 2 hectares propose 10 000 € l'hectare (réf. 4401)
✆ **06 34 49 66 48**

Divers

07 - Épandeur fumier VRB 3T750 volets limiteurs état proche du neuf, rampe à désherber 10m pour pulvérisateur TBE
✆ **06 70 55 66 27**

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ **03 84 67 30 63.**

70 - Achête charrues Kverneland réversible et en planche. Presses BR Welger, Claas, Deutz Fahr, JD, Krone et Carraro. Tracteurs Ford et MF 168 188 690. Presses MD Claas et JD.
✆ **Tél. 06 80 73 11 79**

71 - Cherche vignes mécanisables à faire à façon, alentours Juliénas, même petites parcelles.
✆ **06 10 43 35 81**

Location

Agricole

21 - RECHERCHE prés à louer ou pension pour printemps 2017, région Semur, Les Laumes, Montbard et Chatillon, très sérieux (réf. 4307)
✆ **06 16 97 71 35**

69 - Bail fermage vignes 4 Ha Beaujolais-Villages lieu rare : Vitry 69430 Quincié.
✆ **04 74 69 00 41**

69 - Couple viticulteur cherche vignes, terres, ferm, mét, achat.
✆ **06 81 81 85 51**

69 - Cède en fermage 10 ha de vignes mécanisables sur les communes de Jarnioux et Lacenas. S'adresser à la Mairie de Lacenas.
✆ **04 74 67 32 02**

Offre

Emploi

18 - 18 – Nohant en Goût, exploitation polyculture élevage bovins allaitants dominante grandes cultures recherche salarié, temps plein, sérieux, autonome, permis de conduire obligatoire. CDD avec possibilité de passage en CDI.
✆ **06 88 12 72 11**

69 - Ch. ouvrier agricole période taille et même toute l'année à Denicé.
✆ **06 09 90 01 70**

84 - Recrute tailleurs de vignes début le 14/11/16 contrat 5 mois mini. ETA région Valréas 84, 20 kms alentours. Siren 794550632.
✆ **07 50 91 03 10**

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 22 51 25 46**

18 - Femmes célibataires du milieu agricole aimeraient vous rencontrer pour union durable. Voir petites annonces gratuites sur
www.uh3.odavia.com

38 - Artisan en activité non buveur d'alcool ni joueur aux jeux d'argent recherche femme sérieuse de 36 à 47 ans pour vie à deux et avoir une famille.
✆ **04 74 46 71 72**

38 - Monsieur 61 ans, non fumeur rencontre dame 50-60 ans pour vie à deux à la campagne.
✆ **06 19 69 44 21**

39 - Artisan 60 ans CHERCHE compagne pour poursuivre ma vie de 40 à 60 ans, urgent (réf. 450D)
✆ **03 84 72 57 27 le soir**

71 - Homme, 59 ans, cherche femme entre 44 et 60 ans, pas sérieuse s'abstenir. Pour plus de renseignements, laisser sms au
✆ **06 10 60 12 28**

71 - Agr. sérieux sobre renc. J.F. 45-58 ans, peut aller chez elle la seconder ou l'accueillir, enf. acc.
✆ **06 87 69 96 98**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage décembre à mars écographiées et jeunes repro limousins 14 à 16 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (450B)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - cause cessation activité laitière vends génisses prim Holstein 3 ans pleines indemnes IBR
✆ **06 63 43 08 59**

03 - Prends bovins en pension toutes catégories hiver 2016/2017
✆ **04 70 35 59 05 HR**

07 - Vends taureaux Aubrac 6 ans INSC HBA achetés à la station d'évaluation pointe 80
✆ **06 83 94 14 36**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ëme veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite
✆ **06 12 85 67 49**

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ **06 85 72 55 83**

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problËme de vêlage.
✆ **03 81 35 33 17**
ou 06 44 95 63 44

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ **06 33 65 65 18**

15 - Vds génisses Salers 9m vac FCO + 1 taureau Salers 18m Bonnes origines cheptel indemne IBR (A) HBS Troupeau calme livr pos. Filiol Didier.
✆ **06 32 67 28 31**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 – pour vaches et pour génisses- avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vd taureaux adultes, 30 mois, 18 mois et veaux repro de l'année, HBC, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vds choix de taureaux charolais de 18 mois, qualités de viandes et maternelles. EARL Breton, 18 Germigny L'exempt.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - El. HBC VENDS taureaux 2 ans, et veaux reproducteurs de l'année CHAROLAIS, IND IBR. TGS . GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 410C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
- 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 18 mois et 1 an, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 4205)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS taureaux 18 mois HBC, vêlage facile, prix soldé. Fred. Lechenault - Saint Thibault (réf. 4304)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.450A)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

38 - AV taurillon limousin 8 mois docile bonne conformation issu de l'insémination artificielle, fils de neuf, vêlage facile, mère visible
✆ **04 74 80 00 43**

38 - A v. taurillon Limousin, 8 mois, docile, bonne conformation, issu de l'insémination artificielle, fils de Neuf, vêlage facile, mère visible.
✆ **04 74 80 00 43**

39 - Vds 6 génisses limousines prêtes à vêler. Vaches limousines pleines. Vaches limousines suitées. Bon cheptel indem. IBR poss. livr.
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vds 10 génisses charolaises pleines d'un limousin. Vaches charolaises suitées et pleines, indem. IBR. Poss. liv.
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vds taureau Charolais 2 ans génotypé vélages faciles père Athos. Elevage Plasse
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds troupeau limousin vaches pleines et suitées calmes IBR OK
✆ **06 70 17 34 85**

42 - Vds génisses PH 15 jours ou plus élevage CL Upra Indemnes IBR BVD - vaccinées FCO - Larajasse
✆ **06 86 47 74 59**

42 - Vds génisses prêtes PH et vaches prêtes ou au lait PH - Contrôle laitier - excellence aplombs et mamelles - sanitaire cellules OK
✆ **06 20 03 58 73**

42 - Vds petites génisses 46 - 15 jours à 2 mois
✆ **06 72 27 51 41**

42 - Vds 3 vaches Salers vêlage décembre + 3 vaches salers avec veau indem Ibre BVD + 1 taureau charolais BVR cse retraite
✆ **06 87 77 09 88**

42 - Vds taureaux 18 mois HBC tgs bonne origine vêlage facile Busselier Catherine
✆ **04 77 64 10 25**

42 - Vds velles Salers + taureau Salers 6 ans élevage docile
✆ **06 78 64 18 59**

42 - Vds génisses prêtes Montbéliardes inscrites tgs étable entravée
✆ **06 74 18 83 75**

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières, génisses pleines. Livraison assurée.
✆ **Tél. : 03 81 50 46 81**
ou 06 82 66 55 60

58 - VENDS bons taureaux 18 mois Charolais HBC, Limousins, - veaux reproducteurs Charolais HBC, Limousins INDEM IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 4003)
✆ **06 72 26 48 56**
06 78 97 54 52

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC, OR IA, TGS. GAEC Laudet Gérard et Fils - Chiddes (réf. 450C)
✆ **06 16 20 33 25**
06 19 65 78 42

58 - VENDS reproducteurs 1 an et 2 ans HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 4501)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs , - génisses et vaches, TGS, IBR A, HBC. GAEC Guillien - 58800 Epiry (réf. 4502)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

63 - Cheptel trait VD génisses Salers 24 mois pleines et 22 mois.
✆ **06 74 24 56 42**

63 - AV génisses Limousine 10 mois papiers écornées, dociles TGS livr.
✆ **06 44 28 35 33**
06 17 61 20 42

69 - Vends vaches au lait CL Mombéliarde + truies pleines.
✆ **04 74 70 94 03**

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

70 - Vds Males Parthenais, type viande, velage facile, calme, possible de livrer.
✆ **06 80 73 11 79**

71 - VENDS taureaux HBC Viande et Elevage, soins raisonnés. GAEC Goulliard (réf. 410A)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Vds vaches, gén. non HBC, écho., vêl. fév. mars, IBR A, cessation. Dumas Bernard 71 Ciry-le-Noble.
✆ **06 10 55 02 78**

71 - Vends cause consanguinité taureau de 30 mois né dans l'élévage, livraison possible. Ducert Claude 71 Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends bonnes génisses limousines 18 mois, prêtes à saillir, très dociles, élevage et viande, TGS, indem. IBR.
✆ **06 85 54 80 24**

Caprin

38 - Vends bon bouc alpin issu d ia*b: 33.8 tp: 30.4
✆ **06 75 76 13 70**

Ovin

71 - Vends béliers charollais inscrits ou non, et brebis, mises en lutte.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

42 - Vds dindes fermières élevées plein air
✆ **06 82 29 74 85**

Chien

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ **06 83 37 33 85**

42 - Vds chiots Border Collie non lof nés 22/09/2016 1f 2 m - mère 250268850035024 6 siren 812047843
✆ **04 77 62 51 87**

69 - Cause arrêt chasse chasse chien né le 09/05/2015 Griffon Vendéen X Porcelaine n°165EMZ - Siret : 523 223 629.
✆ **04 74 26 32 89**



ESPACE
Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com


ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2015 - Démo
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

allopneus.com
VENTE ET MONTAGE DE PNEUS
anciennement PNEUS FRANCE NORD PFN
LIVRAISON GRATUITE
À PARTIR DE 2 PNEUS
0 811 140 128 Service 0,06 €/min + prix appel
Fax : 04.26.07.86.38
ALLOPNEUS.COM - CS30470
13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

5% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE* AVEC LE CODE EA5P2016

RM KLEBER	€HT	RM KLEBER	€HT	RM KLEBER	€HT
PN KLE 7.50 R 18 102A8 SUPER VIGNE	187	PN KLE 12.4 R 28 121 A8 SUPER VIGNE	342	PN KLE 520/70 R 38 150 A8 FITKER	1057
PN KLE 280/70 R 18 114 A8 FITKER	258	PN KLE 320/85 R 28 124 A8 TRAKER	345	PN KLE 520/85 R 38 155 A8 TRAKER	1158
PN KLE 7.50 R 20 104 A8 SUPER VIGNE	197	PN KLE 340/85 R 28 127 A8 TRAKER	445	RM TAURUS	€HT
PN KLE 280/70 R 20 116 A8 FITKER	274	PN KLE 380/85 R 28 133 A8 TRAKER	433	PN TAU 12.4 R 24 119 A8 POINT 8	248
PN KLE 300/70 R 20 116 B SUPER 8L	332	PN KLE 420/70 R 28 133 A8 FITKER	549	PN TAU 13.6 R 24 121 A8 POINT 8	295
PN KLE 320/85 R 20 119 A8 TRAKER	287	PN KLE 420/85 R 28 144 A8 TRAKER	515	PN TAU 13.6 R 28 123 A8 POINT 8	342
PN KLE 340/75 R 20 117 A8 SUPER G	360	PN KLE 420/85 R 30 140 A8 TRAKER	612	PN TAU 14.9 R 28 128 A8 POINT 8	364
PN KLE 8.3 R 24 106 A8 SUPER VIGNE	218	PN KLE 320/85 R 32 126 A8 TRAKER	386	PN TAU 16.9 R 30 137 A8 POINT 8	469
PN KLE 9.5 R 24 107 A8 SUPER VIGNE	224	PN KLE 420/85 R 34 142 A8 TRAKER	659	PN TAU 18.4 R 38 146 A8 POINT 8	699
PN KLE 380/70 R 24 125 A8 FITKER	442	PN KLE 340/85 R 36 132 A8 TRAKER	438	PN TAU 14.9 R 24 126 A8 POINT 8	349
PN KLE 420/85 R 24 142 A8 TRAKER	472	PN KLE 340/85 R 38 133 A8 TRAKER	493	PN TAU 11.2 R 28 116 A8 POINT 8	267

PNEUS TOURISME - UTILITAIRE - 4X4 - QUAD - MOTO - PL - JANTES
Fabrication de jantes et roues sur demande • Jumelage
Roues Etroites sur mesure • Espaces verts • Forestier • Manutention et Industriel
*Valable pour l'achat de 2 pneumatiques minimum parmi une partie des gammes Roue Motrice Kleber et Taurus Agricole, pour livraison uniquement en France métropolitaine (y compris Corse et Monaco), jusqu'au 2 décembre 2016 inclus. Non cumulable avec d'autres remises en cours.

NOUVEAUX SIEGES
-SIEGES CONFORT-TISSU-
COMPRESSEUR – 430 € HT
-SIEGES ECO-PVC – 59 € HT
AUTRES MODELES NOUS CONSULTER

DIFFUSION DIRECTE (17)
05 46 32 44 33 - WWW.DIFFUSION-DIRECTE.FR

• **FARINE DE PAILLE** pour élevages laitiers sur tapis, matelas logettes.
Très bon asséchant litière, confort de l'animal.
Bonne assimilation fosse lisier sans formation croûte superficielle.
Utilisation préconisée 300 /400 grs /jour /logette.
Livraison rapide France en big bag de 900kgs ou vrac
• **GRANULES DE PAILLE** pour élevages avicoles.
• **PAILLE BROYEE DEFIBREE**
transportsgrimault@yahoo.fr - 06.76.60.08.61 - www.grimault-paille-fourrage.fr

PIÈCES D'ORIGINE DIRECT USINE
J. DEERE - CASE IH
CLAAS - KRONE
Tél. 02 41 52 18 53
WWW.PIECESMOINSCHERES.COM

PETITES ANNONCES
3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - **3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

TELETECH INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
Siège social : 64 Quai Nicolas Rolin
21000 Dijon
820 671 295 R.C.S. Dijon

Par décision du 11 Octobre 2016, l'associé unique a désigné en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, la société FINARE, SARL, au capital de 548 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro 424 613 065, dont le siège est situé 92/98 Boulevard Victor Hugo – 92110 Clichy, représentée par M. Karim IROUCHE, domicilié 10 rue Durantin 75018 Paris, à compter du 11 octobre 2016, en remplacement de M. Côme FRAPIER, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL214517919

NOMINATION

EDIB

Société par Actions Simplifiée
au capital de 76.225 euros
Siège social : 5, Boulevard de Beauregard
21600 Longvic
RCS Dijon B 379 897 903

Aux termes d'un procès-verbal de décisions en date 16 juin 2015, les Associés ont décidé de nommer Monsieur Michel AUBOIROUX, demeurant 470 Route des Putis, 13109 Simiane Collongue, en qualité de Président pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Philippe POINAS.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL214517920

TRANSFERT DE SIÈGE

BONNEFOY-FOURNIER

SARL au capital de 60 000 €
70140 Sauvigney les Pesmes
426 650 024 RCS Vesoul

Suite AGM du 04/11/2016 : le siège social a été transféré, à compter du 04/11/2016, de Sauvigney les Pesmes (Haute Saône), à 39 Rue de la Gare 21190 Meursault. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL214517921

NON DISSOLUTION

THIERRY AVERSO

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 000.00 €
Siège social : Pointe de Brebis
21250 Chamblanc
517 716 965 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2016, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL214517884

SAS CELAHO BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Au capital de 20 000 €
Siège social : Parc Valmy
43 Rue Elsa Triolet - 21000 Dijon
808 465 058 RCS Dijon

L'A.G.E. du 14/10/16 a décidé de ne pas dissoudre la Société (art. L. 225-248 Code Commerce)

Pour avis

Le Président

AL214517926

L3D

Aux termes d'une délibération en date du 26 octobre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de L3D, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros ayant son siège 4 Place de Verdun 21460 Toutry, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°528792294, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894517937

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/11/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARC-SUR-TILLE: Terre

27 a 60 ca - Les terres de la borde: ZB-47-48

4 ha 25 a 60 ca - Le grand champiault: ZL-32 - Les terres de la borde: ZB-36

BESSEY-LES-CITEAUX: Terre

98 a 50 ca - Le peleu: ZC-20(A)-20(B)

FONTAINE-FRANCAISE: Pré

41 a 60 ca - Cotiron: ZK-80

LES MAILLYS: Terre

1 ha 07 a 24 ca - Les defriches: BX-85

1 ha 00 a 24 ca - Les defriches: BX-84

1 ha 21 a 40 ca - Collatey est: ZD-65 - Collatey ouest: ZD-13(J)-13(K)

REMILLY-SUR-TILLE: Terre

2 ha 01 a 80 ca - La verpillere: ZE-18

VILLEBERNY: Terre, bois

83 a 00 ca - En pre libaut: ZB-7 - Jagey: ZK-41 - Le larrey de villy: ZC-97

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

MONTMANCON : terre

1 ha 37 a 40 ca - 'Le verdeau': ZC- 6[F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/11/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214517936

AVIS DE CONSTITUTION

S.E.L.A.S «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY,Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER »
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me VIARD notaire à Dijon, le 02/11/2016, du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : «LA VIGNE AUX CHEVRES»

Siège : Fenay (21600), 15 Rue Saint Bénigne

Durée : 99 ans

Objet : - la propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.

Conformément à son objet, et aux articles L.332-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, ce groupement foncier agricole ne peut procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine ; ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Les différentes dispositions arrêtées dans lesdits statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits du fermier du G.F.A. tels qu'ils résultent du statut du fermage.

Capital social : 94.512€

Par apport en numéraire pour un montant de 94.512€.

Gérant : M. Bernard VALLOO dt à Fenay (21600), 15 Rue Saint Bénigne

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autre qu'au profit d'un associé, entre conjoint ainsi qu'entre descendants et toutes cessions à titre gratuit autres qu'au conjoint, ascendants et descendants, aux associés et à leur conjoint, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue ou pour les cessions à titre gratuit par le gérant s'il en a reçu pouvoirs.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me VIARD, Notaire.

AL214517923

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/11/2016, il a été constitué une EURL dénommée : DLT MAÇONNERIE

Siège social : 18 rue de l'ancien donjon, 21310 Beaumont-sur Vingeanne

Capital : 1€

Objet : Maçonnerie, terrassement, rénovation, pose de menuiseries

Gérance : M. hubert DE LA TOUR, 18 rue de l'ancien donjon, 21310 Beaumont-sur Vingeanne

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL214517925

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Morey St Denis (21220) du 18 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Dénomination sociale : BERTIN,

Siège social : 39 rue des Jardins - 21220 Morey St Denis,

Objet social : la location de tout bien immobilier, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mis à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ..., l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Madame Laure LIGNIER demeurant 39 rue des Jardins - 21220 Morey St Denis.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

AL214517927

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SASU FABRICE GEAY

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège social : 95 route de Vielverge
21270 Perrigny Sur l'Ognon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auxonne du 03 novembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : SASU FABRICE GEAY

Siège : 95 route de Vielverge - 21270 Perrigny Sur l'Ognon Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : L'achat, la vente et la pose de carrelage – faïence - marbre - mosaïque - chape liquide et plus généralement tous revêtements de sols,

L'isolation thermique,

Et tous travaux d'aménagement et d'agencement de cuisines, salle de bains...

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Fabrice GEAY demeurant 95 route de Vielverge - 21270 Perrigny Sur l'Ognon.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : Le Président

AL214517933

NIÈVRE

DÉMISSION

VEGAS AUTOMOBILES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €
Siège social : 6 rue Blaise Pascal
58000 Nevers
802 008 813 RCS Nevers

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 01/07/2016, il résulte que M. MANUKYAN Poghos a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter du 01/07/2016. Dépôt légal au RCS de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL584517961

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LA SOURCE

SCI au capital de 1.000 €.
Siège social : 12 bis rue des Chailloux
58000 Nevers, 449.122.597 RCS Nevers

L'AGE du 05/06/2016 a décidé de transférer le siège social au 47 rue Camille Desmoulins, c/o Mr Olivier Touret, Appartement 351 - 94230 Cachan. Radiation au RCS de Nevers et ré-immatriculation au RCS de Créteil

AL584517947

PIZZA PLAZZA

SARL au capital de 7600.00 euros
ZAC de Marzy - 58180 Marzy
490835279 R.C.S Nevers

Par décision en date du 01/09/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 21 rue Fécamp, 75012 Paris à compter du 01/09/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

AL584517964

EURL DSP-AUTO-SERVICE

S.A.R.L. au capital de 2 000 €
Siège social : 10 Rue des Clous
58240 Chantenay St Imbert
807 828 744 RCS Nevers

L'A.G.E. du 01/11/2016 a décidé de transférer le siège social, avec effet rétroactif au 25/07/2016, du 10 Rue des Clous, 58240 Chantenay St Imbert au 47 Bis Rue Henri Bouquillard, 58000 Nevers.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis

AL584517971

MODIFICATION DE CAPITAL

LA COSNOISE DE COUVERTURE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 70 rue Saint Agnan
58200 Cosne-sur-Loire
817 847 908 RCS Nevers

Suite à l'AGE en date du 25/10/2016, il a été décidé l'augmentation du capital social d'un montant de 19 000 € (ancien capital 1 000 €) pour le porter à 20 000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584517950

ADDITIF

FRÉDÉRIC BOURGEOIS BOULANGERIE PÂTISSERIE

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 28 boulevard de la République
58200 Cosne Cours sur Loire
R.C.S. Nevers (immatriculation en cours)

Avenant à l'annonce parue le 28.10.2016

Objet : Objet Social

Ancienne mention :

Boulangerie, pâtisserie, traiteur, vente de confiserie, glaces, chocolats, boissons, jus de fruit, petite restauration à emporter ou à consommer sur place.

Nouvelle mention :

Boulangerie, pâtisserie, traiteur, vente de confiserie, glaces, chocolats, boissons non alcoolisées, jus de fruit, petite restauration à emporter ou à consommer sur place.

Pour avis.

AL584517951

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

République Française
Préfecture de Saône-et-Loire
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Livre V)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à Cressy-sur-Somme

Pétitionnaire : SAS LES CARRIERES DE CRESSY - 71760 Cressy-sur-Somme

Objet de la demande : Autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation d'une carrière sur le territoire de la commune de Cressy-sur-Somme.

Rubriques n°s 2510-1, 2515-1-a, 2517-1 de la nomenclature des installations classées.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Cressy-sur-Somme. Ce dossier, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, comprend une étude d'impact.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M.A.Imbert. Tél. 03/85/28/03/32 – a.imbert@thivent-sas.com

Durée de l'enquête :

du mardi 29 novembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017 inclus, soit 38 jours.

Lieu d'affichage de l'avis :

Dans les communes de Cressy-sur-Somme, Grury Maltat et Saint-Seine dans le département de la Nièvre, (Le rayon d'affichage est de trois kilomètres).

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le résumé non technique des études d'impact et de dangers sont publiés sur le site internet de la préfecture : http://www.saone-et-loire.gouv.fr.

Dépôt du dossier :

Mairie de Cressy-sur-Somme (Tél.03/85/84/81/85) siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : les lundis de 9h à 12h, les mardis de 14h à 18h et les vendredis de 9h à 12h.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Cressy-sur-Somme (71760).

Commissaire enquêteur chargé du déroulement de l'enquête :

M. Christian Fichot,cadre de la SNCF retraité,

M. Alain Bidault, directeur d'usine retraité, suppléant.

Durant l'enquête publique, M. Fichot sera présent en mairie de Cressy-sur-Somme :

- **mardi 29 novembre 2016 de 14h à 17h,**
- **jeudi 8 décembre 2016 de 9h à 12h,**
- **samedi 17 décembre de 9h à 12h,**
- **mardi 27 décembre 2016 de 14h à 17h,**
- **vendredi 6 janvier 2017 de 9h à 12h.**

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Cressy-sur-Somme et en préfecture, service des installations classées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

AL584517952

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur VEAU Didier, Michel, demeurant à Huard, 58120 Chaumard, agissant au nom de son enfant mineur **DUVEAU** Raphaël, Adam, Didier, né le 26 avril 2006 à Fontenay le Comte, 85200, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ce mineur celui de **VEAU**.

AL584517965

MODIFICATION DE STATUTS

SAS FREDERIC PAYEN

SAS au capital de 7 700 €
Siège social : 16, Rue des Réservoirs
58400 La Charité sur Loire
818 590 895 RCS Nevers

Par délibération de l'AGE en date du 25/10/2016, les associés ont décidé l'extension de l'objet social comme suit :

- Maçonnerie, Peinture, Électricité

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584517949

SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, av. Saint Just - 58000 Nevers
Changement de gérants et changement de siège

CHANGEMENT DE GÉRANTS ET CHANGEMENT DE SIÈGE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire associé à Nevers, office notarial n° 58003, en date du 20 octobre 2016, enregistré au Pôle Départemental de l'Enregistrement de Nevers, le 27 octobre 2016, Bordereau n° 2016/1016, Case n°1, Extrait n°2034 :

Les associés de la société dénommée «SCI SAINT YVES», société civile au capital de 91 469,41 euros, ayant son siège social à Nevers (58000), 52 rue Paul Vaillant Couturier, identifiée sous le numéro SIREN 388 277 113 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers,

Ont décidé les modifications suivantes :

1°) Nomination de gérants

Ont été nommés comme cogÉrants de cette société, Monsieur Alexandre LIANCIER et Madame Delphine MORIN, demeurant ensemble à Sauvigny-les-Bois (58160), 22 rue de la

Turlurette, à compter du 20 octobre 2016, et sans limitation de durée, aux côtés de Madame Florence BOYER, en remplacement de Monsieur Philippe LECHAT et Madame Valérie LECHAT née TRACOL demeurant ensemble à Nevers, 52 rue Paul Vaillant Couturier, co-gérants démissionnaires.

En conséquence, ladite société a, depuis le 20 octobre 2016, comme gérants :

Monsieur Alexandre LIANCIER, Madame Delphine MORIN, ci-dessus nommés, et Madame Florence BOYER, demeurant à Nevers, Résidence Port Royal, 20 rue de Lourdes, laquelle

est maintenue dans sa fonction de co-

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ARLEUF (AA 16/062)

Location sur partie de la surface:

4 ha 53 a 53 ca - Fragny: A-63 - Les cloiseaux: A-188 - Les grands champs: A-786 - Les paluettes: A-749 - Ouche du four: B-11 - Pres de la riviere: A-275

Cmne de CORVOL-D'EMBERNARD (AA 16/068)

Parcelles déclarées en BIO

Avec bâtiment d'Exploitation:

34 ha 31 a 56 ca - Champ de la riviere: ZI-19(*) - En charton: C-246 - En pisseriot: C-98-100-105-109(*)[B1]-1061 - En rebourg: C-123-127(*)[B1]-131(*)[B1] ZI-22(*)[F1]-22(*)[F2] - Le bredoux: C-241 - Les chailloux: C-19

- Les chazeaux: ZI-15(*) - Les egoulottes: ZC-51(*) - Les pres caillots: ZI-7(*) - Les rapentines: C-68

Et, par extension,

Cmne de AUTHIOU:

6 ha 61 a 60 ca - Bois bouches: ZC-35(*)-36 - La corvee d authiou: ZB-24

Et Cmne de CHAZEUIL:

75 a 79 ca - Le chateau d en bas: B-653 - Les terres rouges: B-104(*)-105

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (AA 16/063)

Biens occupés sur la totalité de la surface:

7 ha 49 a 32 ca - La tennone: D-778 - Les pres bergeron: D-82(*) - Pavillon des vignes marcil: D-319-1100[320] - Petits champs pammes: D-275

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS (AA 16/064/01/02/03/04/05):

66 ha 35 a 98 ca

Avec bâtiments Habitations et Exploitation

- Champ bouteriot: C-19 - Champ de la montagne: C-187(J)-187(K)-188-189(J)-189(K)-190-191 - Cluze bardenne: C-296(A)-296(J)-296(K)-324-325-327(A)-327(Z)-328-329-347(J)-347(K)-350-351-483[297](A)-483[297](Z)-497[300]-530[283]-531(B)-531[299](A)-532 [299] - L'écheintre à bœuf: C-275(J)-275(K)-277-278-279-280-281-282 - La rouillere: C-545[14] - Labze: C-268-269-270-274 - Le vernois: C-1-2(J)-2(K)-527[2] - Pertuis des chers: B-831 - Vernes bardes: C-17-18(A)-18(B)-544[16]

29 ha 79 a 95 ca

Avec bâtiments Exploitation

- Champ bouteriot: C-21-22 - Champ prout: C-244-247 - Cluze bardenne: C-285-287-293-529[223]-541[294]-553[284]-554[284] - L echeintre a boeuf: C-276 - L etang neuf: C-394-395-396(J)-396(K)-397-398(J)-398(K)-465[395]

- Labze: C-569[267] - Les chefeaux: C-393

5 ha 42 a 58 ca - Le seux: D-51-52 - Petite fontaine: C-108

95 a 31 ca - Cluze bardenne: C-349-370

24 a 70 ca - Cluze bardenne: C-348

ces dossiers sont liés à l'avis suivant :

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES A LOCATION

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS (IL 16/0064)

43 ha 82 a 73 ca

- 'La baume': C- 112(AJ)- 112(AK) - 'La justice': C- 371- 372- 373- 374- 375- 381(A)- 382- 383- 384 - 'Le chataignier': C- 109 - 'Les chefeaux': C- 390- 391- 392 - 'Les fontaines': C- 4- 6(J)- 6(K)- 8(B)- 11- 12- 'Pre enrithe': C- 3(B)- 3(AJ)- 3(AK)- 3(AL)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/11/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584517975

gérant.

L'article 18 des statuts a été corrélativement modifié.

2°) Transfert de siège social :

Le siège social qui était à Nevers (58000), 52 rue Paul Vaillant Couturier a été transféré à Nevers, 12 rue Gambetta à compter du 20 octobre 2016.

L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour Avis et Mention.

Me Francis LHERITIER, Notaire.

AL584517957

EARL AUROUSSEAU

Domaine Berland - 10 Rue Tingeat
58300 Charrin
Au capital de 261 152,64 euros
RCS Nevers - 384 643 102

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er novembre 2016, il a été transformée l'EARL AUROUSSEAU en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC AUROUSSEAU

Siège social : Domaine Berland - 10 Rue Tingeat - 58300 Charrin

Gérants : Mrs AUROUSSEAU Stéphane et Quentin - Domaine Berland - 10 Rue Tingeat - 58300 Charrin

Capital social : 261 152,64 euros divisé en 17 136 parts représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 28 septembre 2016

Pour avis, la gérance.

AL584517958

MERLIN HOLDING

La décision collective du 7/11/2016 de la société MERLIN HOLDING, SA au capital de 38112 € ayant son siège 19 rue de la Cathédrale 58000 Nevers, RCS Nevers 392 196 424, modifie l'avis précédemment publié. **Ancienne mention supprimée** : Commissaire aux comptes titulaire : Bernard BESOIAN. **Nouvelle mention** : Commissaire aux comptes titulaire : SARL C2B Cabinet Bernard BESOIAN, 581 avenue du Prado, 13008 Marseille.

Pour avis : Michel Merlin.

AL584517972

SOCIÉTÉ NOUVELLE

La décision collective du 7/11/2016 de la société SOCIETE NOUVELLE, SA au capital de 40000 € ayant son siège 19 rue de la Cathédrale 58000 Nevers, RCS Nevers 341 263 283, modifie l'avis précédemment publié. **Ancienne mention supprimée :** Commissaire aux comptes titulaire : Bernard BESOIAN. **Nouvelle mention :** Commissaire aux comptes titulaire : SARL C2B Cabinet Bernard BESOIAN, 581 avenue du Prado, 13008 Marseille.

Pour avis : Michel Merlin.

AL584517973

➜ FUSION

ASSOCIATION NIVEXPO FOIRES ET SALONS NIVERNAIS MORVAN

Siège social : Nevers(Nièvre)
1, Avenue du Général de Gaulle

Avis de projet de fusion

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Montluçon du 12 octobre 2016 et à Nevers du 14 octobre 2016

L'Association NIVEXPO – FOIRES ET SALONS NIVERNAIS MORVAN, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Nièvre sous le n°W5830004935, dont le siège social est sis 1, Avenue du Général de Gaulle – 58000 Nevers ayant pour objet l'organisation de manifestations telles que foires-expositions, salons et autres manifestations publiques pour la promotion du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, de la culture, du sport, ayant et présentant un intérêt économique pour la commune et la région, avec le concours des communes, du Département, des organisations consulaires, des collectivités locales et diverses associations ou groupements

Et l'association CIMEXPO, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Sous- Préfecture de Montluçon sous le n°W031000295, dont le siège social est sis 70, Rue Eugène Sue, Parc des Expositions Théophile Giraud – 03100 MONTLUCON, ayant pour objet d'étudier et d'organiser toutes manifestations agricoles, artisanales, artistiques, commerciales, culturelles, industrielles ou sportives, sans que cette liste soit exhaustive ;

Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de l'association NIVEXPO – FOIRES ET SALONS NIVERNAIS MORVAN par l'association CIMEXPO à qui l'association

NIVEXPO – FOIRES ET SALONS NIVERNAIS MORVAN ferait apport :

- de la totalité de son actif évalué à 823.160 euros et comprenant :
- des agencements immobiliers, du mobilier et matériel
- des produits à recevoir
- des disponibilités
- à charge de la totalité de son passif évalué à 159.762 euros,
- des cautions
- des engagements sociaux
- des charges à payer
- soit un actif net de 663.397 euros.

La fusion emporterait transmission universelle du patrimoine de l'association NIVEXPO – FOIRES ET SALONS NIVERNAIS MORVAN au profit et à la charge de l'association

CIMEXPO en ce compris tous les éléments (actif et passif), droits et valeurs sans exception, ni réserve et notamment tout contrat de location, contrats de travail, contrats d'assurance, contrats d'entretien.

A l'effet de délibérer sur le projet de traité de fusion, il est prévu la convocation de l'assemblée générale de l'association NIVEXPO – FOIRES ET SALONS NIVERNAIS MORVAN le 16 décembre 2016 et de l'assemblée générale de l'association CIMEXPO le 16 décembre 2016.

Pour avis

AL584517962

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS PORNIN

Société en liquidation à associé unique
au capital de 150 000 €
Siège de la liquidation :
Chez M. Gérard Pornin Le Bourg
58170 Tazilly
350 682 738 RCS Nevers

Avis de clôture de liquidation

Par décision du 17/10/2016, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation
- donné quitus à liquidateur, M. Gérard PORNIN et l'a déchargé de son mandat
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2016.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL584517858

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Société d'Avocat
Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) du 21 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LC REPROG

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 20.000 euros

Siège social : Vallée des Gatines – Route de l'Aérodrome – 58200 Cosne Cours Sur Loire

Objet : L'entretien et la réparation de véhicules, la préparation de moteurs et de systèmes électroniques pour véhicules automobiles.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Loïc CIOT, dt 31, Chemin de la Chapelle Sainte Brigitte – Villechaud – 58200 Cosne Cours Sur Loire

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les statuts prévoient que le transfert d'actions est libre entre associés et que toute autre mutation d'actions doit être autorisée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président,

AL584517944

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 octobre 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI VIRG

Objet social : La propriété, administration et la gestion de tous biens immeubles, droits immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières.

Siège social : 2 Bis place Chaméane 58000 Nevers

Capital : 100 euros

Gérance : Madame GOUIN Sylvie demeurant 18 rue des Charrets 58600 Garchizy et Monsieur AGUERO Yannick demeurant 22 rue de la Vigne Sacrée 58180 Marzy

Agrément des cessions de parts: L'agrément des associés est requis pour toutes les transmissions de parts sociales.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584517948

AVIS DE CONSTITUION

Par acte SSP en date du 03 novembre 2016, il a été constitué une SARL dénommée:

«LES COURS»

Objet social : Exploitation de commerce de restaurant, pizzéria, restauration rapide, plats à emporter, traiteur.

Siège social : 18 rue Edouard Vaillant 58160 Imphy

Capital : 1 000 euros

Gérance : M. Flavien COCHET demeurant 24 rue Debussy 58160 Imphy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584517954

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

LITTLE HEAVEN KIDS

Acte sous seing privé en date à Nevers du 03/11/2016 :

Constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LITTLE HEAVEN KIDS

Sigle : LHK

Siège social : 11 Rue des Ardilliers 58000 Nevers

Objet social:. Achat, vente principalement en magasin mais aussi en ligne, sur foire, salon et festival de tous objets de décoration, design, accessoires modes, chaussures, bijoux, sacs, cosmétiques ...pour enfants; Papèterie, livres, jouets, vaisselle d'enfant; Liste de naissance; espace futurs mamans (bijoux, cosmétiques, accessoires...) ; Organisation d'ateliers créatifs évènementiels liés à cette activité (noël, pâques...) ; Assistance à la décoration intérieure de chambre d'enfants sur planche ou sur place.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 6 000 euros

Gérance : Mme Maud THEVENOT, dt 70 Rue de Marzy - 58000 Nevers.

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Pour avis. *AL584517955*

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Chantenay-Saint-Imbert du 3 novembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EURL LUCAS SYLVAIN

Siège social : 53 Place de la Mairie, 58390 Dornes

Objet social : Boulangerie-Pâtisserie, Chocolaterie, Sandwicherie, Traiteur, Revente de boissons et de confiseries,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 40 000 euros

Gérance : Monsieur Sylvain LUCAS, demeurant 3 Impasse des Logères 58240 Chantenay-Saint-Imbert, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, La Gérance.

AL584517959

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Garchizy (Nièvre) du 14 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : POUPET'S

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 444, rue Jean-Jacques Rousseau – 58600 Garchizy

Objet : La vente en gros ou au détail, sur site Internet ou en magasin spécialisé, d'articles d'habillement et d'accessoires.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Jean-Bernard MESNIL dt 444 rue Jean-Jacques Rousseau – 58600 Garchizy

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les statuts prévoient que les mutations d'actions sont libres entre associés et que toute autre mutation d'actions doit être autorisée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président,

AL584517960

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2016, il a été constitué une SCI dénommée LPTL.

Capital : 100€. Siège social : 39 routes des bruyeres de crecy - 58300 Decize.

Objet : acquisition gestion exploitation par location ou autrement de tous droits immobiliers.

Gérance : M. Loic PEYRICHOUT, 39 routes des bruyeres de crecy - 58300 Decize, et M. thomas LAMBERT, 4 rue des pecheurs - 58300 Decize.

Cession de parts : les part sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL584517963

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 04 novembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE REMIGNY

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 5.000 euros

Siège social : 1 rue de Rémigny – Galerie de Rémigny – 58000 Nevers

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons, bars et restaurants.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Président : M. Philippe TODISCO dt 94 rue François Mitterrand – Rés. le Ravel – appt 404 – 58000 Nevers.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Transmission des actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président,

AL584517966

CLCC.FINANCES

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 chemin de la petite rue les 4 vents,
Champvoux (58400)

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date 22.10.206 à Champvoux, enregistré à Nevers, le 26.10.2016, (bordereau n°2016/1014 case n°2 ext 2027, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle instituée par la loi n°99-587 du 12 juillet 1999 et présentant les caractéristiques suivantes :

-**Dénomination** : CLCC.Finances

-**Siège** : Champvoux (58400), 22 Chemin de la petite rue les 4 vents

-**Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

-**Capital** : 1 000 euros, divisé en 10 actions de 100 euros chacune

-**Objet** : agence commerciale (avec mandat)

-**Président** : A été nommé président de la société pour une durée égale à la durée de la société :

Madame Catherine CHARACHE, demeurant à Champvoux (58400), 22 Chemin de la petite Rue les 4 vents

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : Librement transmissible.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Pour avis

Le président

AL584517967

CIE.PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 chemin de la petite rue les 4 vents, Champvoux (58400)

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date 22.10.206 à Champvoux, enregistré à Nevers, le 26.10.2016, (bordereau n°2016/1014 case n°2 ext 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle instituée par la loi n°99-587 du 12 juillet 1999 et présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : CIE.PATRIMOINE
- **Siège** : Champvoux (58400), 22 Chemin de la petite rue les 4 vents
- **Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- **Capital** : 1 000 euros, divisé en 10 actions de 100 euros chacune
- **Objet** : agence commerciale (avec mandat)
- **Président** : A été nommé président de la société pour une durée égale à la durée de la société :

Monsieur Christophe CHARACHE, demeurant à Champvoux (58400), 22 Chemin de la petite Rue les 4 vents

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions :

Librement transmissible.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Pour avis

Le président

AL584517968

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 5 novembre 2016, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI WATEP.

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Siège Social : Nevers (Nièvre), 16 rue de la Paix.

Objet Social : La société a pour objet :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et notamment d'un bien sis à Les Sables d'Olonnes (85100), 9 impasse Séraphin Chaigneau – La Chaume.
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : M. Hervé POULAIN : 490,00 €

Mme Chantal BARON : 490,00 €

Mlle Elise BARON : 10,00 €

M. Thomas BARON : 10,00 €

Gérance : Madame Chantal BARON et Monsieur Hervé POULAIN.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL584517969

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne-Franche Comté et du département de la Côte-d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON CEDEX ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de AUXERRE, curateur des successions de :

. en date du 28/09/2016,

Monsieur AMELOT Robert Célibataire , décédé(e) le 19/10/2015 à AUXERRE. Référence: 0218009013.

. en date du 12/10/2016,

Monsieur ETHEVENET Georges Veuf , décédé(e) le 08/10/2013 à TONNERRE. Référence: 0218009611.

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

Monsieur Armand Lucien DUPOUY , décédé(e) le 11/03/2012 à AUXERRE (89. Référence : 0212005547.

Monsieur Jean Hubert Olivier LAVOLLEE , décédé(e) le 30/04/2012 à ST SAUVEUR EN PUISAYE (89. Référence :

0212006760.

Madame Catherine SOUAILLE , décédé(e) le 13/09/2008 à AVALLON. Référence : 0218005876.

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de AUXERRE, le 27/12/2016

- curateur des successions de :

Monsieur Alain MOREAU , décédé(e) le 24/03/2013 à DOMATS (89). Référence : 0212006319.

Madame Jeannine Camille CERNEAU veuve SABOURIN, décédé(e) le 12/11/2009 à JOIGNY (89). Référence : 0212006058.

Madame Marguerite Marcelle BOU veuve ROSSERO, décédé(e) le 11/05/2011 à SERGINES (89. Référence : 0212007303.

Madame Bronislawa KOTOWIEZ séparée GABRIEL, décédé(e) le 31/03/2015 à MIGENNES. Référence : 0218000973.

Madame Annie Geneviève MARQUANT , décédé(e) le 11/04/2011 à ST DENIS (89). Référence : 0212006610.

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de SENS, le 27/12/2016.

AL894517989

➜ NOMINATION

MALCANO

SA au capital de 114 336,75 €
Siège social : 1 rue Guillaume des Barres
89340 Villeneuve La Guyard
RCS Sens 419 463 021

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2016, l'Assemblée Générale Mixte a nommé la société ERIC SULPICE EXPERTISE, dont le siège est situé à Chartres (28000) – 26 rue d'Ablis, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur André BUSSIERE, en raison décès de ce dernier.

Pour avis

Le Conseil d'Administration

AL894517990

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

STEFIA

SARL au capital de 8000 ¤
Siège social : 8 Route de la Vallée des Prés
89100 Saligny
498 683 325 RCS Sens

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er aout 2016 :

Le siège social a été transféré, à compter du 01/08/2016, de 8 Route de la vallée des Prés, Saligny (Yonne), à Sens (Yonne) 1 Rue des Champs Pluviers, ZI Les Vauguillettes. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance

AL894517979

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL PIZZERIA DE SAINT VAL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège Social : 31 Rue de la république
89150 Saint Valérien
RCS : 520 811 597 Sens

Avis d'augmentation du capital

Par voie d'augmentation du nombre de parts sociales

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2/11/2016 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 1 000 euros à 11 000 euros par voie d'émission de 1 000 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 10 euros. Les articles 7 Apports et 8 Capital social des statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention.

La gérance.

AL894517981

AUTO REGUL CLIM

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 chemin de la Sente
89530 Chitry
750 380 958 RCS Auxerre

Le 30 septembre 2016, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 215 000 euros pour le porter de 3 000 euros à 218 000 euros, par voie de capitalisation d'une somme de 215 000 euros, prélevée sur le compte «autres réserves».

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 21 500 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros, chacune entièrement libérée, numérotées de 301 à 21 800 inclus.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Capital

Le capital social est fixé à deux cent dix-huit mille (218 000) Euros, divisé en vingt et un mille huit cents (21 800) parts sociales de dix (10) Euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 21 800 et attribuées en totalité à Monsieur Bruno VAX, Associé Unique, en rémunération de son apport en numéraire à la création et suite à l'augmentation de capital en date du 30 septembre 2016.

Pour Avis. *AL894517985*

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Olivier COURT, notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Thierry COURT et Olivier COURT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Fère en Tardenois (Aisne), 15 place Aristide Briand, le 25 octobre 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant pour la totalité ou pour moitié en pleine propriété et moitié en usufruit au choix du conjoint survivant, par :

Monsieur Frédéric de MEDEIROS, Retraité, et Madame France Marie TRUILLE, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Quarré les Tombes (89630) Champs Rateaux.

Monsieur est né à Anecho (TOGO) le 14 juin 1931,

Madame est née à Paris17 (75017) le 5 avril 1931.

Mariés à la mairie de Paris09 (75009) le 20 août 1955 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître JOURDAIN, notaire à Paris, le 25 juillet 1955. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code Civil

Maître Olivier COURT

AL894517988

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC THÉVENIN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé le 25 janvier 2004
Société civile au capital de 340 000,00 euros
Siège social Lieusaint
89350 Tannerre en Puisaye
452 319 296 Rcs Auxerre

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er novembre 2016, la collectivité des associés a décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

À compter du 1er novembre 2016, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : Earl Thévenin.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 340 000,00 euros.

Siège social : Lieusaint - 89350 Tannerre en Puisaye.

Durée : Jusqu'au 7 mars 2054.

Gérants : M. Sébastien Thévenin demeurant à Tannerre en Puisaye (Yonne), les Béatrix, et M. Jérémy Thévenin demeurant à Champignelles (Yonne), Louesme, les Petits Chatillons.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MALICORNE - terre, pré et bois-taillis

- 67 a 24 ca - Champ de la forge: ZW-17(A)(B) - Petite vigne: ZW-11(A)(B)
- 17 a 38 ca - Moulin jaune: ZX-37
- 45 a 94 ca - Les montagnes: ZW-44

SAINT-FLORENTIN - terre et bois-taillis

- 12 a 97 ca - Les gouttieres: BE-24
- 61 a 90 ca - Les grands carrons: ZS-77(A)(B) - Pre boucheriot: ZC-182

Vente d'un bien indissociable sur les communes d'AUXERRE et MONETEAU comprenant maison de maître, terrain d'agrément, jardin, bâtiments agricoles, terre, pré et bois

AUXERRE

6 ha 88 a 60 ca - Les chesnez: IN-2-3-4-5-6-7-8-9-47

MONETEAU

63 ha 39 a 58 ca - Bois des chesnez: AT-60-62-252[61] - Les cailloux: AS-149 - Les chesnez: AT-63-64-65-66-67-68-69-70-72-73-172-173-254 - Les vignes des cailloux: AT-211[89] - Sous le bois des chesnez: AT-56-57-59

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28 novembre 2016 à**

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894518012

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de MÂCON en date du 21-10-2016 prononçant la cession des actifs et la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique REVILLON VINS** 10 Rue des Prégirods 89800 Fleys (RCS Mâcon 444 320 311). Date de cessation des paiements 31.10.2015. Liquidateur judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Clément THIERRY 22 Quai Gambetta 71100 Chalon sur Saône.

AL894517972

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ADA LINA** 95, Rue de Paris 89000 AUXERRE (restauration rapide). RCS Auxerre 795178664. CIP 3883. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894517991

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl OPEN'BAT** Les Moulins Neufs 89170 Lavau (négoce, conseil, maîtrise d'ouvrage). RCS Auxerre 501385546. CIP 3884. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894517992

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl DELICE GOURMAND** 7 rue des Bruyères 89600 VERGIGNY (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 802874651. CIP 3885. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 TROYES. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894517993

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE WHY** 1 allée des Frères Lumière 89000 Auxerre (Café, bar). RCS Auxerre 753298199. CIP 3877. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894517994

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant l'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans à l'encontre de Madame Sheena MARTIN épouse JENNER en sa qualité de dirigeant de la **Sàrl ELISABETH TOURS** 3 Rue Messire Edmé Jobert 89700 SAINT MARTIN SUR ARMANCON RCS Auxerre 750235509. CIP 3842

AL894517995

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Eric Gérard OSTER** ZA La Folluée Le Filouer 89560 Courson-les-Carrières. RCS Auxerre 403472046. CIP 3413.

AL894517996

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **SARL LEGUMIERE** LA VOIE DES LYS 12 rue des Cognots 89400 Ormoy. RCS Auxerre 482781259. CIP 3857.

AL894517997

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl HBSAT** 1 allée des Clématites 89240 Villefargeau. RCS Auxerre 750049249. CIP 3853.

AL894517998

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Michel SERVAN** 31 rue des Glycines VARENNES 89240 DIGES. RCS Auxerre 450233689. CIP 3011.

AL894517999

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SARL PATRICK BLOT** chemin des Minimes 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 500133822. CIP 3765.

AL894518000

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur David VIAULT** 4 Résidence Avenue du Thureau 89250 SEIGNELAY. RCS Auxerre 532708062. CIP 3805.

AL894518001

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS APPEL PACA** 43, avenue de Paris 89470 Monéteau. RCS Auxerre 522907781. CIP 3602.

AL894518003

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SARL RASA** 10 rue de l'Église 89450 Fontenay Pres Vezelay. RCS Auxerre 791241664. CIP 3801.

AL894518004

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SV2A** domaine de la Folie Mérat 89240 Villefargeau. RCS Auxerre 491325718. CIP 3461.

AL894518005

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **l'EIRL José Manuel DA SILVA MELO** 18 Rue Milliaux 89000 Auxerre. RCS Auxerre . CIP 3810.

AL894518006

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/10/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LUTINOT** 2 B rue de Londres 89470 Monéteau. RCS Auxerre 518726328. CIP 3728.

AL894518 007

Société ARCHIBALD

Résidence - Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
PIANORAMA SARL
Liquidation Judiciaire du 02/06/2015
44, Rue Emile Zola 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 octobre 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.
AL894517955

au titre de la procédure suivante :
B.G.H. SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 21/06/2016
28, Rue Champbertrand 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 octobre 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
AL894517956

au titre de la procédure suivante :
HENDRICKX Bruno
Liquidation Judiciaire simplifiée du 06/06/2016
17 bis, Quai de la République 89140 PONT-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Sens le 26 octobre 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
AL894517957

au titre de la procédure suivante :
FERMETURES DIFFUSION SAS A ASSOCIE UNIQUE
Redressement judiciaire du 07/06/2016
Liquidation Judiciaire du 05/07/2016
8, Rue de la Chaume Fleurigny 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 octobre 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
AL894517958

au titre de la procédure suivante :
DUBOIS Jérôme
Liquidation Judiciaire simplifiée du 19/04/2016
113, Avenue de la Liberté 89100 PARON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 octobre 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL894517959

au titre de la procédure suivante :
ETERNOT Jérôme
Liquidation Judiciaire simplifiée du 19/04/2016
19, Rue des Arcys 89710 VOLGRE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 octobre 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL894517960

au titre de la procédure suivante :
PRIVILEGE SARL
Liquidation Judiciaire du 05/01/2016
13, Avenue Lucien Cornet 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 octobre 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL894517961

nay au 15 rue Valentin Privé -89300 Joigny à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 531 795 979fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens ;- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «HP PRESTIGE» par «ELITE PACA» et de modifier en conséquence l'article 2des statuts ;- de nommer Monsieur François CACHOT demeurant à Joigny (89300) 15rue Valentin Privé en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour, en remplacement de Madame Rosalia LICARI, demeurant à Le Cannet(06110) 50 Bd Sadi Carnot, gérante démissionnaire. La société a pour objet, l'activité de traiteur, pâtisserie, fabrication, vente et livraison.

Pour avis, la Gérance.

AL894518002

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE RESILIATION D'UN CONTRAT DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, chocolatier, traiteur, situé et exploité à Avallon(89200), 1 Rue Carnot, et 37 Rue de Lyon, à l'angle de ces 2 rues, consentie par M Thierry BLAY, demeurant à Avallon(89200), 1 Rue Carnot, (SIREN 408 561 926 RCS Auxerre) au profit de la SARL THIERRY BLAY, dont le siège social se trouve à Avallon(89200) (SIREN 453 106 031 RCS Auxerre), a pris fin le 31.03.2016 par sa résiliation résultant d'un acte reçu par Me LEGUY, Notaire à Avallon, le 31.03.2016, enregistré au SIE d'Auxerre le 07.04.2016 bordereau n° 2016/303 case n° 2 extrait 779.

Pour unique publication

Le locataire-gérant.

AL894517938

SCI LA PETITE RONSARDIERE

L'AGE du 14.10.2016 de la société SCI LA PETITE RONSARDIERE, SCI au capital de 21342,86€, Les Serments, 89330 Saint Loup 'Ordon, 419 606 439 RCS Sens, a décidé de nommer nouveau gérant, au 15.10.2016, Mr KERLIRZIN Christian, 3 La Petite Ronsardiere, 89330 Saint Loup D'Ordon, en remplacement de Mme JUCHEREAU Dominique démissionnaire. Mention au RCS de Sens

AL894518010

NON DISSOLUTION

RENOVATIO ORGANISATION CONSEILS

Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2016, l'associé unique de la société RENOVATIO ORGANISATION CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros ayant son siège social 2 Rue Léon Carré 89380 Appoigny, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°789105749, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894517444

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

SARL ROUSSEAU PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 route de Tonnerre
89200 Etaule - RCS Auxerre 513 968 552

Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894517978

LA GROTTE DE CHAMP RETARD

SARL au capital de 22600,00 Euros
RD 11- 89440 Coutarnoux
451844682 R.C.S. Auxerre

Par délibération en date du 05/09/2016, statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL894518011

DISSOLUTION LIQUIDATION

GESSERAND SYLVAIN

Société A Responsabilité Limitée
en cours de liquidation
Au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 23 route Valprofonde
89500 Villeneuve-Sur-Yonne
790 898 720 Rcs Sens

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2016, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL894517809

EARL DES MERGERS

Exploitation Agricole à Responsabilité
Limitée au capital de 30 489,80 euros
Siège social : les Rousseaux
89500 Villeneuve Sur Yonne
413 585 498 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2016, la collectivité des associés de L'EARL DES MERGERS a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2016, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Daniel SERRE, demeurant à Villeneuve Sur Yonne (Yonne), les Rousseaux, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation, doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, les Rousseaux, 89500 Villeneuve Sur Yonne.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL894517838

EARL LA MANOCHOISE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 10 rue de Paris
89140 Villemanoche
412 624 744 Rcs Sens
Liquidateur : M. Jacky Prevost
10 rue de Paris – 89140 Villemanoche

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL894517893

SCI DU BAS DE SAINT-AGNAN

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social : Malay Le Grand
89100 C.D 146
Siège de liquidation : 8 rue de la Cave
89100 Maillot - 345 077 648 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 14 octobre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Liliane PIROUELLE de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 18/09/2016. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis – Le Liquidateur

AL894517970

FINANCES PARTENAIRE CONSEIL

SARL Unipersonnelle
au capital de 100000,00 Euros
13 Rue Théodore de Bèze,
89000 Auxerre
501618847 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Associé Unique en date du 11/12/2015 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/12/2015, nommé en qualité de liquidateur Madame Pascale MAQUAIRE, 30 Rue Saint Jean, 89 110 Villiers sur Tholon et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Madame Pascale MAQUAIRE.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL894517975

AIDE R.H.

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 000 euros
Siège social : 6 rue des Roses
89340 Chaumont (Yonne)
489 315 325 RCS Sens

Avis.

L'associé unique par une décision en date du 30 septembre 2016, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Luc DUMONT, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens..

AL894517982

HOLDING COCICO

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Lieudit Cocico
Route de Prunoy- 89120 Charny
807 871 405 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 10 octobre 2016,l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

AL894517983

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

EURL AMELIN-RIOTTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rue Créte - 89440 Joux La Ville
RCS Auxerre 418 540 886

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2016, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894517987

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 28 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : SARL KSM

Siège Social : 7, rue Louis Riglet 89400 Migennes

Capital social : 2.000 €

Objet : Etanchéité , Bardage PVC et Bâtiment général.

Durée : 99 années

Gérant : M. Kerim SAHIN, demeurant 7 rue louis riglet, 89400 Migennes, france.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le Gérant.

AL894517973

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/10/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : AMAS

Siège social : 28 Rue Pierre Larousse, 89100 Paron

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : Travaux des rénovations intérieures et extérieures

Président : Monsieur AURELIU STOG demeurant : 28 Rue Pierre Larousse, 89100 Paron élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894517974

AVIS DE CONSTITUTION.

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Vallery en date du 17 octobre 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DESIGN'ART,

Siège social : 13 rue Pasteur, Vallery (Yonne)

Objet : Installation, vente de cuisines et/ou salles de bain

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 14 000 euros

Président :- Monsieur KAHN Sébastien, demeurant 13 rue Pasteur, Vallery (Yonne),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AL894517986

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173 - 89003 Auxerre Cedex

PATE-MAROT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 49 rue Carnot,
89500 Villeneuve Sur Yonne

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Villeneuve Sur Yonne du 4 novembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PATE-MAROT

Siège : 49 rue Carnot, 89500 Villeneuve Sur Yonne

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Etablissement d'enseignement de la conduite et des véhicules à moteur

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jacky MAROT, demeurant 6 route Montard, 89100 Soucy

Directeur Général : Madame Emmanuelle PATE-MAROT, demeurant 6 route Montard, 89100 Soucy

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

Le Président

AL894518008

associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société n'a que deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL894517953

Étude de Maîtres
Laurent DROUHIN
et Laurence DROUHIN-CLERE
Notaires à Aix-en-Othe
(10160) 15 Rue Ernest Furgon

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES GALBEAUX

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2016, les associés du Groupement Foncier Agricole «Groupement Foncier Agricole des Galbeaux», au capital de 94 518,39 Euros dont le siège social est à Fournaudin (89320), Ferme des Galbeaux, immatriculée au RCS de Joigny sous le n° 429 559 867, ont décidé de prolonger la durée du groupement pour une durée de 50 ans.

En remplacement de Monsieur Michel THIBORD, gérant démissionnaire, Madame Anne DUPRÉ, demeurant à Ainay Le Chateau (03360), L'Allan, a été nommée en qualité de gérante. Pour avis,

Maître DROUHIN

AL894517980

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tél : 03.86.52.60.00

HP PRESTIGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 1 bis rue Guilloteaux Vatel
78150 Le Chesnay
531 795 979 RCS Versailles

Transfert de siège social.

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HP PRESTIGE a décidé :- de transférer le siège social du 1 bis rue Guilloteaux Vatel, 78150 Leches-

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SOCIÉTÉ Ce problème de santé, qui pourrait être évité, touche la France, un pays d'abondance. Un manifeste vient d'être lancé par le collectif de lutte contre la dénutrition.

La dénutrition, un mal méconnu

On parle de dénutrition quand un malade ou une personne fragile a des apports alimentaires insuffisants par rapport à ses besoins. La dénutrition se définit par un indice de masse corporelle (IMC) au-dessous des courbes minimales des carnets de santé, et par une perte de poids involontaire de plus de 5 % en un mois ou de plus de 10 % en six mois. En France, deux millions de personnes sont dénutries. Un enfant hospitalisé sur dix et 25 % des personnes âgées en perte d'autonomie souffrent de ce problème. Un malade traité pour un cancer qui ne mange pas assez à cause des nausées peut être dénutri comme un malade atteint de la maladie d'Alzheimer qui oublie de s'alimenter. Les conséquences de la dénutrition peuvent s'avérer graves puisqu'elle entraîne des infections, une altération des différentes fonctions physiologiques essentielles (musculaire, immunitaire, cicatrisation) et une fonte de la masse musculaire. Elle provoque des chutes, un retentissement psychique et relationnel et la mort quand la perte de masse protéique excède 50 %. C'est pour tenter d'éradiquer la dénutrition en France que le collectif de lutte contre la dénutrition a été créé en début d'année à l'initiative du professeur Éric Fontaine, président de la société francophone de nutrition clinique et métabolisme.



DR

Valoriser les repas

Il rassemble de nombreux acteurs: associations de patients, aidants, proches et usagers des établissements de santé, professionnels de santé, anthropologues, sociologues, philosophes, économistes, gestionnaires, acteurs de l'économie sociale et sociale et solidaire et de la nutrition clinique, des personnalités religieuses et politiques. Le collectif a décidé de franchir une étape supplémentaire en lançant un manifeste qu'il demande de faire signer au plus grand nombre. Ce dernier regroupe dix propositions pour lutter contre la dénutrition.

Il propose de faire de la dénutrition la Grande cause nationale du prochain quinquennat et de lancer un plan de lutte contre la dénutrition 2018-2021 pour enrayer la progression de la maladie et faire face à ses conséquences médicales, sociales et économiques. Selon le traité de nutrition clinique, le coût des soins en milieu hospitalier augmente de 45 % à 102 % chez les patients dénutris et une étude estime que la dénutrition coûte 10 % du budget total de la santé. Le manifeste propose de se fixer pour objectif « zéro personne âgée tuée par la dénutrition »: aujourd'hui elle touche plus de 4 % des 70 ans vivants à domicile, 10 % des plus de 80 ans en couple et 23 % des plus de 70 ans vivants seuls. De plus, 270000 personnes vivant en maison de retraite sont dénutries. Autres objectifs: nourrir correctement 100 % des patients malades et repérer et prendre en charge 100 % des patients dénutris de l'hôpital jusqu'à leur domicile ainsi qu'imposer la présence d'un médecin nutritionniste et de dix diététiciens pour 600 lits d'hôpital. Il est aussi impératif de doter les établissements de soins d'un référent dénutrition afin de permettre aux professionnels de santé de soigner 100 % des patients dénutris. Un autre point phare est la création d'un comité national de vigilance de la dénutrition chez l'enfant permettant un meilleur accompagnement vers la guérison. À l'hôpital, 15 % des enfants sont touchés par la dénutrition, dont les nourrissons et les enfants atteints de maladies chroniques. Il est également nécessaire de former les futurs médecins, le personnel médical et soignant, les professionnels de santé ainsi que les malades, leurs proches et les aidants au risque nutritionnel. Enfin, il recommande de prendre soin de chacun en valorisant le goût et le plaisir. Car un repas, c'est à la fois le moyen de reconstituer ses forces, et un moment de plaisir et de partage. L'alimentation doit être mieux valorisée dans le monde du soin.

VALÉRIE GODEMENT

Manifeste et informations : www.luttecontreladenutrition.fr

« MAIGRIR, C'EST MOURIR »

C'est ce que répète le professeur Éric Fontaine qui ajoute : *« Il est fréquent que la dénutrition complique une maladie préexistante. Si celle-ci est guérissable, la dénutrition va ralentir la guérison. Si elle est handicapante, elle va alourdir le handicap. Si elle est incurable, elle va accélérer l'évolution fatale. Les conséquences sont alors multiples : arrêt de croissance chez les enfants, augmentation du risque d'infections… Un proverbe chinois dit : « Quand les gros maigrissent, les maigres meurent ». C'est un constat millénaire ».* Et la dénutrition est d'autant plus pernicieuse qu'elle n'est pas douloureuse.

coin cuisine

Navets farcis aux champignons et au fromage frais (pour 4 personnes)

Ingrédients :
8 navets ; 300 g de champignons de Paris ; 1 échalote ; 20 g de beurre ; 100 g de fromage frais ; quelques branches de persil ; quelques brins de sarriette ; 1 filet d'huile de sésame ; Sel, poivre du moulin.

Réalisation :
Éplucher les navets. Les couper légèrement à la base pour créer une assise.
Plonger les navets dans une casserole d'eau bouillante salée pour les cuire environ 10 minutes. Piquer les navets à l'aide d'un couteau pour vérifier la cuisson. Ils doivent être al dente.
Couper un « chapeau » sur les navets.
À l'aide d'une petite cuillère, évider les navets.
Hacher et réserver la « chair ».
Éplucher et émincer finement l'échalote.
Rincer, essuyer et tailler les champignons en petits dés.
Dans une grande poêle, faire dorer l'échalote émincée dans le beurre avec les champignons et la chair des navets à feu moyen.
Préchauffer le four à 210 °C (th.7).
Rincer et essuyer les herbes aromatiques. Les ciseler. Dans un saladier, mélanger le fromage frais et la farce « navets-champignons ». Ajouter les herbes fraîches ciselées. Saler, poivrer. Garnir les navets de cette farce. Disposer les navets farcis dans un plat à four. Les enfourner pendant 15 à 20 minutes selon leur grosseur. Arroser d'un filet d'huile de sésame et parsemer d'herbes ciselées juste avant de servir.

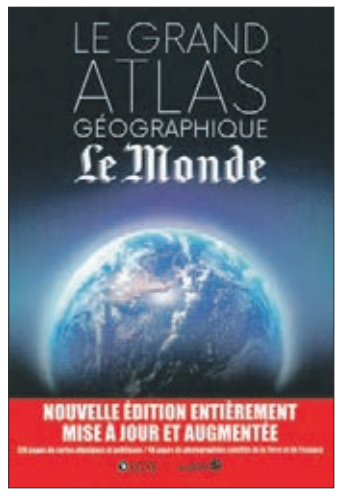

UE/INTERFEL/AMÉLIE ROCHE

vient de paraître

Le grand atlas géographique Le Monde

« Le grand atlas géographique Le Monde » est un ouvrage collectif paru aux éditions Atlas/Libreria Geografica (www.glenatlivres.com).

Ce grand (273 x 376 mm) atlas du monde et des parties qui le composent perpétue la tradition de la cartographie et est une merveille visuelle. Il ne se contente pas d'enchaîner les pages remplies de cartes mais débute par deux splendides portfolios de photos satellites, exposées en double page, de la galaxie d'une part et de la terre d'autre part. On poursuit ensuite avec une série de trois doubles pages d'infographies sur la géographie de la terre, climats et circulation atmosphérique et environnement et pollution. Vient alors la partie cartes avec des réalisations au 1 : 1 250000 pour certaines zones. Un index toponymique impressionnant de 120000 noms de lieux termine l'ouvrage. Un atlas qui ravira aussi bien les petits que les grands.



49,90 euros

T. M.

VIE QUOTIDIENNE Les associations de consommateurs ont décidé que le futur président de la République et les futurs parlementaires devront traiter la question de l'obsolescence programmée.

Rallonger le cycle de vie des produits de consommation

Rien n'est plus agaçant, de nos jours, que de devoir changer d'appareil, qu'il soit ménager, électronique ou autre, simplement parce qu'il ne fonctionne plus. Derrière ce sujet se cache la notion de l'obsolescence programmée, un truc de constructeurs qui permet de mettre fin à la vie d'un produit par avance. « *L'obsolescence programmée désigne l'ensemble des pratiques qui raccourcissent la durée de vie ou d'utilisation d'un produit. Qu'il s'agisse d'obsolescence par défaut (panne), logicielle (mises à jour ralentissant un ordinateur) par incompatibilité (un téléphone seulement compatible avec des écouteurs Bluetooth), ou esthétique, le procédé est aujourd'hui répandu dans des produits de consommation devenus quasi indispensables, et conduit à un rachat plus rapide du même bien* », précise notamment l'UFC Que Choisir.



DR

Enjeu économique et écologique majeur

Au-delà de cet inconfort pour les consommateurs, d'autres problèmes sont liés à cette manière de faire: produits moins durables, épuisement des matières premières, production accrue de déchets et impact à long terme sur le pouvoir d'achat des consommateurs… Côté écologique, « *l'obsolescence programmée réduit la durée de vie des produits, avec comme conséquence une exploitation accrue des matières premières et une surproduction de déchets. Ce système de production et de consommation dépossède les individus de leurs droits à un usage durable des biens* », poursuit l'association, tout en expliquant que du côté économique, « *l'obsolescence affecte également le pouvoir d'achat des consommateurs. Au moment de l'achat, ces derniers ne sont pas en mesure de choisir le couple durée de vie/prix qui leur convient le mieux. Souvent ils payent un produit injustement cher pour un produit de faible durée de vie* ».

Autant de remarques qui ont amené un ensemble d'associations à lancer une opération dédiée pour faire prendre conscience de tout cela aux futurs élus du pays en 2017.

Propositions

De nombreuses propositions sont possibles et seront évaluées à travers cette consultation publique. Parmi elles, le fait de penser un produit durable dès sa conception (écoconception) pour éviter des machines à laver dotée d'un tambour en plastique, au lieu de l'acier, ne supportant pas la chaleur et les vibrations ou des cafetières avec des vis impossibles à dévisser, tout cela étant synonyme de réparation très chère ou impossible, avec rachat de l'appareil derrière. D'où l'idée aussi d'interdire les techniques destinées à rendre impossible la réparation.

Un autre sujet concerne la réparabilité du produit en posant le principe qu'un produit durable doit être un produit réparable. « *Or aujourd'hui, il est difficile de faire réparer son bien (indisponibilité des pièces détachées, accès et coût de la réparation, réparation impossible en dehors du circuit constructeur) ou dans certains cas le prix peut être dissuasif forçant ainsi les consommateurs à racheter un produit neuf*», insiste le collectif d'associations. On peut dès lors obliger les fabricants à rendre disponibles les pièces détachées essentielles au bon fonctionnement du bien, indiquer clairement au consommateur lorsque les pièces détachées ne sont pas disponibles, libéraliser la vente de pièces détachées et favoriser leur réemploi ou encore prendre des mesures incitatives en faveur du développement de la réparation (fiscalité, formation des réparateurs, accès aux points de réparation).

L'autre grand sujet du XXIe siècle dans ce secteur est l'obsolescence logicielle: la mise à jour des systèmes d'exploitation ou des logiciels des ordinateurs, des tablettes ou des smartphones entraîne parfois le ralentissement voire la panne des appareils. Et certains logiciels ne fonctionnent plus qu'avec les dernières versions du système d'exploitation. Les associations proposent donc d'instaurer un principe de réversibilité du système d'exploitation (l'utilisateur pourrait revenir à la version n-1, n-2… en cas de ralentissement) et de valoriser l'écoconception logicielle.

D'autres idées sont au menu: d'une part, travailler sur l'information sur la durée de vie des produits en rendant obligatoire l'affichage de la durée de vie des produits et rendre la durée de vie affichée opposable aux professionnels et, d'autre part, garantir les biens plus longtemps (au-delà de la garantie légale de deux ans) en l'étendant à cinq ou dix ans en fonction des produits et améliorer l'information du consommateur sur l'existence et les conditions d'application de la garantie légale.

THIERRY MICHEL

OPÉ 2017

Il s'agit d'une plateforme participative pour une prise de conscience active. Elle invite les consommateurs-citoyens et les professionnels à appeler les candidats aux futures élections sur ce sujet. Elle est accessible au lien suivant: www.ope2017.org, jusqu'au 20 décembre.

coin cuisine

Galette de légumes anciens façon Darphin

(pour 4 personnes)

Temps de préparation: 20 à 40 minutes;
Temps de cuisson: 10 à 20 minutes.

Ingrédients:
2 panais, 2 topinambours, ½ citron, 4 carottes de couleur (violette, jaune, blanche), 3 pommes de terre (type Bintje), 1 œuf, 2 c à s d'huile d'olive, 1 pincée de muscade, sel et poivre.

Réalisation:
Laver puis peler tous les légumes. Citronner les topinambours pour qu'ils ne noircissent pas. Râper tous les légumes. Ajouter l'œuf battu. Saler, poivrer. Parfumer d'une pointe de muscade râpée. Bien mélanger.
Dans une grande poêle, faire chauffer l'huile d'olive et déposer à la cuillère de petits dômes de légumes râpés. Les tasser légèrement.
Les faire dorer 10 min sur une face puis encore 10 min sur l'autre face. Selon la taille de la poêle, renouveler si besoin l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients. Servir à l'apéritif ou en entrée avec une salade.

Option gourmande: accompagner ces petites galettes d'une poêlée de girolles ou de chanterelles, juste parfumées d'une pointe d'ail et de cerfeuil ciselé. On peut également garnir chaque galette d'un œuf de caille au plat!


P. DUFOUR/INTERFEL

vient de paraître

Les XII travaux d'Astérix

« Les XII travaux d'Astérix » est un album illustré (www.asterix.com) d'après le film animé du même nom paru aux éditions Hachette Livre.



11,95 euros

Certains se souviendront peut-être de ce film animé sorti en 1976 et qui contait les aventures d'Astérix et Obélix défiés par César pour savoir si les Gaulois sont des dieux ou de simples humains. Quarante ans plus tard, Albert Uderzo a décidé de reprendre les dessins réalisés pour les besoins du film à l'époque et de les publier pour les présenter dans une nouvelle édition. Souvenirs, souvenirs… Avec une idée en tête: que le lecteur de 2016 prenne « *autant de plaisir à lire ce livre que j'en ai eu à le concevoir, et à reprendre les crayons pour vous offrir un nouveau dessin de couverture* ». Il ne s'agit donc ni d'une nouvelle aventure des deux complices, ni d'un album de BD. L'histoire suit les 12 épreuves en question avec dessin sur double page à l'appui, le tout agrémenté de textes et de dialogues, sans les bulles… Une bien agréable façon de revisiter le mythe grec!

THIERRY MICHEL

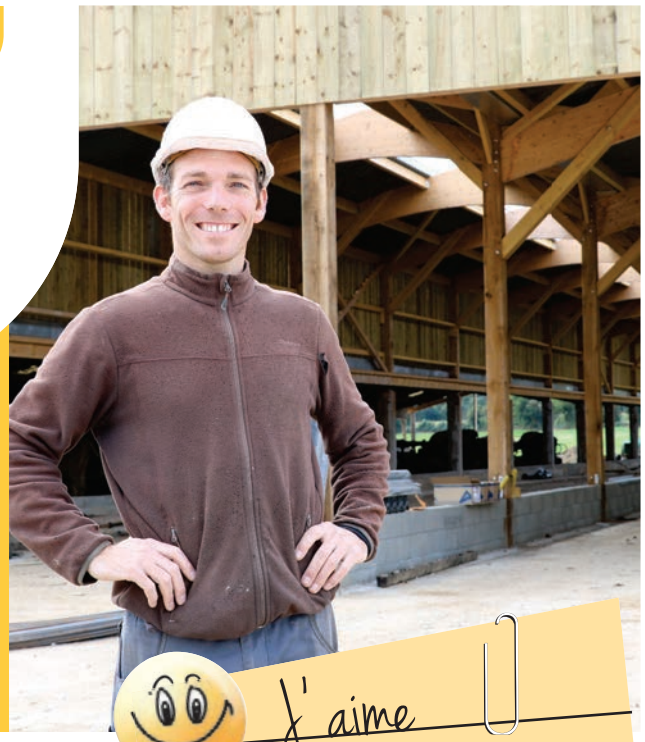


ORNE (61)

Paroles de jeunes

CHARPENTIER

Marius Mousset, 33 ans, a créé son entreprise de charpente il y a 3 ans. Après une expérience en bureau d'étude, il a choisi de revenir sur les chantiers. Ce fils d'agriculteur n'imaginait pas sa vie éloignée du terrain. Cette double compétence lui permet de mieux anticiper les chantiers et de réduire les coûts.



J'aime

- Le travail en extérieur
- Participer à l'économie locale
- Partir d'une feuille blanche
- Le bois

Je n'aime pas

- La paperasse

Marius : le bois le travaille

Sur le chantier d'une stabulation, Marius Mousset a le sourire. Il ne cache pas sa satisfaction à mesure que la charpente (en lamellé collé sur poteaux en chêne) sort de terre. Le jeune entrepreneur termine cette construction avec un couloir d'alimentation de 6,4 mètres de large et deux stabulations accolées. L'édifice mesure 16,90 sur 60 mètres. « *La maçonnerie a une pente de 1 %, mais la charpente est de niveau. J'apprécie la réalisation de bâtiments agricoles, car il s'agit souvent de belles constructions. C'est agréable de voir le résultat de nore travail* ». Cette envie de bâtir ne le quitte pas depuis l'enfance. Les poteaux en chêne ont juste remplacé ses «légo» de gamin. Marius Mousset n'a jamais vraiment douté de sa future profession. Son parcours professionnel a pourtant débuté en sens inverse. Après un BTS et une licence professionnelle à l'école nationale des technologies et industrie du bois (Vosges), Marius Mousset a travaillé en bureau d'étude. Il dessinait, calculait les résistances et les côtes.





« Nous levons aussi des bâtiments métallique en kit, mais j'ai une préférence pour la conception de charpente ne bois », explique Marius Mousset. © V. Motin

« Je ne savais pas travailler manuellement »

«*J'ai commencé en tant que dessinateur dans une entreprise de charpente et de couverture. Mais, je ne savais pas travailler manuellement. Je l'ai appris dans un second temps. Je suis fils d'agriculteur, je suis fait pour être dehors. Le travail manuel est parfois dévalorisé. Charpentier demande cependant de nombreuses qualités et notamment le sens de l'organisation. Et le métier a beaucoup évolué en se mécanisant* », raconte-t-il. Sa réorientation a surpris ses employeurs. Dans le milieu de la charpente, les parcours professionnels mènent plus du terrain au bureau. Marius Mousset tire lui avantage de ce cheminement atypique. « *Je n'ai pas de mal à visualiser un chantier. Dès le devis, je me vois sur la charpente. Je dessine toujours les chantiers sur logiciel. Il y a donc interaction entre le dessin et la dernière vis sur la couverture. Je peux anticiper. Toutes les fermes sont, par exemple, réalisées dans l'ordre de leur levage. Avec l'informatique, les dessins me permettent de tailler toutes les pièces de bois en détail Sur des projets plus petits, on peut lever des ensembles isolés et bardés. Je travaille comme un charpentier traditionnel avec des techniques modernes* ». Après deux années passées sur le terrain, Marius Mousset fonde sa société de charpente et de couverture en février 2013. «*Mon projet s'est monté crescendo. J'ai passé mon permis poids lourds. J'ai profité d'un début de carnet de commandes. Je travaillais le samedi. J'ai aussi acheté un peu de matériel. J'avais tous les éléments pour franchir ce cap. Pour mes premières charpentes, je demandais à mon père agriculteur de se libérer un après-midi pour lever une charpente. Puis, j'ai pu embaucher un premier salarié. C'est venu de fil en aiguille* ». Sa petite entreprise s'établit d'abord sur la ferme familiale, à La Mesnière. Prochainement, elle s'installera et construira ses locaux à Mortagne-au-Perche.

Bien ancré dans l'économie locale, Marius Mousset aime travailler auprès des agriculteurs pour leurs bâtiments. « *On a une certaine liberté, c'est un marché privé qui offre la possibilité de réaliser de belles charpentes. Il y a une relation directe avec le client et c'est efficace. Dans des grosses entreprises, je répondais à des appels d'offres. C'est une mécanique compliquée avec beaucoup de papiers* ».

Participer à l'économie locale

Le charpentier réalise aujourd'hui 50 % de son chiffre d'affaires avec le monde agricole. L'entrepreneur observe donc attentivement la crise de l'élevage. Il peut témoigner des emplois indirects générés par l'agriculture. Dans un contexte tendu, Marius Mousset garde son naturel optimiste. « *Je suis heureux de montrer qu'on peut créer une entreprise, qu'elle évolue. On peut entreprendre* ». Marius s'inscrit dans l'économie locale et le tissu rural. Il se fournit principalement dans une scierie de l'Aigle. L'un de ses clients éleveur, Hervé Osmond, apprécie : « *On demande aux consommateurs de manger local. Donc je tente d'avoir le même raisonnement avec mes achats sur la ferme. Il faut faire confiance à un jeune qui se lance* », estime l'agriculteur.

L'entreprise

- **2 salariés à plein temps**
- **Entreprise basée à Mortagne-au-Perche**
- **50 % du chiffre d'affaires réalisé en agriculture**
- **Projet de développement avec la fourniture de bâtiments en kit**

Le chef d'entreprise garde des projets sous le coude. Objectif : s'orienter vers la maîtrise d'œuvre. À moyen terme, il souhaite recruter un ingénieur. « *Comme je suis plus heureux à lever une charpente que de rester au bureau, je créerai un emploi qualifié, toujours dans une logique d'anticipation des chantiers. Les techniques ont évolué. Tout va très vite. Quand je fais un devis, l'achat de matériaux est incompressible. C'est sur l'organisation de la main-d'œuvre qu'on peut faire la différence* ».

V. Motin

> *« Après mon expérience en bureau d'étude, j'ai appris à travailler manuellement. Car je suis fils d'agriculteur et je suis fait pour être dehors. »*



Marius Mousset insiste sur l'anticipation nécessaire au métier de charpentier.

Des graines de moutarde de Bourgogne mises sur orbite

Une petite graine qui monte, qui monte...

Des graines de moutarde de Bourgogne flottent dans l'espace à bord de la station ISS. L'expérience, inédite, n'est pas banale puisqu'il s'agit d'expliquer pourquoi les racines des plantes poussent vers le bas. Un challenge que des élèves de 2nde et 1ère du lycée Charles de Gaulle à Dijon et leur professeur de STV ont relevé. Un petit vol pour les graines, un grand pas pour l'agriculture ? L'avenir le dira...



Ce n'est qu'un « au revoir »... ce salut porte tous les espoirs d'une équipe de jeunes lycéens qui se sont particulièrement investis dans le projet Cérès.


Après bien des essais infructueux, le prototype définitif pour installer les graines a enfin été mis au point et validé par le CNES.

Pourquoi les racines poussent-elles vers le bas ? C'est tellement évident pour un terrien que cette propension des graines à s'enraciner que l'on ne se pose même pas la question. Quelques esprits scientifiques du Lycée Charles de Gaulle à Dijon ont cependant voulu creuser l'affaire et répondre à la question en formulant l'hypothèse que les racines détectent la gravité (autrement formulé : gravitropisme). Restait à vérifier cette hypothèse en apesanteur et l'expérience Cérès (du nom de la divinité romaine de l'agriculture et des moissons, mais aussi planète naine du système solaire) était lancée.

Ce travail a été réalisé par des élèves de 2ème (MPS SVT) et de 1ère S (TPE) et l'expérience a été mise au point par le CNES, le Cadmos (Toulouse), le lycée international Charles de Gaulle de Dijon, le lycée Léom Blum du Creusot et le lycée de l'Espace de Toulouse. Objectif : faire germer des graines en situation de microgravité, à bord de la station spatiale internationale. Avec l'aide d'Agrosup, de l'Inra de Dijon et de l'Université de Clermont-Ferrand, les élèves du lycée Charles de Gaulle veulent mesurer l'expression d'un gène impliqué dans la perception de la gravité. Les Dijonnais ont choisi les graines de moutarde de Bourgogne pour leur démonstration et ils ont dû, avec leurs collègues des autres lycées, créer et mettre au point le matériel adéquat, ce qui ne fut pas une mince affaire.
Le 18 octobre, la mise en orbite de l'expérience, du matériel scientifique et des graines a été effectuée par une fusée américaine Antarès, à bord d'un vaisseau Cygnus.
Le 23 octobre tout ce petit monde a rejoint l'ISS pour être installé dans la serre Veggie du module européen Columbus. La grande aventure spatiale de la petite graine de moutarde de Bourgogne était lancée. Mi-novembre, l'astronaute Thomas Pesquet va rejoindre l'ISS pour un séjour de 6 mois, avec entre autres, la charge de faire germer ces graines et de mener l'expérience à bien au début de l'année 2017.

Le professeur de STV à l'initiative du projet et qui a encadré les élèves, précise que les graines ont du être certifiées pour des raisons sanitaires. La difficulté c'était aussi *«de concevoir une boîte qui permette de fixer les graines et de les faire pousser dans une situation d'apesanteur proche de zéro. Nous avons du élaborer tout un protocole expérimental qui a été validé étape par étape par les différentes agences spatiales, car de nombreux matériaux sont considérés comme dangereux à bord de l'ISS, car inflammables»*.
Les implications d'une telle expérience pourraient être importantes et les élèves espèrent déjà que sur terre ces observations profitent aux agriculteurs et que dans l'espace elles aident les futurs astronautes dans la conquête de la planète rouge (Mars).

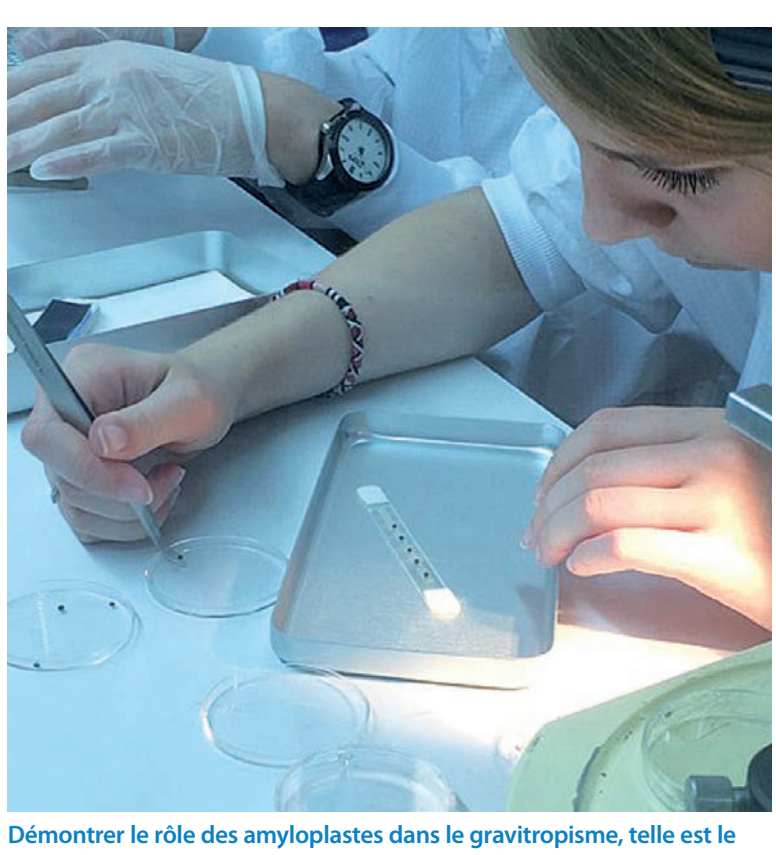
A.M-K


Question : Pourquoi les racines poussent-elles vers le bas ? Hypothèse à démontrer : parce qu'elle détecte la gravité (gravitropisme).


Quand on parle de graine au lycée Charles de Gaulle, on pense tout de suite à la moutarde... de Bourgogne bien-sûr !



Fabrice Diot, professeur de STV à l'initiative du projet et deux des élèves du Lycée Charles de Gaulle qui ont participé à la mise en orbite de l'expérience. Ils ont présenté et expliqué leur démarche à l'occasion de la Foire gastronomique de dijon.


Démontrer le rôle des amyloplastes dans le gravitropisme, telle est le but d'une expérience qui repose essentiellement sur le comportement d'une toute petite graine de moutarde de Bourgogne. Ici installation des graines par les élèves.